



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

2020

Rapport d'activité

Février 2021

www.gouvernement.lu/mc
www.culture.lu

2020
2020
2020
2020
2020
2020
2020
2020

2020
2020
2020
2020
2020
2020
2020
2020

I. Mot de la ministre de la Culture

Le jour du 13 mars 2020 restera à tout jamais gravé dans ma mémoire, comme celui où j'ai dû prendre l'une des décisions les plus difficiles de ma carrière. Face aux chiffres d'infection à la Covid-19 grimpants et compte tenu des recommandations des organisations de santé, c'était avec le cœur lourd, que j'ai dû prendre la décision d'imposer la fermeture des institutions culturelles étatiques. L'état de crise qui allait être déclaré quelques jours plus tard, les fermetures généralisées - à quelques exceptions près - de tous les établissements recevant du public, ainsi que l'urgence qu'il y avait de réagir face à une évolution pandémique imprévisible m'ont certes confirmé dans ce choix, mais n'en ont en rien enlevé la gravité.

La crise sanitaire allait s'avérer doublement sévère pour le secteur culturel. Du côté du public, l'absence de spectacles et d'événements culturels a été regrettée à travers toutes les couches de la société. De l'autre côté, tout un secteur professionnel était confronté à une crise existentielle. Tant au niveau de la scène culturelle qu'au niveau de mon ministère, l'élan qui accompagnait toute entreprise culturelle, tout nouveau projet, ce sens de l'aventure d'un secteur en plein essor fut brisé net, laissant la place à la gestion de crise.

Les conséquences négatives de cette crise ont été amplement documentées et discutées parmi les acteurs du secteur culturel. Aussi, aimerais-je profiter de cette plateforme pour rappeler les nombreuses actions positives qui se sont néanmoins dégagées ces derniers mois. La crise s'est avérée être un catalyseur de solidarité au sein de la scène culturelle, entre les artistes, les institutions, les autorités publiques. Elle a accéléré le rythme avec lequel ce ministère interagit avec la scène culturelle, consulte les acteurs concernés et recherche le contact et l'échange mutuel. L'incroyable créativité de nos acteurs culturels s'est dégagée à travers les innombrables initiatives et modèles de création et de diffusion nouveaux.



Sam Tanson, © Yves Kortum/SIP

C'est en ce lieu, que j'aimerais remercier chaleureusement toute l'équipe du ministère de la Culture, dont la flexibilité et la disponibilité ont rendu possible une gestion de crise efficace, tout en permettant l'élaboration et la rapide mise en œuvre des diverses mesures de soutien pour le secteur culturel. J'aimerais remercier les institutions culturelles pour leur solidarité, pour la créativité avec laquelle elles ont réagi à une situation inouïe et pour leur engagement grâce auquel le Luxembourg est aujourd'hui, avec l'Espagne, le seul pays en Europe avec une scène culturelle vivante et des institutions ouvertes. Finalement, je remercie tous les artistes et les créateurs culturels de nous rappeler sans cesse la cause pour laquelle nous nous engageons et pour laquelle nous luttons.

2020, ce fut cependant aussi l'année qui a vu l'avancement, voire l'aboutissement de bon nombre de dossiers qui me tiennent à cœur et que je souhaite soulever à cet endroit. Le projet de loi relative au patrimoine culturel a fait l'objet de discussions constructives et désormais achevées au sein de la Chambre des députés. Les Assises culturelles 2020 ont permis de faire un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre du Kulturentwécklungsplang 2018-2028. L'a.s.b.l. de préfiguration de Kultur:LX a été créée, ouvrant la voie au développement du soutien international de notre scène culturelle. J'ai pu mettre un accent sur la protection de notre patrimoine industriel en signant une convention avec l'association en charge de la préfiguration du Centre national de la culture industrielle. J'ai pu avancer les travaux conceptuels relatifs à la future affectation de la Villa Louvigny en lieu culturel avec espaces de production et de représentation, dont la salle de concerts historique. L'archivage au Luxembourg a fait un bond en avant, avec l'adoption, par la Chambre des députés, du projet de loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales d'une part, et la signature d'autre part, d'une convention relative au tableau de tri des documents et des archives du ministère de la Culture.

Notons encore que l'année 2020 a été marquée par la valorisation internationale de notre patrimoine culturel à travers les différents programmes de l'UNESCO, dont la célébration des 25 ans de l'inscription de «Luxembourg, vieux quartiers et fortifications» au registre du patrimoine culturel de l'UNESCO, la labellisation de la région Sud comme «réserve de biosphère» du programme «L'Homme et la biosphère» de l'UNESCO, et l'inscription des «Haupeschbléiser - l'art musical des sonneurs de trompe» sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

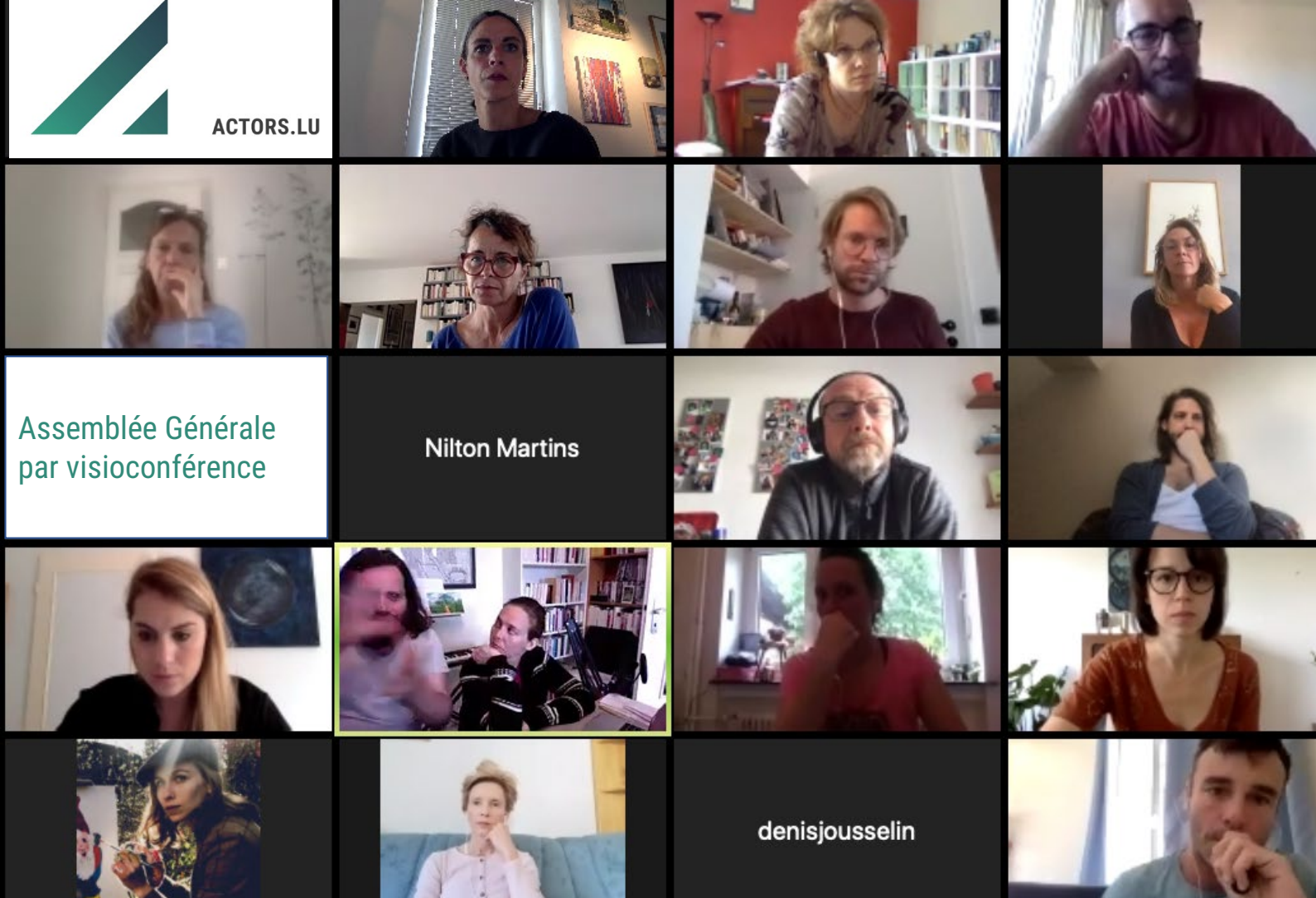
Je reste convaincue que la culture est un besoin essentiel, surtout en cas de crise, et je continuerai à m'engager pour elle. Avec ça, j'aimerais exprimer en ce lieu, au nom de tous les acteurs culturels du Luxembourg, mon souhait pour une année culturelle 2021 déconfinée, déchainée et relancée.

Sam Tanson
Ministre de la Culture



II.

2020 – Année COVID-19



Assemblée générale ordinaire d'ACTORS.lu a.s.b.l. par visioconférence (29.05.2020), capture d'écran par Séverine Zimmer

II. 2020 – Année COVID-19

La pandémie de la Covid-19 a percuté le secteur culturel de plein fouet. Alors que le contenu qu'il produit, que les livres, les disques, les films, les œuvres qui en émanent, ont aidé nos concitoyens confinés à soulager ces premiers mois de pandémie, à s'évader au sein de leurs quatre murs même, les créateurs du contenu ont, quant à eux, vu leurs existences mises en péril par une série de restrictions et de fermetures, nécessaires certes, mais en fin de compte désastreuses pour un secteur qui se nourrit et qui vit du contact avec son public.

Un inconvénient, un mal inévitable, bref, un effet de la pandémie pour les uns, s'est avéré pour les autres la cause d'une remise en question existentielle. La fermeture des institutions culturelles, vécue par le public comme une privation supplémentaire parmi d'autres, revient du côté du travailleur culturel à une censure, une interdiction d'exercer son métier et de gagner sa vie.

Le secteur culturel a cependant répondu aux restrictions avec une énergie et une solidarité inouïes. Dès les premiers jours de confinement, les initiatives de culture à domicile se sont démultipliées. En un temps record, des alternatives aux moyens traditionnels d'accéder à la culture ont été développés, des concerts en ligne diffusés, des expositions virtuelles organisées, des projets respectant la distanciation sociale montés.

Ceci dit, l'impact des restrictions sur le secteur culturel ne peut être nié. Rappelons en ce lieu les dates décisives avec leurs conséquences sur les activités culturelles :

- **11.03.2020** : par [décision du Conseil de gouvernement](#), toutes les manifestations en milieu confiné rassemblant plus de 1.000 personnes sont interdites.
- **13.03.2020** : par [décision du Conseil de gouvernement](#), les manifestations en milieu confiné rassemblant plus de 100 personnes et les manifestations en milieu non-confiné rassemblant plus de 500 personnes sont interdites.
- **13.03.2020** : par [décision du ministère de la Culture](#), les institutions culturelles de l'Etat sont fermées.
- **16.03.2020** : par [décision du Conseil de gouvernement](#), les activités de nature culturelle sont suspendues.
- **18.03.2020** : par [voie de règlement grand-ducal](#), l'état de crise est déclaré, les activités de nature culturelle sont suspendues et les établissements relevant du secteur culturel sont fermés.
- **11.05.2020** : par [voie de règlement grand-ducal](#), plusieurs institutions culturelles (bibliothèques, musées, archives, centres d'exposition et de représentation) sont à nouveau autorisés à ouvrir leurs portes aux visiteurs individuels.
- **29.05.2020** : par [voie de règlement grand-ducal](#), toutes les institutions culturelles peuvent à nouveau accueillir le public, sous réserve du respect de mesures sanitaires strictes.
- **30.10.2020** : la [loi du 29 octobre 2020](#) introduit de nouvelles restrictions en termes d'accueil du public, qui ne peut dépasser les 100 personnes, doit porter un masque et se voir assigner des places assises en observant une distance minimale de deux mètres.
- **26.11.2020** : la [loi du 25 novembre 2020](#) réintroduit une fermeture généralisée des établissements culturels à l'exception des musées, centres d'art, bibliothèques et archives nationales.
- **26.12.2020** : la [loi du 24 décembre 2020](#) introduit la fermeture de tous les établissements culturels.

Sur base de sondages effectués auprès des institutions culturelles du pays, les services du ministère de la Culture ont estimé le nombre d'expositions fermées à une centaine, le nombre de manifestations annulées ou reportées à plus de mille, et le nombre de spectateurs ainsi affectés à un million, et ce pour la période entre mars et septembre seulement.

Au-delà du simple facteur économique quantifiable et chiffrable, la culture reste un besoin humain. A l'échelle sociétale, elle est de surcroît un facteur de construction citoyenne, d'émancipation personnelle, d'identification collective et d'information. Les chiffres ne permettent pas de rendre compte des effets intangibles de la pandémie sur une société en privation d'expériences culturelles. L'engouement du public pour les alternatives proposées cependant, en en dit long.

Du côté du ministère de la Culture, l'année 2020 allait être celle où bon nombre de projets entamés en 2019 atteindraient leur vitesse de croisière. En mobilisant les services du ministère des mois durant, la pandémie a cependant enclenché un revirement dans la priorisation des dossiers au sein de l'administration. Dès la première heure, l'attention du ministère s'est concentrée sur les efforts de soutien pour un secteur en crise, avec un focus particulier sur les professions les plus vulnérables, à savoir les artistes professionnels indépendants et les intermittents du spectacle. Entre mars et décembre 2020, plusieurs initiatives de soutien, allant de la simple information à des modifications législatives, en passant par diverses aides financières ont été développées et mises en œuvre.

1. Mesures de soutien du ministère de la Culture pour le secteur culturel face à la pandémie de Covid-19

1.1 Aides financières

Neistart Lëtzebuerg – Culture

En date du 27 mai 2020, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté à la Philharmonie plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg. Sous la dénomination *Neistart Lëtzebuerg*, ce plan de relance pour le secteur culturel de 5 millions d'Euros s'est décliné en plusieurs programmes d'aides financières, regroupées dans trois catégories de soutien.



Mesures compensatoires pour structures/associations conventionnées

Indemnités pour pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations ou de fermeture de l'institution entre le 14 mars et le 1 ^{er} juin 2020.	29 bénéficiaires	1.499.500 EUR
--	------------------	---------------

Aides en faveur de la relance de la culture et de la créativité artistique

Résidence-mission aux annexes du château de Bourglinster pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble "les annexes du château de Bourglinster" sur une période de trois ans	1 collectif d'artiste bénéficiaire	300.000 EUR
Artistes-associés en résidence: aide pour établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture, pour l'accueil en résidence d'un artiste ou d'un collectif d'artistes associé pendant une durée minimale de 6 mois	18 projets d'artistes, auteurs ou commissaires associés dans 13 établissements culturels	416.000 EUR
Commandes musicales: lancement d'un deuxième appel à candidatures pour compositions musicales pour la saison 2020-2021 avec la participation de 8 nouveaux partenaires	8 commandes attribuées	48.600 EUR
Acquisition œuvres d'art pour la collection du ministère de la Culture auprès de galeries luxembourgeoises	31 œuvres de 15 artistes acquises auprès de 8 galeries	147.700 EUR
Acquisition œuvres d'art pour la collection du ministère de la Culture auprès des artistes	23 œuvres acquises auprès de 22 artistes	107.270 EUR
Soutien à la commande d'écriture d'œuvres dramatiques en faveur des structures théâtrales professionnelles afin de les encourager à commander l'écriture de nouvelles œuvres dramatiques originales	10 créations par 8 structures soutenues	200.000 EUR
Aide à la recherche et au montage de nouveaux formats de spectacle en faveur des équipes artistiques des arts de la scène professionnelle établis au Luxembourg afin de les encourager à réaliser, au cours des prochains 36 mois, des spectacles qui initient de nouvelles voies créatives et des formats alternatifs de mise en scène dans le respect des restrictions sanitaires	7 projets soutenus	71.675 EUR
Indemnités pour surcoûts financiers résultant de la captation audiovisuelle en direct d'une manifestation du à la fermeture des portes au public de l'institution	17 projets de 6 bénéficiaires soutenus	58.424 EUR
Bourses de « Résidence à domicile » pour artistes/auteurs et travailleurs culturels professionnels indépendants	123 candidatures (en cours d'évaluation)	861.395 EUR

Investissement en faveur des musées régionaux et sites patrimoniaux à vocation touristique

Soutien à l'investissement et à la revalorisation des musées régionaux	12 projets de 9 bénéficiaires soutenus	720.630 EUR
Soutien à l'investissement et à la revalorisation des sites culturels à vocation touristique	4 projets de 4 bénéficiaires soutenus	559.805 EUR
TOTAL (provisoire)		5.000.000 EUR

Aides sociales en faveur des artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle

Dès le début de la crise, le ministère de la Culture a mis l'accent sur le soutien des professions les plus vulnérables et les plus exposées aux effets néfastes des restrictions sanitaires successives. Les cadres législatif et réglementaire relatifs aux aides sociales en faveur des artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle ont donc connus des modifications répétées afin d'adapter les aides à la situation de crise déclenchée par la pandémie, et de faciliter les conditions d'accès auxdites aides.

- La [loi du 3 avril 2020](#) introduit des aides supplémentaires pour artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle pour les périodes au cours desquelles a lieu un « événement imprévisible exerçant un impact dommageable » sur leurs activités.

Ce régime d'aides supplémentaires garantit notamment:

- des aides à caractère social pour artistes professionnels indépendants, avec la possibilité de verser une aide sociale mensuelle jusqu'à hauteur du salaire social minimum pour personnes qualifiées (au lieu de 50 % du salaire social minimum pour personnes qualifiées, en temps «normal»);
- des indemnités journalières supplémentaires pour intermittents du spectacle, et ce jusqu'à 20 indemnités journalières par mois, en cas d'inactivité involontaire, par rapport aux 121 indemnités journalières prévues en temps «normal».
- Le [règlement grand-ducal du 3 avril 2020](#) fixe une première période au cours de laquelle ces aides supplémentaires peuvent être attribuées, à savoir du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2020.
- Le [règlement grand-ducal du 20 mai 2020](#) prolonge cette période jusqu'au 30 juin 2020.
- Le [règlement grand-ducal du 18 juin 2020](#) prolonge cette période jusqu'au 31 août 2020.

- Le [règlement grand-ducal du 24 novembre 2020](#) introduit une nouvelle période d'aides supplémentaires, du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020
- Le [règlement grand-ducal du 19 décembre 2020](#) prolonge cette période jusqu'au 28 février 2021.

Entre mars 2020 et décembre 2020, 1.134.549 EUR d'aides supplémentaires ont ainsi pu être versés aux artistes professionnels indépendants et aux intermittents du spectacle.

Le graphique suivant juxtapose les aides aux artistes professionnels indépendants et aux intermittents du spectacle versées en 2020 (y inclus les aides supplémentaires) à celles des années précédentes. L'augmentation conséquente des montants pendant les mois de crise en 2020 témoigne non seulement de la nécessité des mesures d'urgence introduites, mais illustre de surcroît l'échelle de l'impact subi par le secteur culturel face aux conséquences de la pandémie.

Ordonnances payées fonds social culturel 2016-2020



(Notons que ce tableau reprend les engagements financiers effectivement liquidés par mois. Etant donné que les opérations financières relatives aux aides sollicitées s'effectuent généralement le mois après celui pour lequel l'aide est demandée, la lecture de ce tableau exige la prise en compte de ce décalage d'au moins un mois.)



Sam Tanson présentant le plan de relance pour le secteur culturel dans le cadre de Neistart Lëtzebuerg (27.05.2020), © MCULT

Subsides

- Demandes de subside

Le dispositif des subsides pour projets culturels du ministère de la Culture a été maintenu tout au long de la crise. Dans ce contexte, le ministère de la Culture a priorisé les projets qui peuvent être effectués malgré les contraintes résultant de la situation sanitaire et les demandes émanant d'entités ou d'artistes se retrouvant en difficulté financière suite à l'annulation d'un projet planifié.

- Subsides pour projets annulés

Le ministère de la Culture n'a pas demandé le remboursement des subsides accordés pour des événements qui ont dû être annulés suite à l'épidémie de coronavirus, à condition que les engagements pris par les bénéficiaires du subside envers les artistes soient également respectés majoritairement et que le subside accordé soit utilisé pour un projet culturel endéans deux ans.

- Aide aux cafés culturels et salles de spectacles proposant une programmation culturelle à l'année

Afin de favoriser la relance de l'activité artistique dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, le ministère de la Culture a lancé un appel à projets destiné aux cafés culturels et salles de spectacles proposant une programmation culturelle à l'année, pour l'an 2021. Cette aide vise le soutien des lieux de petite et moyenne jauge, mettant l'accent sur une programmation culturelle régulière, et a pour objet de couvrir les frais liés à l'organisation et à la diffusion de la programmation artistique et culturelle de ces lieux. Le montant global de ce dispositif d'aide s'élève à 50.000 EUR.

Prix de l'innovation artistique COVID 2020

Afin d'honorer la résilience et la créativité d'un secteur culturel durement affecté par les restrictions et les fermetures répétées, le ministère de la Culture a décerné, le 16 décembre 2020, le prix de l'innovation artistique COVID 2020 aux lauréats suivants :

- Prix de l'innovation artistique COVID 2020 pour un artiste / collectif d'artistes, doté de 5.000 EUR

Lauréate: Nora Wagner pour son exposition *jamais peut-être*

- Prix de l'innovation artistique COVID 2020 pour une structure / association culturelle, doté de 9.000 EUR

Deux lauréats se partagent le prix:

- Les Théâtres de la Ville de Luxembourg et le Kinneksbond Centre culturel Mamer pour leurs collaborations et leur programmation artistique dans le cadre d'une crise sanitaire (prix de 4.500 EUR)
- L'association sans but lucratif Grand H pour son projet *Window Loving* (prix de 4.500 EUR)

Le prix de l'innovation artistique COVID 2020 a pour objectif de récompenser une initiative d'un projet innovant réalisé dans le cadre des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, entre le 15 mars et le 15 décembre 2020 par un artiste professionnel ou collectif d'artistes ou par une structure ou association culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

1.2 Echange et information

Assises culturelles 2020

Alors que les Assises culturelles 2020, qui se sont tenues le 26 octobre 2020 à la Philharmonie, étaient avant tout l'occasion de dresser un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, elles n'ont pas moins servi de lieu de débat et d'échanges entre les différents acteurs de la scène culturelle Filip Markiewicz, Simone Mousset, Marc Nickts, Michel Polfer, Marc Rettel, Anne Simon et Odile Simon. A l'occasion d'une table ronde intitulée *Kultursektor 2020 am Schiet vu Corona : Konsequenzen, Defien a Perspektiven*, et animée par Samuel Hamen, les participants ont échangé leurs différentes positions et points de vue sur la crise de Covid-19 et ont également réagi aux questions et observations du public.

Union européenne

Au niveau de l'Union européenne, la crise sanitaire, ses impacts et les mesures prises – aussi bien dans les différents Etats membres que dans le cadre des programmes UE (p.ex. adaptations de « Europe créative ») – ont été suivis de près.

Lors de leurs visioconférences informelles du 8 avril, 19 mai et 1^{er} décembre, les ministres ont constamment rappelé que le rôle de la culture pour les sociétés va bien au-delà de l'événementiel, la culture étant le reflet de l'identité et de l'héritage, et générant une réflexion prospective. Dans ce contexte, le Luxembourg a souligné tout particulièrement l'importance de l'esprit critique que traduit la culture face aux mesures imposées par la pandémie. Comme dans d'autres secteurs, les Etats membres ont en outre jugé primordial de partager les expériences faites, de se mobiliser de façon solidaire et d'encourager les publics à revenir, sans oublier la mobilité des artistes qui assurent les ponts et la compréhension entre populations.

Recommandations sanitaires

Suite aux premiers mois de confinement et de fermetures générales de tous les établissements culturels du pays, et afin d'accompagner la réouverture progressive desdits lieux culturels, la Direction de la santé a, en collaboration avec le ministère de la Culture, édité une série de recommandations sanitaires pour le secteur culturel. Publiées le 15 mai 2020, les premières recommandations, visaient :

- les bibliothèques, archives et centres documentaires ;
- les musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation ;
- les organisateurs d'activités culturelles de type « drive-in ».

Ces textes ont par la suite été complétés par des recommandations visant :

- les cinémas, salles de spectacles, théâtres et salles de concerts ;
- les sites touristiques à vocation culturelle, sites et attractions touristiques.

Les textes ont été continuellement adaptés et mis à jour au fil de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures préventives y relatives.

Consultation du secteur culturel et webinaires avec la ministre de la Culture

Dans le contexte de la crise, le ministère de la Culture s'est efforcé à maintenir un échange régulier avec les différents représentants du secteur culturel. En octobre 2020, la ministre de la Culture a invité le secteur culturel à plusieurs séances d'information et de questions/réponses qui se sont tenues par webinaire.

- **29.10.2020** – Webinaire avec le secteur culturel au sujet de la loi du 29 octobre 2020
- **17.11.2020** – Webinaire avec les instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **18.11.2020** – Webinaire avec les fédérations professionnelles du secteur culturel au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19
- **09.12.2020** – Webinaire avec les instituts culturels du Luxembourg au sujet des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19

FAQ pour le secteur culturel

En date du 19 mars 2020, le ministère de la Culture a publié sur son site internet une rubrique FAQ (Foire aux questions) pour le secteur culturel, afin de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les acteurs culturels du Luxembourg. Entre avril et août 2020, ainsi que pour les mois de novembre et décembre, la rubrique FAQ était la page la plus fréquentée sur le site internet du ministère de la Culture.

Répertoire de la culture à domicile

En date du 19 mars 2020, le ministère de la Culture a instauré sur son site internet une rubrique intitulée *Coronavirus - Répertoire de la culture à domicile*. Dans le contexte de la fermeture des institutions culturelles y figuraient toutes les initiatives alternatives d'accéder à la culture, telles que proposées par les artistes et institutions luxembourgeoises et répertoriées par les services du ministère de la Culture. Des dizaines de projets culturels ont ainsi pu être répertoriés et présentés aux internautes, regroupées en sept catégories :

- Live performances
- Actions participatives
- Cinéma
- Spectacles de danse et de théâtre
- Musées, centres d'art, galeries et expositions
- Ressources numériques
- Jeune public

La rubrique *Répertoire de la culture à domicile* était la page la plus fréquentée sur le site internet du ministère de la Culture pour le mois de mars.

« 3 questions à ... »

Dans un effort d'attirer l'attention du public sur les différents métiers culturels et les défis qui se posent à eux dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le ministère de la Culture a introduit dès le 8 avril 2020 une série d'entretiens intitulée 3 questions à ... avec des représentants du secteur. Ont ainsi été interrogés :

- Serge Tonnar de Live aus der Stuff
- l'équipe des Crazy Quarantine Sessions
- Jacques Schiltz de l'ensemble Volleksbühn
- Pit Vinandy du théâtre de marionnettes Poppespënnchen
- Le Musée national d'histoire et d'art
- Julie Reuter du groupement d'état muséeën
- Romy Grandgenet de l'initiative D'Späicherlicht
- David Ianni
- Claude Conter du Centre national de littérature
- Le Luxembourg City Film Festival
- Bernard Baumgarten du TROIS C-L
- Anne-Laure Letellier du CNA
- Suzanne Cotter du Mudam
- Tom Leick-Burns des Théâtres de la Ville
- Maxime Bender du Trifolion
- Gina Árvai du Koll an Aktioun Festival
- Krisztián Kolesár de la Philharmonie
- Ainhua Achutegui du neimënster

III.

KEP - Stratégie et développement

DÉBAT AVEC LA SALLE

Accès Wifi : PhilEvent

Mot de passe : Events2019



Table ronde avec des représentants du secteur culture (Marc Nickts, Marc Rettel, Filip Markiewicz, Michel Polfer, Samuel Hamen (modération), Simone Mousset, Odile Simon, Anne Simon) dans le cadre des 3es Assises culturelles, Philharmonie (26.10.2020), @ MCULT

III. KEP - Stratégie et développement

1. 3^{es} Assises culturelles du 26 octobre 2020

Le lundi 26 octobre 2020, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a ouvert les 3^{es} Assises culturelles à la Philharmonie pour faire un premier bilan de la mise en œuvre du *Kulturentwicklungsplang 2018-2028* (KEP). En raison des chiffres d'infection inquiétants et des nouvelles mesures envisagées par le gouvernement, les Assises ont eu lieu devant un public limité à 100 personnes, et ont été suivies en livestreaming par environ 700 personnes.

Une des principales préoccupations des Assises culturelles a été de dresser un premier bilan du plan de développement culturel, dont 8 recommandations sur 62 ont été entièrement mises en œuvre et 44 mesures sont actuellement en cours d'élaboration.

Les artistes sont particulièrement visés par le plan de développement culturel: missions, emplois, TVA, mobilité internationale, exportation, etc. Sam Tanson a en outre rappelé une nouvelle fois le paquet de mesures de soutien implémentées dans le cadre de Neistart Lëtzebuerg, qui bénéficieront particulièrement aux nouveaux projets et créations des artistes. La ministre a aussi souligné que le KEP a une fonction de boussole et que rien n'est immuable. C'est un instrument qui peut être adapté en cours de route aux circonstances et aux besoins réels des acteurs culturels, comme en témoignent les mesures 63 et 64, qui ont été ajoutées ultérieurement.

Jo Kox, premier conseiller de gouvernement et coordinateur de la mise en œuvre du KEP, a présenté le nouveau site web www.kep.lu. Dans la rubrique «mise en œuvre», une barre indique l'évolution en pourcentages de chaque recommandation et renvoie à une documentation détaillée.

Lors d'une table ronde animée par Samuel Hamen, les différents acteurs de la scène culturelle Filip Markiewicz, Simone Mousset, Marc Nickts, Michel Polfer, Marc Rettel, Anne Simon et Odile Simon ont échangé leurs différentes positions et points de vue sur la crise du Covid-19 dans le cadre d'un débat animé et ont également réagi aux questions et observations du public. La danseuse et chorégraphe Simone Mousset a constaté qu'elle et ses collègues ont travaillé dans un système au rythme frénétique et elle espère qu'à l'avenir, il y aura plus de place pour l'humanité envers l'artiste. L'artiste Filip Markiewicz affirme que le public est peut-être maintenant plus conscient que la vie d'artiste est par définition déjà une zone à risque, même sans crise sanitaire. Marc Nickts, en tant que gérant de la Sacem, a mis en place un programme d'aide rapide pour les musiciens et leur a versé des avances sur leurs droits d'auteur, mais sans aucune perspective de savoir quand ils pourront à nouveau travailler normalement. Odile Simon, en tant que directrice du centre culturel régional Cube 521, voit le grand problème d'une partie serrée constante sans savoir, surtout avec la fermeture des frontières et les restrictions de voyage, si les artistes invités

puissent se produire ou non. Pour la metteuse en scène Anne Simon, les solutions numériques donnent rapidement l'impression que le théâtre n'est qu'un divertissement, alors que la culture peut servir de miroir à la société. Pour Michel Polfer, directeur du MNHA, les formats numériques ne remplacent pas non plus l'expérience d'une visite au musée. Marc Rettel de Reading Luxembourg note que lorsque les frontières sont fermées, les artistes peuvent peut-être se concentrer plus sur leurs propres besoins, mais il serait particulièrement important en ce moment d'échanger des idées en réseau pour trouver des solutions ensemble. Malgré les différences sectorielles, tous les participants voient la nécessité de repenser: D'une part les artistes et leur façon de travailler, d'autre part la société dans sa reconnaissance de la culture comme un facteur social important.

Tammy Tangeten du ministère de la Culture a fourni un aperçu sur la réforme de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative, entre autres, aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle. Pour la rentrée 2019, la ministre de la Culture avait lancé une consultation publique qui avait pour objectif d'instruire les réflexions sur l'utilité d'adapter la loi susmentionnée. À cette fin, le ministère a recueilli les expériences vécues, les limites constatées et les obstacles rencontrés pour entrer dans le bénéfice des mesures sociales précitées.

Catherine Decker du ministère de la Culture a présenté le travail qui a précédé la création d'un Arts Council luxembourgeois, désormais appelé Kultur:LX, qui est chargé de l'exportation de la culture luxembourgeoise. Le cap des prochaines étapes a été fixé: L'a.s.b.l. de préfiguration engagera un coordinateur, puis des personnes responsables des finances et de la communication; et s'occupera de l'intégration progressive des missions (music:LX, Reading Luxembourg, Aides à la mobilité du Fonds culturel national, Trois-CL) et du regroupement des activités en matière d'exportation.



Marc Nickts, Marc Rettel, Filip Markiewicz, © MCULT

Michel Polfer, Samuel Hamen, Simone Mousset, Odile Simon, Anne Simon, © MCULT



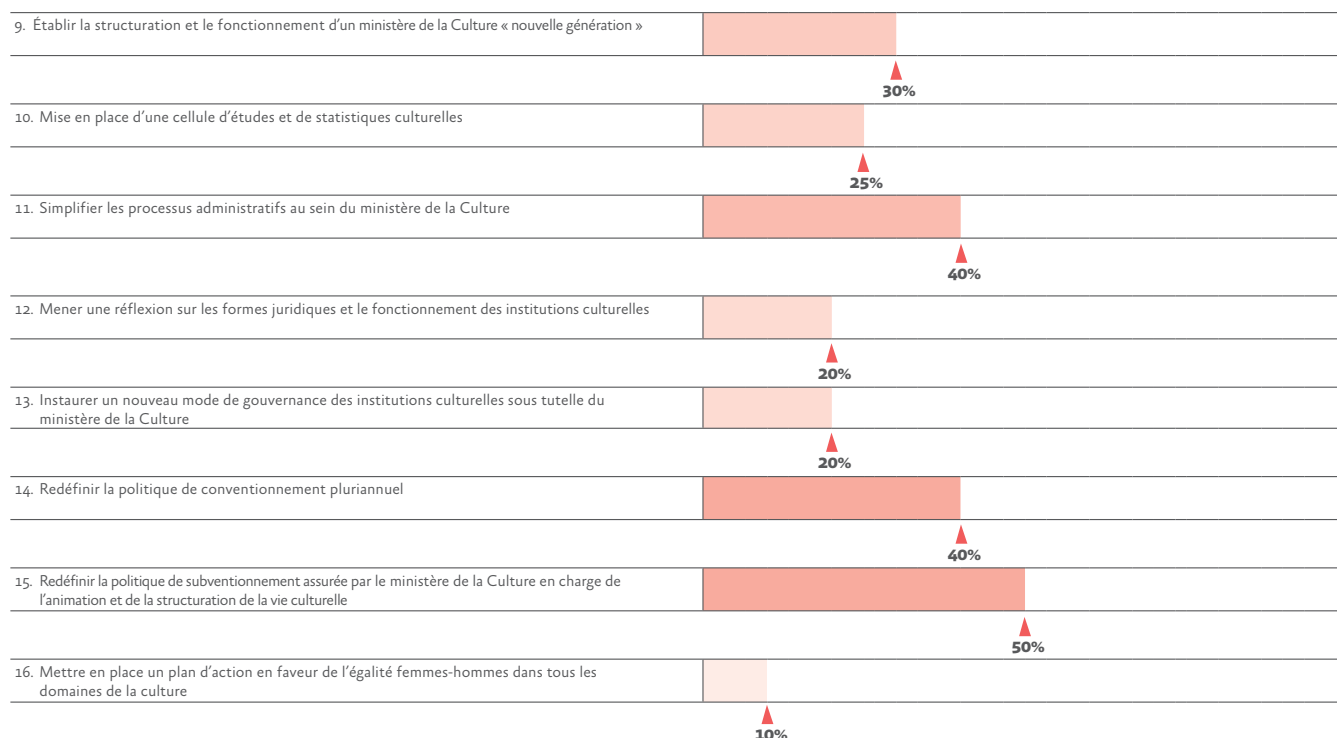
2. Tableau de bord des recommandations

Le *Kulturentwécklungsplang 2018—2028* (KEP 1.0), élaboré dans le cadre d'un processus participatif avec le secteur culturel, a été présenté le 27 septembre 2018 et le Conseil de Gouvernement a marqué son accord le 28 septembre 2018. Il contient 62 recommandations stratégiques pour le Grand-Duché de Luxembourg en matière de politique culturelle. Le KEP 1.0 est accompagné du plan d'action 2018—2028, une représentation synoptique des recommandations du KEP 1.0, ainsi qu'une préfiguration d'une possible mise en œuvre. Deux mesures supplémentaires s'ajoutent au plan initial. Sur ces 64 recommandations du KEP, un nombre important est en train d'être mis en œuvre par le ministère. Le tableau suivant avec 12 rubriques, qui correspondent aux différents chapitres du KEP, permet de représenter l'évolution des travaux relatifs à la mise en œuvre des 64 recommandations en 2020 :

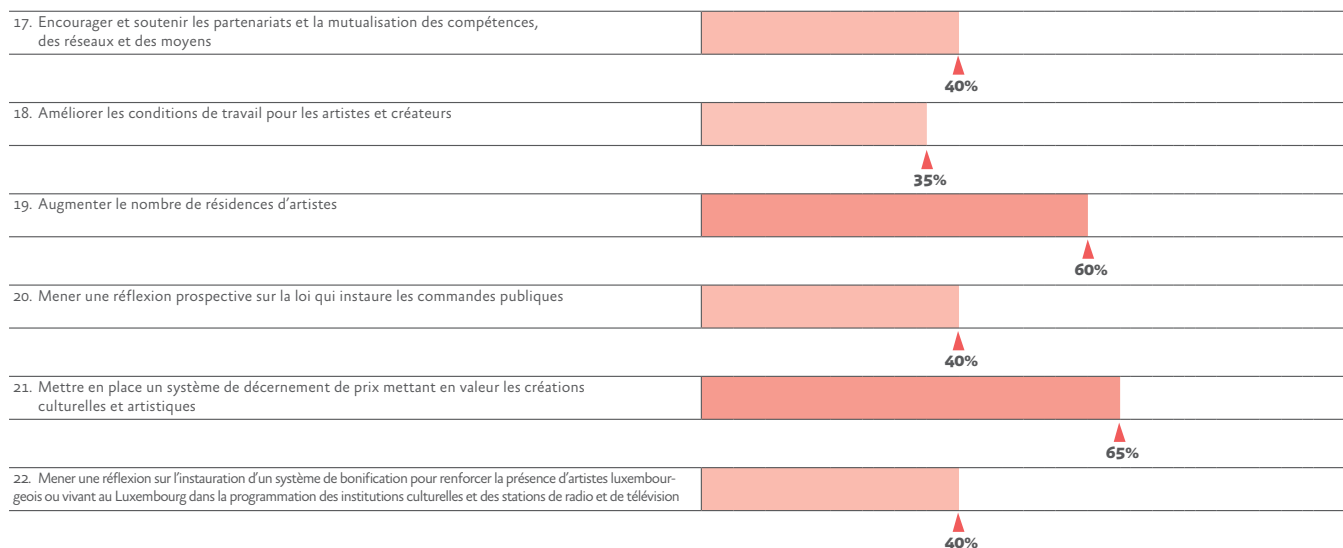
PRÉFIGURATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION



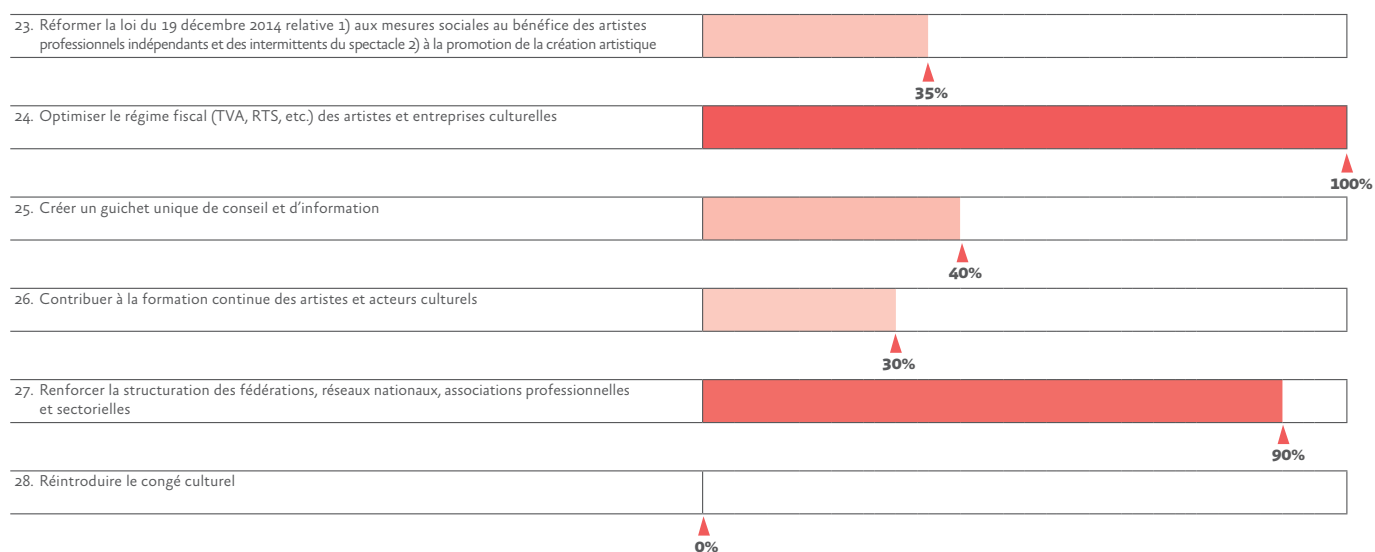
GOUVERNANCE



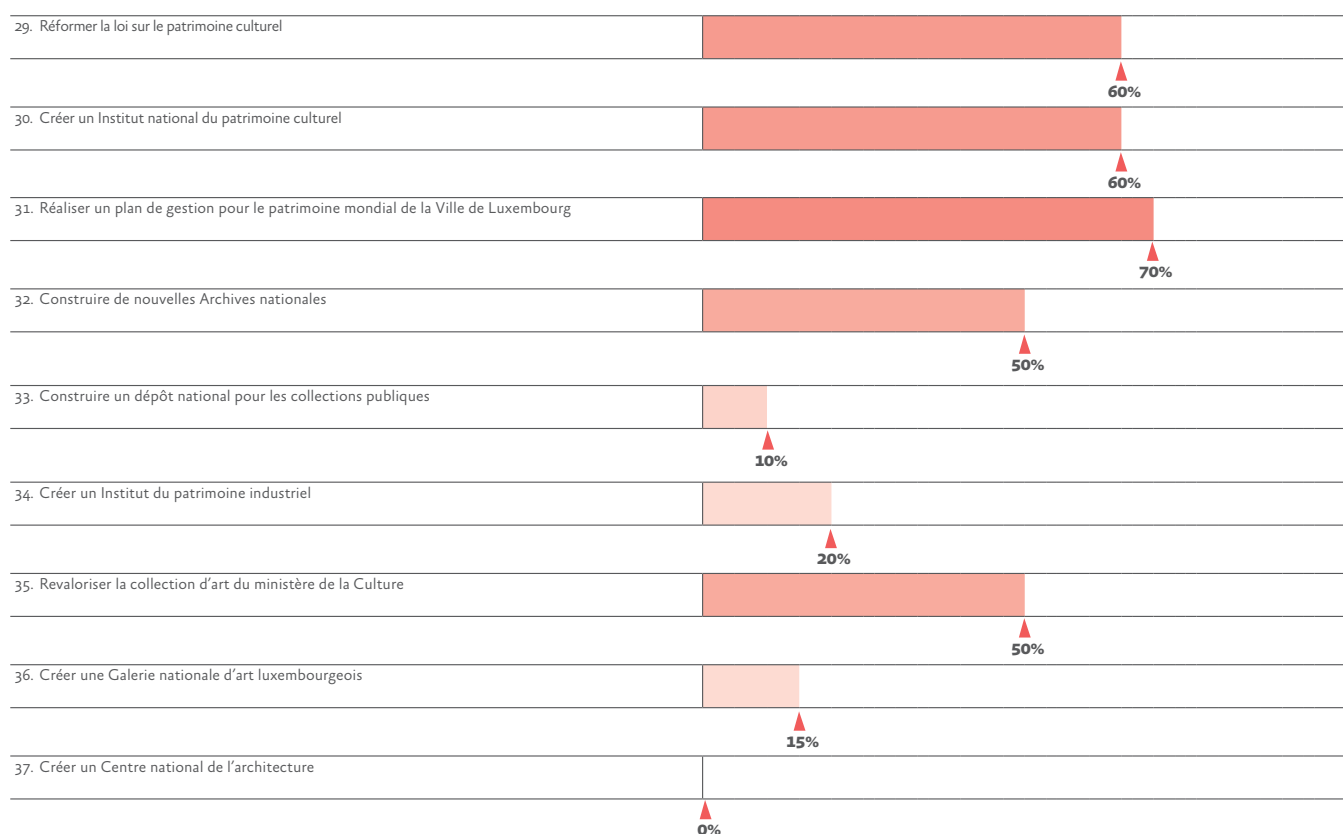
CRÉATION



VALORISATION DU TRAVAIL CULTUREL ET PROFESSIONALISATION



PATRIMOINE CULTUREL





MESURES SUPPLÉMENTAIRES

Nouvelles mesures en cours ne figurant pas dans le plan de développement culturel 2018-2028 initial.

63. Réinstaurer un Conseil national de la Culture	
	▲ 5%
64. Réformer la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques	
	▲ 5%

3. Recommandations transposées et en cours de transposition

Un premier bilan de l'état des lieux de l'avancement des différents travaux a été présentée lors des 3^{es} Assises culturelles en octobre 2020. L'évolution constante de la mise en œuvre des recommandations du KEP peut être consultée sur le site www.kep.lu.

Le chapitre suivant énumère toutes les mesures du KEP 1.0. qui ont déjà été transposées ou sont en cours de transposition.

Sur les 62 recommandations proposées dans le volume 1 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, 8 ont été entièrement mises en œuvre et 44 mesures sont actuellement en cours de transposition.

N° 1

Adopter une loi de la promotion de la culture et de la mise en œuvre du plan de développement culturel.

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Travaux réalisés :

- Débats d'orientation du KEP à la Chambre des députés:
- 19 septembre 2019 : Patrimoine
- 24 octobre 2019 : Subsidies et Art Council
- 14 novembre 2019 : Conventions
- 19 décembre 2019 : Statut de l'artiste
- 27 juin 2019 : Demande d'heure d'actualité au sujet de la politique culturelle au Luxembourg par Mme Sam Tanson et Mme Viviane Loschetter à la Chambre des députés (CHD)
- Résolution : Organisation tous les deux ans d'un débat au sujet de la mise en œuvre du Plan de développement culturel
- 14 février 2019 : Présentation du KEP 1.0 par Mme la Ministre de la Culture et par Jo Kox à la Commission de la Culture (CHD).
- 17 janvier 2019 : Présentation par Mme la Ministre de la Culture du programme gouvernemental de la culture dont le KEP à la Commission de la Culture (CHD)

N° 2

Nommer un Commissaire de gouvernement au plan de développement culturel

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

Le ministère a créé un département KEP, met en œuvre le plan de développement culturel et fait une adaptation régulière de celui-ci en fonction des besoins effectifs. La coordination et la mise en œuvre des différentes recommandations est assurée par Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.

N° 5

Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne (www.kep.lu)

Coordination : Luc Schadeck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Travaux réalisés :

- Juin 2018: mise en ligne du site www.kep.lu
- Novembre 2018 – juillet 2020: mises à jour des volumes 4 et 5 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*
- Janvier 2020: Elaboration du concept pour une refonte du site www.kep.lu
- Février 2020: Réunion de concertation avec le CTIE en vue de la refonte du site
- Février 2020: Envoi d'une proposition de projet relative à la refonte du site au CTIE
- Mars 2020: Validation de la proposition de projet par le CTIE
- Juillet 2020: Réunion kick-off avec le CTIE et présentation des esquisses graphiques
- Juillet 2020: Elaboration de la cartographie du nouveau site
- Juillet - Octobre 2020: Compilation du contenu du nouveau site

N°6

Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
20%

Travaux en cours

Le ministère de la Culture lance une série d'études sectorielles avec des experts internes et externes dans les domaines culturels respectifs. Ces études reviennent à un véritable recensement permettant de dresser une cartographie de tous les acteurs et d'« établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois ».

Travaux en cours

- Juillet-août-septembre 2020 : rédaction par un agent du Service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg.
- Août-septembre 2020: délimitation et structuration de l'état des lieux sur les centres culturels régionaux, avec établissement d'une table des matières préliminaire, par un agent du Service d'animation culturelle régionale.

N°8

Mener une réflexion sur les opportunités d'une mise en place d'un Fonds pour le patrimoine culturel, d'un Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council » et d'un Fonds pour le développement culturel régional

Coordination : Beryl Bruck (Fonds pour la patrimoine culturel) ; Jo Kox (Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council » ; Danièle Kohn-Stoffels (Fonds pour le développement culturel régional)

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
70%

Travaux réalisés :

- 5 avril 2019: nomination d'un comité de pilotage en vue de la création d'une agence de soutien et de promotion culturelle de type « Arts Council »
- 23 juillet 2020: le Conseil de gouvernement a approuvé la création et la nomination des membres de l'association sans but lucratif Kultur:LX. Ainsi, le Luxembourg se dote de sa propre structure de diffusion et de rayonnement de la culture luxembourgeoise au Grand-Duché et à l'étranger.
- Novembre 2020 : l'asbl de préfiguration de Kultur:LX a choisi de recruter deux personnes pour une direction bicéphale : Diane Tobes en tant que coordinatrice nationale et Valérie Quilez en tant que coordinatrice internationale.

N°9

Etablir la structuration et le fonctionnement d'un ministère de la Culture « nouvelle génération »

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
30%

N°10

Mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
25%

N°11

Simplifier les processus administratifs au sein du ministère de la Culture

Coordination : Jean-Claude Spedener / Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
40%

Travaux réalisés :

- Septembre 2019 : Début du processus d'élaboration d'une grille de récolement des documents actuellement détenus dans les archives du ministère de la Culture
- Décembre 2019 : Présentation de la stratégie du CTIE en matière de solution de Gestion Électronique de Documents
- Décembre 2019 - janvier 2020 : Les référents à la protection des données du ministère de la Culture ont procédé à une série d'interviews avec les responsables métiers du ministère, afin de tracer une cartographie des traitements
- Janvier 2020 : Atelier SWOT (analyse des forces et faiblesses du fonctionnement actuel du ministère de la culture) à Bourglinster
- Février 2020 : Réorganisation du flux de distribution du courrier interne au sein du ministère de la Culture (cases et signalisation)
- Février 2020 : La ministre de la Culture, Sam Tanson, et la directrice des Archives nationales de Luxembourg, Josée Kirps, ont signé une convention relative au tableau de tri des documents et des archives du ministère de la Culture
- Mars 2020 : [Mesure Covid-19] Quarante-deux tutoriels détaillés ont été rédigés, et cinq vidéos ont été mis à disposition des agents sur le govSpace « Corona » afin de leur faciliter le passage au télétravail
- Mai 2020 : [Mesure Covid-19] Installation d'une solution de vidéoconférence professionnelle (usage simplifié, meilleure qualité vidéo et niveau de sécurité élevé)
- Mai - juin 2020 : Réorganisation des archives (matériels) du ministère de la Culture, établissement
- Juin 2020 : Regroupement matériel des décisions du Conseil de gouvernement concernant le ministère de la Culture jusqu'en 2014
- Juin - août 2020 : Suite de l'élaboration d'une grille de récolement des documents actuellement détenus dans les archives du ministère de la Culture
- Juin - octobre 2020 : Mise en place d'un système de gestion électronique des salles de réunion et de la voiture de service du ministère de la Culture
- Octobre - novembre 2020 : Organisation d'une formation « archivage » pour les agents du ministère de la Culture

N°12

Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
20%

Travaux réalisés :

- 12 octobre 2020 : Réunion entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice
- Échange sur un avant-projet de loi sur la modification de la loi sur les associations sans but lucratif

N°13

Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles sous tutelle du ministère de la Culture

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
20%

N°14

Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel

Coordination : Commission des conventions

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
40%

Travaux réalisés :

- Une commission consultative a été mise en place qui a comme mission de définir, contrôler et valider les modalités de conventionnement, d'étudier les nouvelles demandes, d'élaborer une stratégie de suivi, de rédiger une charte d'éthique et de déontologie.
- 2019 : la commission des conventions a réévalué les conventions du secteur des arts de la scène (théâtre et danse, centres culturels régionaux) et des fédérations et associations professionnelles
- 28 novembre 2019 : le ministère de la Culture a présenté un nouveau dispositif d'aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées, qui a pour but de soutenir la professionnalisation du secteur de la danse luxembourgeoise
- 14 septembre 2018 : le ministère de la Culture a publié toutes ses conventions et avenants y relatifs sur la plate-forme de données luxembourgeoise data.public.lu. La liste des documents peut être consultée sous le lien suivant: <https://data.public.lu/en/datasets/conventions-du-ministere-de-la-culture>

N°15

Redéfinir la politique du subventionnement assurée par le ministère de la Culture responsable de l'animation et de la structuration de la vie culturelle

Coordination : Commission des subventions

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
20%

Travaux réalisés :

- Une commission consultative a été mise en place en charge de la redéfinition de la politique de subventionnement spécifique des différents secteurs. Cette commission se réunit une fois par mois et est composée de Josiane Geisler (secrétaire), Nadine Erpelding, Alix Glück, Joé Haas, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Jo Kox (président), Nora Si Abderrahmane, Magalie Tasch et Sophie Thoma.
- Afin de simplifier les démarches pour demander un subside et avant tout de rendre plus transparent le processus d'évaluation, de nouveaux formulaires, des textes explicatifs, une liste de critères d'éligibilité ainsi que des critères d'évaluation ont été élaborés. Enfin l'arborescence du site Internet a été repensée afin de rendre plus visibles les différentes aides et les conditions à remplir.

N°16

Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
10%

Travaux réalisés :

- 2018-2020 : Mise en place d'une représentation paritaire de femmes et d'hommes dans les organes de prise de décision et de gestion du ministère de la Culture
- Promotion de la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités
- Mise en place d'une ventilation par sexe dans les statistiques culturelles et autres évaluations internes
- Engagement pour un traitement égalitaire des candidatures lors des procédures de sélection au ministère
- Depuis début septembre/octobre 2020 : Participation active aux négociations en cours du projet de conclusions « Gender equality in the field of culture » au niveau du groupe de travail préparatoire du Conseil de l'UE (adoption prévue lors du conseil des ministres le 1^{er} décembre prochain).

N°17

Encourager et soutenir les partenariats et la mutualisation des compétences, des réseaux et des moyens

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
40%

N°18

Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
35%

Travaux réalisés :

- 2020 : mise à disposition gratuite d'un immeuble provisoire à Bonnevoie à l'association des artistes plasticiens du Luxembourg pour l'exploitation de leurs activités. Augmentation du montant de la contribution de l'État afin de permettre à l'AAPL de financer certains travaux de mise en conformité ainsi que la gestion de l'immeuble. Ouverture en octobre 2020.
- 2020 : planification de l'installation d'un container sur le site de la Bananefabrik en vue d'améliorer les conditions de travail des artistes présents sur ce site.
- 2020 : Affectation de la Villa Louvigny au ministère de la Culture après le départ du ministère de la Santé, en vue d'y accueillir Kultur:LX, des lieux de travail pour les réseaux et fédérations d'artistes, des ateliers d'artistes et, bien entendu, de la mise à disposition du grand auditorium à des représentations culturelles.
- 2020 : Affectation d'une partie du Bâtiment Robert Schuman au Kirchberg aux besoins de la culture, rédaction du programme culturel en cours.

N°19

Augmenter le nombre de résidences d'artistes

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
60%

Travaux réalisés et prévus :

- 27 mai 2020: Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg, dont notamment une aide pour l'accueil d'artistes/d'auteurs-associés en résidence pour les établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture et un appel à projets et une résidence-mission pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.
- Travaux de rénovation à neimënster pour moderniser les salles de conférence et établir un centre national de résidences d'artistes (+ 810.000 pour 2021, 2022, 2023 à 1,26 millions EUR)

N°20

Mener une réflexion prospective sur la loi qui instaure les commandes publiques

Coordination : Claudine Hemmer

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
40%

Travaux réalisés :

- Mise en place d'un groupe de travail Ministère de la Culture- Ministère de la Mobilité et des Travaux publics-Commission 1%. Travaux à ce jour: définition des objectifs, détermination des obstacles, élaboration d'un nouveau cahier des charges, possibilités d'amélioration du règlement grand-ducal relatif à la commande publique.
- 07.07.2020 et 09.09.2020 : Réunions de concertation de la commission de l'aménagement artistique avec élaboration de pistes concrètes pour améliorer le fonctionnement du programme du 1% artistique
- 22.09.2020 : réunion du Ministre de la Culture, du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la commission de l'aménagement artistique. Discussion des pistes élaborées par la commission avec décision des ministres de procéder à une modification du règlement grand-ducal relatif à la commande publique
- 16.10.2020 : réunion de la commission de l'aménagement artistique pour l'élaboration d'une proposition de texte de règlement grand-ducal à soumettre aux ministres

N°21

Mettre en place un système de décernement de prix mettant en valeur les créations culturelles et artistiques

Coordination : Nora Si Abderrahmane

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
60%

Travaux réalisés :

- 02.09.2020 : Annonce du lancement dès la saison 2020/2021, de quatre nouveaux Prix luxembourgeois du théâtre, en collaboration avec la THEATER FEDERATION:
 - «Prix national du théâtre récompensant une œuvre complète»
 - «Prix du jeune espoir»
 - «Prix de la meilleure création – jeu d'acteur, mise en scène, dramaturgie»
 - «Prix de la meilleure création – scénographie, création, costumes, création lumière, maquillage, coiffure...»
- 28.11.2019 : Annonce de l'augmentation du Lëtzebuerger Danzpräis, prix de la danse luxembourgeoise, dont la dotation passe de 5.000 euros à 10.000 euros, dès sa prochaine édition en 2021. Parallèlement, la limite d'âge de 35 ans est abolie.

N°22

Mener une réflexion sur l'instauration d'un système de bonification pour renforcer la présence d'artistes luxembourgeois ou vivant au Luxembourg dans la programmation des institutions culturelles et des stations de radios et de télévision

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
40%

Travaux réalisés :

- 27 mai 2020: Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg, dont par exemple une aide pour l'accueil d'artistes/d'auteurs-associés en résidence pour les établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture.

N°23

Réformer la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique

Coordination : Tammy Tangeten et Service juridique du Ministère de la Culture

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
35%

Travaux réalisés :

- 22 octobre 2019 : Consultation publique sur les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle, telles qu'introduites par la loi du 19 décembre 2014 relative e.a. aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle. Date limite de soumission 1^{er} décembre 2019.
- Décembre 2019 : Lecture et évaluation des retours.
- Préparation d'un document de travail contenant les recommandations les plus importantes et récurrentes.
- 3 février 2020 : Réunion avec le Centre commun d'assurance sociale dans l'optique de clarifier certaines questions et processus.
- 29 juin 2020 ; 7 septembre 202 : Réunion internes
- 24 septembre 2020 : Chambre des députés, Commission de la Culture - Débat d'orientation KEP

N°24

Optimiser le régime fiscal (TVA, RTS, etc.) des artistes et entreprises culturelles

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
100%

Travaux réalisés :

- Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de TVA super-réduit (3%), est applicable aux services prestés par les écrivains, compositeurs et artistes-interprètes, ainsi qu'aux droits d'auteurs qui leurs sont dus.

N°25

Créer un guichet unique de conseil et d'information

Coordination : Guichet Conseil

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
40%

Travaux réalisés :

- Janvier 2020 : Mise en place d'un bureau accessible dans les locaux du Ministère, adresse mail: conseil@mc.etat.lu

N°26

Contribuer à la formation continue des artistes et acteurs culturels

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
30%

Travaux réalisés :

- Octobre 2020 : premières formations réalisées, groupes de travail reprennent
- Février 2020 : Premières dates et formats choisis pour formations, groupes de travail créés
- Décembre 2019 : Journée d'échange avec les institutions culturelles sur les besoins de formations
- Juillet 2019 : premières entrevues partenaires pour créer des formations pour professionnels de la culture

N°27

Renforcer la structuration des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles.

Coordination : Commission des conventions

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
90%

Travaux réalisés :

- 8 juillet 2019 : signature de nouvelles conventions avec les représentants de sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel: Actors.lu (Actresses and Actors from Luxembourg), ASPRO (Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant), AAPL (Association des artistes plasticiens du Luxembourg), FLAC (Fédération Luxembourgeoise des Auteurs et Compositeurs), FLAS ou Theater Federatioun (Fédération luxembourgeoise des arts de la scène, Lëtzebuerger Bicherediteuren et le Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux décentralisés.
- 28 novembre 2019 : Mise en place d'une aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées. Cette aide à la structuration s'inscrit dans la ligne de professionnalisation des différents secteurs culturels poursuivie par le ministère de la Culture.
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg).

N°29

Contribuer à la formation continue des artistes et acteurs culturels

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- 19 juillet 2019 : Le Conseil de Gouvernement a donné son approbation de l'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel.
- 22 juillet 2019 : Madame la Ministre a présenté l'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel à la presse
- 30 août 2019 : Le dépôt de l'avant-projet de la loi à la Chambre des députés, document parlementaire n° 7473

3 octobre 2019 : L'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel a été présenté par madame la Ministre à la commission parlementaire.

N°30

Créer un Institut national du patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Statut : Recommandation alternativement transposée

Travaux réalisés :

- Dans le cadre du projet de loi relatif au patrimoine culturel il n'est plus prévu de créer un Institut national du patrimoine culturel
- Le projet de loi prévoit la création d'un l'Institut national du patrimoine architectural
- Des amendements au projet de loi relatif au patrimoine culturel sont en discussion en commission parlementaire

N°31

Réaliser un plan de gestion pour le patrimoine mondial de la Ville de Luxembourg

Coordination : Robert L. Philippart

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 70%

Travaux réalisés :

- 1^{er} décembre 2017 : mise en service de l'UNESCO Site Management
- janvier – mai 2018 : enquête sur la perception de la zone UNESCO « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » par les acteurs publics et privés opérant sur le site
- 8 juin 2018 : mise en place du Comité de gestion UNESCO Site Management
- 22 septembre 2018 : consultation publique « lancement UNESCO Site Management »
- 2019 - 2020 : développement de la sensibilisation au patrimoine UNESCO (partie 5.4. du plan de gestion) :
 - Création de quatre circuits UNESCO : Promenade UNESCO, Bike Tour UNESCO, UNESCO Tour for All, UNESCO Tour for All in leichter & Gebärdensprache.
 - Préparation de 4 circuits thématiques dans la zone UNESCO : Commerce (porteur de projet : Ville de Luxembourg), Mansfeld (porteur de projet : Ville de Luxembourg), Patrimoine juif (Porteur du

projet: Consistoire de la communauté israélite), le patrimoine bâti de la ville haute en 1893 reproduit sur les dessins de Michel Engels illustrant la procession de clôture de l'Octave (porteur du projet: Université du Luxembourg).

- 24 octobre 2018 : lancement du film #luxembourgyourworldheritage
- 17 mai 2019 : Visite interactive avec le public dans l'espace: Let's talk about UNESCO (consultation citoyenne)
- 7 juin 2019 : Remise des prix du concours de dessin de l'UNESCO : la jeunesse représente le patrimoine mondial « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » (434 participants)
- 17 décembre 2019 : Inauguration de l'UNESCO Visitor Center au Lëtzebuerg City Museum
- 17 décembre 2019 – 17 décembre 2020 : Programme & promotion de 108 projets de sensibilisation dans le cadre « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial »
- 02 février 2020 : « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications-retombées » – conférence suivie d'une consultation citoyenne
- 7 juin – 3 août 2020 : lancement du concours sur instagram: #Luxembourgyourworldheritage (> 1.000 participants)
- 2 septembre 2020 : Déposition au Ministère de la culture du « Plan de gestion Luxembourg, vieux quartiers et fortifications – 101 mesures au service du patrimoine culturel mondial ».

N°32

Construire de nouvelles Archives

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 10%

Travaux réalisés :

- Novembre 2019 : L'avant-projet de loi est approuvé par le Conseil de Gouvernement
- Juillet 2020 : Au cours de la séance publique du 23 juillet 2020, la Chambre des députés adopte le projet de loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales, et à l'aménagement des alentours
- 23 juillet 2020 : la Chambre des députés a adopté le projet de loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales, et à l'aménagement des alentours. Il est prévu que les nouvelles Archives ouvriront leurs portes à Belval en 2024

N°33

Construire un dépôt national pour les collections publiques

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 10%

Travaux réalisés :

- Analyse de l'état actuel et des besoins supplémentaires futurs des différentes collections publiques

N°34

Créer un Institut du patrimoine industriel

Coordination : Julia Kohl

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
20%

Travaux réalisés :

- 26 juin 2019 : Constitution de l'association sans but lucratif « Industriekultur – CNCI », en concertation avec le ministère de la Culture, afin de promouvoir la préfiguration et la création d'une structure faitière regroupant les organismes muséaux et autres consacrés à titre principal ou accessoire à la valorisation du patrimoine industriel au Luxembourg.
- 26 janvier 2020 : présentation d'un nouveau concept, basé sur celui de 2004, pour le CNCI, élaboré par l'asbl « Industriekultur – CNCI » et signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'association sans but lucratif « Industriekultur - CNCI » à hauteur de 50.000 EUR, conférant à l'asbl diverses missions liées à la promotion du patrimoine culturel industriel sur le plan national et international et à la représentation des intérêts communs du secteur de la culture industrielle.
- 1^{er} septembre 2020 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » d'une salariée en charge du secrétariat et de la communication de l'asbl (office management), ainsi que du travail conceptuel visant à affiner le concept du CNCI.

N°35

Revaloriser la collection d'art du ministère de la Culture

Coordination : Claudine Hemmer

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Travaux réalisés :

- Fin 2018 : accès du ministère de la Culture (MC) (service des arts visuels) à la base de données MuseumPlus rendant possible la gestion électronique de la collection
- Fin 2018/début 2019 : mise en place de la procédure d'inventorisation des œuvres entre le ministère de la Culture et le Musée national d'histoire et d'art (MNHA)
- Janvier – octobre 2019 : récolement des œuvres de la collection
- Juillet 2019 : création d'une commission d'achat. Membres de la commission: représentants des institutions disposant d'une collection – CNA, MC, MNHA, MUDAM, Musées de la VdL
- 25 novembre 2019 : première réunion de la commission avec définition d'une feuille de route interne concernant la politique d'acquisition et le fonctionnement de la commission. Acquisition de 17 œuvres auprès de 5 artistes. Budget: 58.530 EUR.
- 28 avril 2020 : réunion de la commission via Zoom. Acquisition de 14 œuvres auprès de 7 artistes. Budget: 40.400 EUR.
- 24 septembre 2020 : réunion de la commission dans le cadre du « Neistart Lëtzebuerg ». Acquisition de 31 œuvres de 15 artistes auprès de 8 galeries. Budget: 149.700 EUR.
- 25 novembre 2020 : réunion de la commission suite à l'appel à proposition aux artistes lancé le 15 octobre 2020.
 - Acquisition de 13 œuvres auprès de 12 artistes sur le budget ordinaire annuel du ministère. Budget: 33.170 EUR.
 - Acquisition de 23 œuvres auprès de 22 artistes sur le budget du programme « Neistart Lëtzebuerg ». Budget: 107.870 EUR.

N°36

Créer une Galerie nationale d'art luxembourgeois

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
15%

Travaux réalisés :

- 2020 : création d'un centre de documentation sur l'art au Luxembourg dont la direction est confiée au Musée national d'histoire et d'art

N°37

Créer un Centre national de l'Architecture

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
0%

Travaux prévus :

- Après le départ des institutions européennes du bâtiment Robert Schuman au Kirchberg, prévu en 2023, cet immeuble recevra de nouvelles affectations, dont l'une serait peut-être la création d'un Centre national de l'architecture.

N°38

Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.)

Coordination : Julia Kohl / Magalie Tasch

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
15%

Travaux réalisés :

Pour le secteur muséal :

- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg).
- 7 mai 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Julia Kohl), le réseau des Musées Luxembourg et ICOM-Luxembourg au sujet de la future coordination des réseaux muséaux nationaux par ICOM-Luxembourg.
Juillet-août-septembre 2020 : rédaction par un agent du Service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg.
En vue d'instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions muséales, le ministère de la Culture est notamment en cours d'analyser l'opportunité de la mise en place d'un agrément pour institutions muséales, de la révision de ses régimes d'aide financière pour institutions muséales, ainsi que la production de statistiques nationales sur le paysage muséal.

Pour les centres culturels régionaux :

- 8 juillet 2019 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Réseau des centres culturels régionaux.
- 4 novembre 2019 : Réunion entre le ministère de la Culture et les présidents et directeurs des neuf centres culturels régionaux, membres du Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux, ainsi que les bourgmestres des communes d'implantation pour un échange de vues axé sur la recommandation 38 du plan de développement culturel 2018-2028. Les discussions ont porté sur la gouvernance des centres culturels et leurs rôles respectifs en tant qu'acteurs importants au sein du secteur culturel luxembourgeois.
- 21 avril 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Magalie Tasch) et le Réseau des centres culturels régionaux à l'occasion de l'Assemblée générale du Réseau des centres culturels régionaux.

N°39

Encourager et sensibiliser les communes ou les syndicats intercommunaux à élaborer un plan de développement culturel pour leur commune ou région

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
0%

Statut : Recommandation en cours

Travaux réalisés :

- Février 2020 : échange avec le service culturel de la Ville de Luxembourg

N°40

Encourager et sensibiliser les communes ou les syndicats intercommunaux à élaborer un plan de développement culturel pour leur commune ou région

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
0%

Travaux réalisés :

- Janvier 2020 : réunions Service culturel Ville d'Esch/Alzette. Prévoir et planifier la mise en place éventuelle d'un pacte culturel en 2022, année de la Capitale européenne de la culture.
- Octobre 2019 : concertation avec le président du Syvicol. Manifestation d'intérêt concernant le Fonds régional pour le subventionnement des actions culturelles et la mise en place des pactes culturels.
- Décembre 2019 – octobre 2020 : élaboration d'un inventaire/état des lieux des infrastructures culturelles dans les communes du Grand-Duché.

N°41

Renforcer les échanges et les collaborations entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Culture

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Statut : Recommandation en cours

Travaux réalisés :

- Avril 2019 : première entrevue avec Script sur la composition d'un comité interministériel informel: il a été décidé de ne plus établir de comité interministériel formel, peu performant dans le passé. Des entrevues régulières entre Script et Ministère de la Culture ont eu lieu, ainsi que des discussions ponctuelles sur des projets communs
- Juin 2019 : Collaboration sur le projet de l'Education *Lëtzebuerg (er)liewen*
- Septembre 2020 : Collaboration sur les *Journées du patrimoine*
- Mises en contact réguliers entre acteurs culturels et établissements scolaires

N°42

Réserver une place plus importante à l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement en favorisant une approche transversale

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
30%

Travaux réalisés :

- Plusieurs rencontres entre le ministère de la Culture et la Theaterfederatioun ont mené à la réflexion de créer un plan de travail qui permettrait d'intégrer les arts de la scène dans le cursus scolaire afin de garantir à chaque élève l'accès à toute forme d'expression créative.

N°43

Considérer, développer et promouvoir davantage l'éducation artistique et culturelle non formelle

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
0%

Travaux réalisés :

- Étude sectorielle par Charles Wenning en cours

N°44

Offrir une formation de médiation culturelle aux enseignants pendant le stage pédagogique et renforcer cette offre dans d'autres formations continues

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
10%

Travaux réalisés :

- Des discussions ont été menées avec différentes structures culturelles afin d'augmenter l'offre des formations continues pour enseignants dans le domaine culturel.
- Des réflexions ont également été menées pour ouvrir certains modules dans le cadre de la formation « Médiation culturelle » afin de sensibiliser les enseignants aux arts et de favoriser le dialogue entre futurs médiateurs culturels et enseignants

N°45

Réformer l'enseignement dans les Conservatoires et autres école de musique

Coordination : Gilles Lacour

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 30%

Travaux réalisés :

- 5 décembre 2018 : Suite à la formation du gouvernement, et à la constitution des Ministères à l'issue des élections législatives du 14 octobre 2018, le Commissariat à l'enseignement musical (CEM) dépend depuis le 5 décembre 2018 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ).
- 20 décembre 2019 : Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020 et modifiant la loi modifiée du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal; modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail et modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État pour éveiller, développer et cultiver chez les jeunes la connaissance et le goût de la musique, assurer aux jeunes une formation spécialisée dans les différentes disciplines musicales et offrir aux adultes des cours de formation et de perfectionnement.
- 10 avril 2020 : Règlement grand-ducal déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes, ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement.
- 2 septembre 2020 : Règlement grand-ducal du modifiant le règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement.

N°47

Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays avec une périodicité de 10 ans: 1999, 2009, 2019, ...

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 15%

Travaux réalisés :

- 2019 : Elaboration d'un plan de travail, devis et conventionnement avec le LISER pour une grande enquête face-à-face sur les pratiques culturelles
- 2020 : Revue d'une solution adaptée à la situation sanitaire de 2020 : plusieurs enquêtes ciblées en ligne en commençant par les visites des musées du Luxembourg.
- Elaboration d'un questionnaire pour l'étude, nouveau devis, demande d'accès aux données personnelles par le CDMH et nouvelle convention.

N°48

Développer la médiation culturelle

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- 2019 : Elaboration d'un projet de formation en matière de transmission de la culture afin de valoriser le métier de médiateur culturel, de professionnaliser la

médiation culturelle au Luxembourg et d'établir un réseau de professionnels qui facilitera l'accès à la culture de la population et l'interaction entre les institutions culturelles et le public

- Juillet 2019 : Première entrevue avec le House of training concernant les formations pour les professionnels de la culture
- Décembre 2019 : présentation du projet « Formation médiation culturelle » aux institutions culturelles
- Janvier 2020 : Entrevue avec le House of training et l'Œuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte sur la collaboration de futurs formations
- Mars 2020 : Création d'un groupe de travail pour la mise au point d'une telle formation
- Depuis mars 2020 : élaboration d'un plan de travail, d'objectifs et de collaborations, introduction de réflexions des acteurs du terrain

N°49

Développer des actions spécifiques et d'intégration

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Avril 2019 : Elaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement - dont les personnes issues de l'immigration et en faveur d'actions interculturelles
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à une plus grande accessibilité
- Septembre 2020 : Collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Intégration sur un appel à projet dans le cadre du PAN Intégration 2021. En mettant l'accent sur le patrimoine et l'immigration, la discussion sur le patrimoine matériel et immatériel devrait s'élargir aux communautés venues d'ailleurs en interrogeant sur la connaissance du patrimoine luxembourgeois, sa définition et la vue sur la politique luxembourgeoise en terme de protection.
- Octobre 2020 : Elaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle pour une meilleure intégration

N°50

Développer l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Avril 2019 : Elaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement - avec un accent sur l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies

- 2019 : Contacts avec différents organismes afin de former le personnel des institutions culturelles à l'accueil des personnes aux besoins spécifiques
- Mai 2020 UNESCO Tour for All : la découverte des sites et monuments de la zone UNESCO en 19 stations pour personnes à mobilité réduite sur izi.travel, en audioguide en F, D, GB, NL, L, illustré
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à créer une plus grande accessibilité
- Octobre 2020 : Elaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle pour une meilleure intégration
- Octobre 2020 : premières formations proposées en « langage simplifiée »
- Décembre 2020 : sortie de UNESCO Tour for All – leichte Sprache & Gebärdensprache : itinéraire permettant la découverte des sites et monuments de la zone UNESCO en 19 stations sous forme d'audioguide (D) sur l'app izi.travel, sous forme de brochure imprimée diffusée au Luxembourg City Tourist Office et à l'UNESCO Visitor Center. La visite sur izi.travel est complétée par des vidéos en langage des signes

N°51

Développer la participation active et la citoyenneté culturelle

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Avril 2019 : Elaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement
- Décembre 2019 : renforcement du soutien à Cultur'all afin d'augmenter les offres et la visibilité du Kulturpass
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à une plus grande accessibilité
- Octobre 2020 : Elaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle qui ciblera les publics socialement plus vulnérables

N°53

Valoriser les activités de recherche réalisées au sein des institutions culturelles

Coordination : Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Création d'un groupe de travail (16/7/2020) avec des représentants des instituts culturels pour identifier les besoins en commun dans ce domaine.

N°54

Renforcer les synergies entre les institutions culturelles faisant de la recherche, l'Université du Luxembourg et les autres instituts de recherche agréés par des accords-cadres

Coordination : Catherine Decker / Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- En vue d'une future convention cadre avec l'Université de Luxembourg, de premières réflexions ont été menées sur les nécessités de collaborations entre les institutions culturelles qui font de la recherche, de l'archivage et de la conservation et l'Université. Le ministère de la Culture aimerait encourager des projets de recherche par un financement sur appel.

N°55

Mettre en place une stratégie numérique du patrimoine culturel national

Coordination : Marianne Backes

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Définition des grandes orientations de la stratégie numérique du patrimoine culturel numérique
- Mise en place d'un réseau de compétences du patrimoine culturel numérique regroupant les spécialistes du numérique des différents instituts culturels.
- Mise en œuvre par le réseau de compétence d'un projet pilote de développement d'une plateforme commune de données d'autorité sur des personnes en relation avec le patrimoine culturel luxembourgeois, réalisation d'une preuve de concept
- Élaboration de guides pratiques sur les droits d'auteur et l'open data au sein du réseau de compétences
- Projets de support à la transformation digitale au sein des instituts culturels (stratégies, politiques et processus de travail)
- Projets de support à la mise en œuvre de systèmes de gestion et de publication des données et collections du patrimoine culturel numérique, dont l'implémentation du système MuseumPlus au sein de divers musées et instituts culturels
- Projets de support à l'inventorisation/catalogage numérique dans une perspective de qualité et d'interopérabilité des données
- Projets de support à la numérisation, dont des projets pilote de numérisation 3D
- Veille stratégique dans le domaine de la digitalisation du patrimoine culturel et coopération internationale

N°56

Réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale

Coordination : Barbara Zeches et Valérie Quilez

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
60%

Travaux réalisés :

- Novembre 2019 : deux agents du ministère de la Culture et deux agents du ministère des Affaires étrangères et européennes sont chargés de réaliser l'état des lieux sur la culture à l'international
- Décembre – mai 2020 : délimitation et structuration de l'état des lieux avec établissement d'une table des matières préliminaire, élaboration de trois questionnaires (secteur culturel, ministère de la Culture, postes diplomatiques étrangers) et assistance à l'élaboration du questionnaire destiné aux postes diplomatiques luxembourgeois, prise de contact et collaboration intense avec le CTIE pour la mise en place d'un outil technique de consultation en ligne
- Mai – juin 2020 : consultation des postes diplomatiques luxembourgeois à travers un questionnaire
- 11 – 29 juin 2020 : consultation du secteur culturel à travers un questionnaire en ligne
- Juin-septembre 2020 : consultation des différents services du ministère de la Culture à travers un questionnaire
- Juillet/septembre : entretiens avec le FOCUNA et le Ministère de l'Economie
- Direction générale du Tourisme
- Depuis juillet 2020 : exploitation, traitement et agencement des données et informations issues des consultations et entretiens

N°59

Créer un Fonds pour le patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
50%

Statut : Recommandation alternativement transposée

Travaux réalisés :

- Dans le cadre du projet de loi relatif au patrimoine culturel il n'est plus prévu de créer un Fonds pour le patrimoine culturel
- Le projet de loi prévoit la création d'un Fonds pour le patrimoine architectural

N°60

Créer un Fonds pour la création artistique et culturelle de type Arts Council

Coordination : Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
75%

Travaux réalisés :

- 23 juillet 2020 : création de Kultur:LX asbl
- 20 août 2020 : Immatriculation de Kultur:LX asbl au RCS
- 15 octobre 2020 : Convention de Kultur:LX asbl avec le Ministère de la Culture
- Tenue de trois conseils d'administration 23/7, 19/8 et 2/10
- Novembre 2020 : l'asbl de préfiguration de Kultur:LX a choisi de recruter deux personnes pour une direction bicéphale : Diane Tobes en tant que coordinatrice nationale et Valérie Quilez en tant que coordinatrice internationale
- Création de deux groupes de travail : ressources humaines, communication

N°61

Créer un Fonds pour le développement culturel régional

Coordination : Danièle Kohn-Stoffels

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation :
10%

Travaux réalisés :

- Octobre 2019 : concertation avec le président du Syvicol. Manifestation d'intérêt concernant le Fonds pour le développement culturel régional
- En cours : élaboration d'un inventaire/état des lieux des infrastructures et des actions culturelles dans les communes du Grand-Duché

4. Recommandations en suspens

- N° 3: Mettre en place un Observatoire des politiques culturelles
- N° 4 : Mettre en place un comité interministériel de la Culture
- N° 28 : Réintroduire le congé culturel
- N° 46 : Mener une réflexion pour étendre l'offre des formations culturelles à l'Université de Luxembourg
- N° 52 : Développer le Luxembourg Cultural and Creative Cluster
- N° 57: Valoriser la culture en tant qu'instrument de la diplomatie et des relations internationales
- N° 58 : Établir un plan stratégique pour l'action culturelle internationale
- N° 62 : Réformer la loi sur le mécénat

5. Recommandations non transposables

N° 7

Mener une réflexion sur les opportunités d'une refonte des ministères de la Culture et des Médias et de la Communications

Lors des négociations, il n'a pas été retenu de procéder à une refonte.

6. États des lieux sectoriels

Le ministère de la Culture a mandaté plusieurs experts, en interne et en externe, afin de dresser des états des lieux de la scène culturelle et artistique du Luxembourg sur la base desquels une nouvelle politique de soutien pourra se développer. Ces différents rapports vont cartographier l'écosystème culturel luxembourgeois pour identifier les forces et les faiblesses de la vie artistique et culturelle ainsi que leurs enjeux.

Liste provisoire des disciplines artistiques et thèmes :

- Art visuel : Vincent Crapon
- Musique classique : Sara Kaiser
- Musique rock, pop, électro, urban : Aurélie Colling
- Film & cinéma : Carole Pantenella
- Théâtre : Josée Zeimes
- Emploi culturel : Philippe Robin
- Education culturelle et artistique : Charles Wennig
- Culture à l'international : Barbara Zeches, Valérie Quilez, Ann Muller, Sabrina Schneider

Les différents états des lieux feront l'objet d'une présentation publique avec débats à l'occasion d'Assises culturelles sectorielles.



Publications du KEP, © MCULT

7. Publications du KEP

Une série de publications ont été éditées et mises en ligne lors de la présentation du plan de développement culturel 2018-2022 en septembre 2018.

Volume 1 : KEP 1.0 (2018-2028), version 1.0.

Le plan de développement présente des recommandations stratégiques pour le Grand-Duché de Luxembourg en matière de politique culturelle, en s'appuyant sur le diagnostic réalisé à partir des analyses et des concertations avec le secteur culturel.

Volume 2 : Plan d'action (2018-2028), version 1.0.

Le plan d'action est une représentation synoptique des 62 recommandations du KEP 1.0 et permet de distinguer les différentes étapes des recommandations, dites « pistes à suivre ». La représentation graphique distingue les différentes phases : période d'analyse préliminaire, mise en œuvre accomplie et de développement en continu. L'axe temporel est organisé selon les périodes semestrielles, tout en indiquant la tenue d'Assises culturelles bisannuelles, rendez-vous important à la fois pour une (auto-)évaluation de la mise en œuvre du plan de développement culturel et pour une évaluation formative du plan de développement à des fins de réorientation éventuelle.

Volume 3 : Bibliographie, version 1.0.

La bibliographie sélective se veut un instrument de travail pour les lecteurs, travailleurs culturels, chercheurs ou autres curieux de la politique culturelle. Elle regroupe un aperçu des principales références et sources d'informations consultées lors de la préparation du plan - ouvrages, articles, revues, périodiques, publications et supports divers - sans prétendre à l'exhaustivité.

Volume 4 : Concours, récompenses et prix culturels, version 1.3.

Le volume 4 contient un recensement de tous les concours, récompenses et prix culturels qui sont actuellement proposés au Luxembourg. Cette liste est organisée par champs artistiques et fournit des informations concernant les modalités d'attribution, la dotation et la liste des lauréats.

En 2020, ce volume a été mis à jour à deux reprises.

Volume 5 : Annuaire des fédérations, réseaux nationaux et associations, professionnelles et sectorielles, version 1.3.

Ce volume contient un annuaire avec plus de 39 fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles ou institutions similaires.

Les différentes associations sont classées par ordre alphabétique et sont accompagnées de renseignements sur leurs activités, la composition de leur conseil d'administration et le nombre de leurs membres.

Outre plusieurs mises à jour, 5 fédérations et réseaux supplémentaires sont répertoriés depuis 2020 dans l'annuaire :

- AALPC - Association luxembourgeoise de la presse cinématographique a.s.b.l.
- ASSITEJ LUXEMBOURG - Association internationale du théâtre de l'enfance et de la jeunesse a.s.b.l.
- D'FILMAKADEMIE - Académie du cinéma luxembourgeois
- FMAIV - Fédération des métiers de l'animation et de l'image virtuelle a.s.b.l.
- ULASC - Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel.

Volume 6 : Mise en œuvre 2018-2020, version 1.0.

À l'occasion des 3^{es} Assises culturelles le 26 octobre 2020 à la Philharmonie, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a dressé un premier bilan du plan de développement culturel, dont 8 recommandations sur 62 ont été entièrement mises en œuvre et 44 mesures sont en cours d'élaboration. Cette mise en œuvre est visualisée dans ce volume 6 par une barre indiquant l'évolution en pourcentages de chaque recommandation et renvoie à une documentation détaillée.

8. *www.kep.lu* 2.0

Dans le contexte de la recommandation 5 du *Kulturentwécklungsplang* 2018-2028 (« Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne [www.kep.lu] »), le site www.kep.lu a été développé davantage afin de permettre de rendre compte de manière transparente et proactive de la mise en œuvre du KEP.

Ainsi, a notamment été élaborée une rubrique intitulée « mise en œuvre », au cœur de laquelle l'état d'avancement des 62 recommandations du KEP peut être retracée et suivie à l'aide de barres de progrès et de fiches informatives.

Ont également été ajoutés des rubriques de documentation et d'historique, ainsi qu'une « boîte à idées » qui permet aux internautes de communiquer directement leurs questions et suggestions liées à la mise en œuvre du KEP au ministère de la Culture.

Ces travaux ont été présentés à l'occasion des Assises culturelles 2020, qui ont eu lieu à la Philharmonie, le 26 octobre 2020.

9. *Débat d'orientation à la Chambre des députés*

En date du 11 février 2019, le groupe politique CSV a demandé un débat d'orientation sur plan de développement culturel « KEP 1.0 ». La commission de la Culture de la Chambre des députés a ainsi initié une série de réunions de préparation de ce débat au cours desquelles elle a examiné différents volets :

- 14 novembre 2019 : patrimoine
- 16 janvier 2020 : conventions
- 30 janvier 2020 : Arts Council
- 24 septembre 2020 : statut de l'artiste

Alors qu'il était initialement prévu, à l'issue de ces réunions, d'adopter le projet de rapport au débat d'orientation, les membres de la Commission ont estimé que le contexte actuel de la crise, avec toutes ses incidences sur le secteur culturel, ne se prêtait pas à l'adoption dudit rapport dans l'immédiat. Aussi, ont-ils jugé opportun d'organiser au préalable des échanges de vues avec les interlocuteurs et acteurs du monde culturel, notamment afin d'évaluer les répercussions du COVID-19 sur le secteur culturel.

Plusieurs échanges sont prévus en 2021 :

- 7 janvier 2021 : représentants de l'Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel (AAPL, A:LL, ALTA, ACTORS.lu, ASPRO, FLAC, LARS)
- 21 janvier 2021 : Représentants des arts de la scène (Theater Federatioun, Trois C-L, ASSITEJ, Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux)
- 4 février 2021 : représentants du secteur de la musique (Rockhal, Philharmonie, music:LX, UGDA, De Gudde Wellen)
- 4 mars 2021 : représentants des instituts culturels de l'Etat (ANL, BNL, CNA, CNL, MNHA, MNHN) Le débat d'orientation est prévue pendant la session 2021-2022.



IV.

Promotion artistique et culturelle



Rockhal Garden - Urban Cultural Pop-Up (juillet 2020), © Mike Zenari

IV. Promotion artistique et culturelle

1. Promotion de la création artistique

La promotion de la culture est un élément de base essentiel pour une société démocratique, moderne, ouverte, tolérante et solidaire. En tant que responsable politique du développement culturel au niveau national et international au Luxembourg, le ministère de la Culture souhaite préserver et promouvoir le patrimoine luxembourgeois et donner les impulsions nécessaires pour favoriser la création culturelle et la promotion des artistes.

Au sein du ministère, différents départements et services sont en charge de ces missions et un dispositif d'aides financières et de conventions est en place pour assurer la réalisation de ces objectifs. En outre, le ministère lance de façon régulière des appels à projets et organise des concours et des résidences d'artistes.

1.1 Les prix et concours

Concours littéraire national : Ulrike Bail, Serge Basso de March, Paul Mathieu, Tom Weber

Depuis 1978, le ministère de la Culture organise un Concours littéraire annuel ayant pour but d'encourager la création littéraire au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque année, le Concours littéraire national récompense un genre littéraire différent. L'édition 2020 était réservée aux recueils de poésie en langues luxembourgeoise, française, allemande et/ou anglaise.

Dans la catégorie « auteurs adultes », le premier prix a été décerné à Ulrike Bail pour son recueil de poésie *statt einer ankunft*, le deuxième prix à Serge Basso de March pour son recueil *Petite cosmogonie des poèmes avec jardin*, le troisième prix à Paul Mathieu pour son recueil à bord. Dans la catégorie « jeunes auteurs de 15-25 ans », Tom Weber a reçu le premier prix pour son recueil *fluides herz*.

Le jury était composé de Lambert Schlechter (président), Claude Bomert, Sarah Lippert, Tonia Raus et Raoul Walisch.

En raison de la pandémie de COVID-19, le ministère de la Culture a différé l'enregistrement de la remise des prix du Concours littéraire national 2020 en date du 15 décembre 2020 via son site internet.

Prix Batty Weber : Pierre Joris

Créé en 1987, le Prix Batty Weber est le prix national de la littérature luxembourgeoise. Décerné tous les trois ans par le ministre de la Culture en hommage à l'écrivain et homme de lettres luxembourgeois Batty Weber, il vise à récompenser un écrivain luxembourgeois pour la qualité littéraire, l'originalité et le rayonnement culturel de son œuvre complète.

Le jury de l'édition 2020, composé de Vesna Andonovic, Anne Diderich, Fabienne Gilbert, Frank Hoffmann, Luc Marteling, Sébastien Thiltges, sous la présidence de Claude D. Conter, a décidé de récompenser l'écrivain Pierre Joris.



Remise du Concours littéraire national (Lambert Schlechter, président du jury, Tom Weber, Paul Mathieu, Ulrike Bail, Sam Tanson, ministre de la Culture), CNL (15.12.2020), © MCULT



Pierre Joris, lauréat du Prix Batty Weber, portrait de Pierre Joris dans le métro new-yorkais à Manhattan (30.09.2019), © Philippe Matsas

En raison de la pandémie de COVID-19, la remise du Prix a dû être reportée à 2021. En collaboration avec le Centre national de littérature en tant qu'éditeur, le ministère de la Culture a commandité la publication *Literary Talks.07. Pierre Joris, Jean Portante Prix Batty Weber 2020*. La publication s'insère dans la série « Discours sur la Littérature » du Centre national de littérature et comporte le discours de réception de Pierre Joris précédé d'un éloge par l'écrivain Jean Portante. La publication sera disponible et mise en vente dès la remise officielle du Prix Batty Weber en 2021.

Prix Pierre Werner : Lisa Kohl, Filip Markiewicz

Depuis 1993, le ministère de la Culture décerne le prix Pierre Werner, doté de 2.500 EUR. Ce prix bisannuel prime la meilleure œuvre exposée au Salon du Cercle Artistique de Luxembourg.

Le jury du Salon 2020 se composait de Suzanne Cotter – directrice du Mudam Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (L), Dr. Gabriele Lohberg – ancienne directrice de l'Académie Européenne des Beaux-Arts de Trèves (D), Christian Mosar – directeur artistique du Centre d'Art Contemporain Kunschthall et du Bridderhaus à Esch-sur-Alzette (L), Daniel Michiels – photographe (B) et Guy Thewes – directeur des 2 Musées de la Ville de Luxembourg (L). La présidence du jury, sans droit de vote, était assurée par Marc Hostert – président du CAL.

Le Prix Pierre Werner 2020 a été décerné ex aequo à Lisa Kohl et Filip Markiewicz pour les œuvres *Sleepers 2*, respectivement *Antigone*.

Screaming Fields Festival 2020 (Rockhal)

En raison de la pandémie de COVID-19, le festival et ainsi la remise du Prix a dû être reportée à 2021.

Luxembourg Music Awards 2020

En raison de la pandémie de COVID-19, la cérémonie de remise des prix pour le secteur de la musique a dû être reportée à 2021.

FIMOD 2020 (Festival international de musique d'Orgue Dudelange)

En raison de la pandémie de COVID-19, le festival et ainsi la remise du Prix a dû être reportée à 2021 (05. – 10. Septembre 2021).

International Percussion Competition Luxembourg – Composition Competition 2020

Pour la deuxième fois après 2018, les responsables du Concours international pour percussion Luxembourg ont organisé en 2020 un concours de composition. Le jury, composé par Paul Mootz (Luxembourg), Wim Henderickx (Belgium), Claude Lenners (Luxembourg), Nicolas Martyniow (France) et Matthias Schmitt (Allemagne) ont attribué le premier prix à Madame Wen-chi Tsai, prix financé en collaboration avec le ministère de la Culture. Le concours international pour percussion à Luxembourg à son tour a dû être reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

Music:LX Export Artist of the year 2020

En raison de la pandémie de COVID-19, la remise du Prix a dû être reportée à 2021.

1.2 Les commandes d'œuvres musicales

En 2020 le ministère de la Culture a continué sa politique de commandes d'œuvres musicales et a procédé à deux appels publics.

Pour cette édition, 27 candidatures ont été introduites pour 8 commandes de composition d'une œuvre offerte par le ministère et ceci pour les orchestres suivants : les Solistes Européens Luxembourg, la Musique Militaire Grand-ducale, l'Orchestre de Chambre de Luxembourg, l'orchestre Estro Armonico, l'ensemble United Instruments of Lucilin, l'Orchestre National de Jazz, l'ensemble Ars Nova Luxembourg et l'ensemble Vocal de Luxembourg. Les compositeurs retenus étaient les suivants :

- Catherine Kontz pour les SEL,
- Albena Petrovic Vrachanska pour Ars Nova Luxembourg,
- Ivan Boumanns pour l'ensemble Estro Armonico,
- Olivier Darteville pour l'OCL,
- Aaron Einbond l'ensemble United Instruments of Lucilin,
- Caroline Mirkes pour l'Ensemble Vocal Luxembourg,
- David Ascani pour l'Orchestre National de Jazz Luxembourg,
- Luc Grethen pour la Musique Militaire Grand-ducale.

Fidèle à sa politique d'une promotion renforcée de la création artistique, le ministère de la Culture avait augmenté, pour la saison 2020, l'envergure de cet appel en portant le nombre total de projets de composition à huit et en impliquant deux partenaires supplémentaires par rapport à la saison précédente.

A côté de l'augmentation du nombre de commandes/ensembles de 6 à 8 partenaires, le ministère de la Culture a aussi adapté les rémunérations payées aux compositeurs. Ceci après des consultations et sur recommandation de la fédération luxembourgeoise des auteurs et compositeurs (FLAC). Ainsi, les rémunérations des compositeurs se sont situées entre 4.000 EUR (petit ensemble/chorale) jusqu'à 6.400 EUR (Orchestre symphonique).

Budget : 50.000 EUR

Ceci était possible grâce à l'augmentation du budget pour les commandes musicales du ministère de 35.000 EUR (2019) à 50.000 EUR (2020).

En 2020, la commande d'une œuvre pour l'encadrement musical pour la célébration de la Fête Nationale à la Philharmonie par l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg n'était pas réalisée. Ceci dû au fait que la crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas permis la réalisation des festivités à la Philharmonie.

Vu la décision du Conseil de Gouvernement en date du 20 mai 2020 concernant l'adoption d'un paquet de mesures dénommé « NEISTART LËTZEBUERG – CULTURE » ayant pour objectif la relance de la culture et de la création artistique au Luxembourg suite à la crise sanitaire de la pandémie de la Covid-19, le ministère de la Culture a lancé un deuxième appel à candidatures pour compositions musicales pour la saison 2020-2021, avec la participation de huit nouveaux partenaires : L'ensemble Kammerata Luxembourg, le Bigband Luxembourg Jazz Orchestra, le Bigband Opus78, Le Luxembourg Wind Orchestra, la Brass Band du Conservatoire d'Esch-sur-Alzette, le Festival international pour musique d'Orgue de Dudelange, le Klengen Maarnicher Festival et l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg. Pour cet appel extraordinaire, un budget total de 50.000 EUR était mis à disposition, avec notamment une commande pour l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, dotée de 15.000 EUR. Les compositeurs retenus étaient les suivants :

- Nigji Sanges pour Kammerata Luxembourg,
- Joël Lysander Metz pour le Luxembourg Jazz Orchestra,
- Gilles Grethen pour Opus78,
- David Ianni pour le Luxembourg Wind Orchestra,
- Aude Clesse pour le Brass Band du Conservatoire d'Esch/Alzette,
- Ivan Boumanns pour le FIMOD,
- Ernie Hammes pour le Klengen Maarnicher Festival,
- Georges Lentz pour l'OPL.

Budget : 50.000 EUR

En 2020 le ministère a donné en outre commande aux compositeurs suivants:

- David Ianni - «Ode to the Helpers» for String-Quartett créée par le Luxembourg Cello Quartett (en honorant le personnel de santé lors de la crise COVID-19).
- Luc Rollinger - Commande lors du 100^{ème} anniversaire de la Fanfare Itzig.

1.3 Acquisition d'œuvres d'artistes luxembourgeois

La collection d'œuvres d'art du ministère de la Culture est une collection sans murs. Les œuvres la constituant servent avant tout à l'aménagement artistique des ministères et des administrations gouvernementales.

La mesure n°35 du Plan de développement culturel prévoit la revalorisation de cette collection d'œuvres d'art et l'accord de coalition gouvernementale prévoit que « le patrimoine culturel [...] sera protégé et sauvegardé, [...], et la créativité, l'innovation et l'émergence de secteurs culturels dynamiques seront soutenues. »

L'accroissement de la collection d'œuvres d'artistes luxembourgeois du ministère doit se faire dans l'intérêt d'une homogénéité des collections publiques et le choix des œuvres doit se faire sur base de propositions judicieusement établies. La politique d'acquisition s'oriente autour des axes suivants : le soutien à la jeune création, l'acquisition d'œuvres récentes d'artistes confirmés en vue de la documentation de leur travail et la promotion de la création artistique luxembourgeoise.

Au courant de l'année 2020, la commission d'acquisition s'est réunie trois fois.

Dans le cadre du budget annuel ordinaire, le ministère de la Culture a acquis des œuvres des artistes Yann Annicchiarico, Christian Aschman, Laurianne Bixhain, Justine Blau, Marie Capesius, Eric Chenal, Simone Decker, Patrick Galbats, Nora Juhasz, Sophie Jung, Catherine Lorent, M + M, Karolina Markiewicz & Pascal Piron, Carole Melchior, Suzan Noesen, Renée Oberlinéckels, Jim Peiffer, Armand Quetsch, Letizia Romanini et Daniel Wagener.

Budget : 73.570 EUR

Suite à un appel lancé dans le cadre du programme Neistart Lëtzebuerg et destiné aux galeries d'art, le ministère a acquis des œuvres des artistes Monique Becker, Mike Bourscheid, Daniele Bragoni, Steve Kaspar, Anna Krieps, Anne Lindner, Eric Mangen, Chantal Maquet, Christian Neuman, Gery Oth, Bert Theis, Ann Vinck, Jeff Weber et Jesse Willenbring, et ce auprès de huit galeries différentes.

Budget : 149.400 EUR

De plus, dans le cadre du programme Neistart, le ministère a acheté des œuvres directement auprès des artistes suivants : Aline Bouvy, Cristina Dias de Magalhães, Serge Ecker, Luc Ewen, Martine Feipel & Jean Bechameil, João Freitas, Marco Godinho, Robert Hall, Hisae Ikenaga, Paul Kirps, Lisa Kohl, Vera Kox, Carine Kraus, Suzan Noesen, Claudia Passeri, Gilles Pegel, Roland Quetsch, Eric Schumacher, Keong-A Song, Rafael Springer, Roger Wagner et Trixi Weis.

Budget : 107.870 EUR

En 2020, le ministère a acheté des œuvres de 54 artistes ainsi que de 2 duos d'artistes et le budget total des acquisitions est de 330.840 EUR.

1.4 Les ateliers et résidences d'artistes

Les résidences d'artistes contribuent fortement à l'intensification des échanges artistiques et à la mise en contact des scènes artistiques de pays et de cultures différentes. Elles constituent des étapes importantes dans la carrière des créateurs et font partie intégrante de leurs biographies. Les programmes de résidence permettent aux artistes d'acquérir de nouvelles compétences, de gagner de nouvelles inspirations, à étendre leurs réseaux professionnels ainsi que d'explorer de nouveaux horizons artistiques et culturels.

Les résidences d'artistes et d'auteurs au Luxembourg

Les Annexes du Château de Bourglinster

Depuis 2014, les Annexes du Château de Bourglinster ont accueilli des artistes nationaux et internationaux pour donner naissance à de riches échanges et réflexions sur les pratiques artistiques actuelles, à des projets artistiques et des expositions inédites et à des conférences stimulantes. Après six ans de fonctionnement et l'accueil d'environ 60 artistes internationaux en résidence, 2020 a marqué une année de transition vers un nouveau modèle de gestion pour les Annexes du Château de Bourglinster. En janvier 2020, le Service d'animation culturelle régionale (SACR), qui a assuré la coordination du site et l'encadrement des artistes résidents de 2014 à 2019, a quitté ses bureaux dans les Annexes afin de rejoindre le siège du ministère de la Culture à Luxembourg-Ville.

En mai 2020, dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et dans une volonté de soutenir le secteur artistique fortement touché par la crise sanitaire, le ministère de la Culture a lancé un appel à candidature pour une résidence-mission autour de la gestion et de l'animation des Annexes du Château de Bourglinster. En confiant la gestion du site à un collectif d'artistes, le ministère entend davantage mettre en avant ce tiers-lieu comme un laboratoire collaboratif de création où se côtoient artistes de différentes disciplines et pratiques artistiques et publics.

A cette fin, les Annexes du Château de Bourglinster ont subi des rénovations et travaux mineurs au cours de l'année 2020 pour se présenter sous un jour nouveau et proposer au collectif lauréat non seulement l'exploitation des deux ateliers-résidence et de la salle polyvalente Open Space, mais également des anciens bureaux administratifs du SACR.

Le collectif d'artistes sélectionné à la suite de l'appel à candidature entamera ses activités au printemps 2021, pour une durée de trois ans. Grâce à ce nouveau modèle de gestion, les Annexes du Château de Bourglinster poursuivront leur mission de soutien à la création artistique et continueront d'offrir aux artistes des espaces de travail de qualité et adaptés à leurs besoins.

Les cinq ateliers de travail destinés à la location restent à la disposition d'artistes émergents de la scène culturelle luxembourgeoise et demeurent sous la gestion du ministère de la Culture. Depuis 2019, ces ateliers de location sont loués à Nora Wagner, Christian Neuman, Alexandra Uppman, Karolina Pernar, Anne Lindner et Sandrine Ronvaux. Ensemble avec Vincent Campanella et Chantal Maquet qui y occupent un atelier depuis 2016, les artistes locataires profitent des locaux de travail ainsi que des espaces communs aux Annexes.

En attente du nouveau modèle de gestion, la salle « Open Space » a continué d'être mise à disposition d'acteurs culturels sur demande. En 2020, la salle a accueilli, parmi d'autres, le collectif de théâtre interdisciplinaire Independent Little Lies, l'actrice Elsa Rauchs, l'artiste Nora Wagner ainsi que l'artiste chorégraphique Annick Pütz, qui ont pu profiter à titre gratuit de cet espace polyvalent pour développer leurs projets artistiques et organiser des vernissages.

Une gamme de manifestations artistiques et d'expositions variées et intéressantes se sont déroulées dans la salle « Open Space » en 2020 : le projet « Jamais peut-être » de Nora Wagner, en collaboration avec les artistes invitées Trixi Weis, Carole Louis et Aurélie d'Incau, présenté au public grâce à un télé-vernissage (05.04.2020), la présentation « Paralyzed Padadyze – Sketches and drawings by Anne Lindner » de l'artiste en location Anne Lindner (18.09-04.10.2020), l'exposition « Shape of us » de Carolina Pernar et Allison Wood, conçue par Mayuka Kato (17-25 octobre 2020) et l'exposition « Wildwood » d'Alexandra Uppman (27-29 novembre 2020).

Le projet « jamais peut-être » de Nora Wagner, monté aux Annexes du Château de Bourglinster, a été primé du prix de l'innovation artistique COVID 2020, doté de 5.000 EUR. L'artiste a profité du temps d'arrêt imposé par la pandémie de la Covid-19 pour mettre à l'épreuve de nouvelles façons de (re)présenter l'art plastique sur la toile. Ce faisant, elle a remis en question l'individualité dans un processus de création et a souligné l'importance du dialogue en intégrant trois autres artistes dans le projet. L'une après l'autre, les quatre artistes ont repris un espace d'exposition virtuel spécialement conçu pour l'occasion et y ont transformé, complété ou même détruit les œuvres de leur prédécesseuse. L'expérimentation avec le médium Internet, le caractère participatif de ce projet et la manière dont l'artiste a pu attirer l'attention sur son projet artistique dans un temps de paralysie culturelle totale, ont été décisifs dans le choix du jury.

L'année 2020 a également marqué la quatrième édition de la bourse « Bicherfrënn », organisée par le Fonds culturel national en partenariat avec les Amis du livre a.s.b.l. (Lëtzebuerg Bicherfrënn a.s.b.l.) active dans les Annexes du Château de Bourglinster et en collaboration avec le Centre national de littérature et le ministère de la Culture. Suite à un appel à projets, Samuel Hamen a été retenu comme quatrième lauréat de cette bourse qui inclut notamment une résidence d'auteur au Literarisches Colloquium Berlin.

Résidence d'auteur de littérature pour jeunes et enfants à Echternach, 19^e édition

Lauréate : Martina Wildner (D).

En étroite collaboration avec la Ville d'Echternach et l'AMSE (Amicale Millermoaler Schull Echternach asbl), le Service d'animation culturelle régionale du ministère de la Culture et le Centre national de littérature de Mersch, organisent annuellement la résidence d'auteur de littérature pour jeunes et enfants à Echternach. Suite à l'appel à candidature, l'auteure allemande Martina Wildner, née en 1968 à Obergünzburg en Allemagne, vivant et travaillant à Berlin, a été sélectionnée par le jury.

L'édition 2020 n'ayant pas pu être organisée dans le respect des restrictions sanitaires liées aux circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid-19, la résidence d'auteur a dû être reportée à l'année suivante.

Les résidences d'artistes et d'auteurs à l'étranger

Depuis 2019, le programme des résidences initié par le ministère de la Culture est réalisé en collaboration avec le Fonds culturel national. C'est ainsi que le ministère de la Culture prend en charge les frais des institutions d'accueil tandis que le Focuna se charge des bourses pour les artistes. Le programme de toutes les résidences à l'adresse des artistes est recensé dans le rapport d'activité du Fonds culturel national.

Künstlerhaus Bethanien, Berlin

Suite à un appel à candidature, quatre dossiers ont été soumis. Le jury de présélection, composé de Claudine Hemmer (ministère de la Culture), Clément Minighetti (Mudam Luxembourg) et Aline Bouvy (artiste résidente au KB en 2019) a déclaré les quatre dossiers recevables. Ces dossiers ont été proposés à la direction artistique du Künstlerhaus Bethanien qui s'est prononcé pour attribuer la résidence à Eric Schumacher.

Dans le cadre de cette résidence, Eric Schumacher a vécu et travaillé à Berlin de juillet à décembre 2020. Outre la mise à disposition du studio, l'artiste a bénéficié d'un encadrement individuel et de la mise en réseau avec la scène artistique berlinoise, de l'organisation d'une exposition au Künstlerhaus Bethanien, d'une aide à la production de 3.000 EUR, de la présentation de son projet dans le BE-Magazin, revue présentant les artistes en résidence.

Depuis 2019, le Fonds culturel national s'est associé à cette résidence et prend en charge la bourse de séjour et de travail pour l'artiste sélectionné.



Exposition « come high go low » de Eric Schumacher, dans le cadre de la résidence d'artiste au Künstlerhaus Bethanien, Berlin (juillet – décembre 2020)
© David Brandt

Academia Belgica, Rome

Le Fonds Culturel a initié, en 2020, une bourse annuelle de séjour à l'Academia Belgica à Rome. Cette bourse, d'une durée d'un mois, est destinée à des auteurs, scénaristes, dramaturges ou illustrateurs.

Le ministère de la Culture rembourse les frais de logement du boursier à l'Academia Belgica et le Focuna offre une bourse de séjour et de travail au lauréat.

Suite à un appel à candidature, le jury composé de Claude Kremer, d'Anne Simon et de Gian Maria Tore attribué cette résidence à Stéphane Ghislain Roussel. L'artiste a séjourné à Rome du 27 octobre au 26 novembre 2020 afin de se concentrer sur un travail de recherche et d'écriture d'un livret d'opéra.

Cité internationale des Arts, Paris

RESIDENCE - 01.01.2020 - 29.02.2020 - Cité internationale des arts, Paris
Vera Kox | Résidence

RESIDENCE - 28.02.2020 – Cité internationale des arts, Paris
Open Studio | Martine Deny

RESIDENCE -01.10.2020 – 31.12.2020 – Cité internationale des arts, Paris
Jeff Weber

1.5 Les salons, foires, festivals et biennales

Festival OFF d'Avignon 2020 - Théâtre

Le 23 novembre 2020, une convention de coopération culturelle a été signée entre la région Grand Est et le ministère de la Culture, à la suite de la coopération prometteuse entre la région Grand Est et le Luxembourg lors de l'édition 2019 du festival Off d'Avignon, avec notamment l'accueil d'un spectacle luxembourgeois à La Caserne.

Cette convention porte sur la mise à disposition, lors des éditions 2021 et 2022 et potentiellement au-delà, d'un créneau dans la programmation de La Caserne au profit d'un spectacle des arts de la scène luxembourgeoise et fixe une contribution financière du Luxembourg à hauteur de 30.000 EUR par an.

Etant donné que l'édition 2020 du Festival OFF d'Avignon a été annulée en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la sélection de la production Sales Gosses, mise en scène par Fabio Godhino et produite par le Théâtre du Centaure, initialement prévue pour 2020, a été reconduite pour représenter le Luxembourg dans la programmation de La Caserne en 2021.

Festival OFF d'Avignon - Danse

En 2020, il était prévu que le Luxembourg soit représenté au Festival OFF d'Avignon avec une création chorégraphique ainsi qu'une création théâtrale. Les deux créations ont été sélectionnées par un jury composé de représentants de la « Theater Federatioun » et ont bénéficié du soutien financier du ministère de la Culture.

Etant donné que l'édition 2020 du Festival OFF d'Avignon a été annulée en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les deux sélections, dont la pièce de danse The Hidden Garden de la chorégraphe Jill Crovisier et la production Sales Gosses, mise en scène par Fabio Godhino et produite par le Théâtre du Centaure, ont été reportées et représenteront donc le Luxembourg à la programmation du Festival OFF de 2021.

Kunstfest Weimar

Durant l'été 2020, la production luxembourgeoise « Die schöne Müllerin » par Borisowitsch & Jhang a été invitée au Kunstfest Weimar. Le ministère de la Culture a soutenu les frais de mobilité et de représentation de l'équipe artistique.

Foires du livre internationales

Au vu de la pandémie de COVID-19, la plupart des foires du livre internationales ont dû être annulées.

En dépit de cette situation sanitaire difficile en 2020, le programme d'export et de promotion à l'international Reading Luxembourg a continué à mener des efforts de promotion et de renforcement de la visibilité du livre et de l'édition du Luxembourg.

Ainsi, Reading Luxembourg et les éditeurs luxembourgeois ont participé à l'édition digitale de la foire du livre de Francfort ainsi qu'au festival Bookfest-city. Par ailleurs, les préparatifs de la présence du Luxembourg en tant que pays d'invité d'honneur au Marché de la Poésie 2021 ont été entamés, ensemble avec les responsables du Marché de la Poésie.

En raison de l'annulation de salons, foires, marchés littéraires et rencontres avec le public au Luxembourg et à l'étranger, Reading Luxembourg a initié pendant deux semaines en novembre 2020 une campagne de promotion au Luxembourg sous la bannière ARE YOU READING LUXEMBOURG? afin de célébrer la rentrée littéraire luxembourgeoise et de contribuer à la visibilité du livre et de la littérature du Luxembourg.

Biennale de Venise

De 1999 à 2017, le pavillon luxembourgeois à la Biennale de Venise a résidé au rez-de-chaussée de la Ca' del Duca, Corte del Duca Sforza à Venise.

Depuis 2018 le Luxembourg dispose d'un espace d'exposition individuel à l'Arsenale (Sale d'Armi), l'un des principaux sites de la Biennale. Ce nouvel espace est non seulement plus généreux en termes d'espace, mais il se situe également au cœur de la Biennale augmentant ainsi considérablement la visibilité du Luxembourg dans ce contexte prestigieux, et ce tant pour le public que pour les professionnels qui visitent la Biennale.

Exposition internationale d'architecture

Depuis 2004, le Grand-Duché de Luxembourg participe régulièrement à la Biennale d'Architecture de Venise. Par cette présence à l'une des plus importantes manifestations européennes au niveau de l'architecture, le ministère de la Culture assure à notre pays une visibilité et une crédibilité internationales sur le plan architectural.

LUCA – Luxembourg Center for Architecture a été chargé, en mai 2019, de l'organisation de la participation luxembourgeoise à la 17^e Mostra Internazionale di Architettura qui porte le titre How will we live together ? et qui devait se dérouler du 23 mai au 29 novembre 2020.

En date du 18 mai 2020, la Fondazione La Biennale di Venezia a pris la décision de reporter la Biennale d'Architecture en 2021. Au vu du prolongement de la crise sanitaire, LUCA a travaillé sur l'ajustement du projet. L'intention de départ ayant été de mettre en place un projet interactif et participatif, les réalités de la crise ont amené LUCA à repenser le projet afin de l'adapter en fonction des mesures sanitaires mises en place par les organisateurs.

Exposition internationale d'art contemporain

Par la présence régulière à l'une des plus importantes manifestations européennes, voire même mondiales, au niveau de l'art contemporain, le ministère de la Culture assure à notre pays une visibilité et une crédibilité internationales sur le plan artistique.

Le Mudam Luxembourg a été chargé de l'organisation de la participation luxembourgeoise à la 59^e Mostra qui portera le titre May you live in interesting Times et qui sera ouverte au public du 23 avril au 27 novembre 2022.

Suite à un appel à candidature lancé en novembre 2019, un jury s'est réuni les 3 février et 1^{er} avril 2020 pour procéder à la sélection de l'artiste qui investira le pavillon luxembourgeois en 2022. Le jury était composé de Kevin Muhlen (Directeur, Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain), d'Anke Reitz (Curatrice, Steichen Collections – CNA, Clervaux), de Dirk Snauwaert (Directeur, Wiels, Bruxelles), de Lorenzo Benedetti (Curateur, Kunstmuseum St.Gallen), de Michelle Cotton (Cheffe du Département Programmation artistique et Contenu, Mudam) et de Christophe Gallois (Curateur, Responsable des expositions, Mudam). Suzanne Cotter, directrice du Mudam Luxembourg était présidente du jury.

Le jury a retenu le projet de l'artiste Tina Gillen pour représenter le Grand-Duché de Luxembourg à la Biennale de Venise 2022.

Rencontres de la Photographie d'Arles

Les Rencontres d'Arles ont été fondées en 1970 par le photographe arlésien Lucien Clergue, l'écrivain Michel Tournier et l'historien Jean-Maurice Rouquette. Lët'z Arles, association luxembourgeoise de soutien et de promotion de la photographie et des artistes en lien avec le Luxembourg et conventionnée avec le ministère de la Culture, est partenaire du programme associé des Rencontres d'Arles depuis 2016.

Pour l'édition 2020, un panel de nominateurs composé de Marie-Noëlle Farcy (Responsable de la Collection et commissaire, Mudam), Paul di Felice (Vice-président, Lët'z Arles), Danielle Igniti (Administratrice, Lët'z Arles), Stilbé Schroeder (Commissaire, Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain), Marc Scozzai (Commissaire, Rotondes) et Michèle Walerich (Administratrice, Lët's Arles) a sélectionné six artistes qui ont été invités à présenter un avant-projet d'exposition pour la Chapelle de la Charité à Arles.

Le jury, composé de Paul di Felice, Danielle Igniti, Marta Gili (Directrice, Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles), Steph Meyers (administrateur, Lët'z Arles et Directeur, Rotondes), Sam Stourdzé (Directeur, Les Rencontres d'Arles), Michèle Walerich et Christophe Wiesner (Directeur artistique, Paris Photo), s'est réuni le 23 avril 2020 afin d'analyser les projets proposés.

Compte tenu de leurs qualités artistiques, de leur recherche créative et de leur pertinence dans le contexte du festival, le jury a sélectionné les projets des artistes Daniel Reuter et Lisa Kohl.

La 51^{ème} édition du festival devait débiter le 29 juin 2020. Face aux nombreux obstacles engendrés par la crise sanitaire, les organisateurs ont, en date du 29 avril 2020, renoncé à présenter cette édition.

Les deux expositions monographiques des artistes Daniel Reuter et Lisa Kohl sont dès lors reportées à l'été 2021.

Salons, foires, festivals et biennales – secteur de la musique

L'année 2020 peut être désignée comme l'année la plus grave pour le secteur des organisateurs de festivals et de foires depuis la Deuxième Guerre Mondiale. Pour le Grand-Duché, comme pour la majorité des pays européens, la saison des festivals de musique de 2020 était inexistante. Après l'annonce de l'annulation des grands festivals-phares du secteur (comme par exemple *Rock-am-Ring*, *Rock Werchter*, *Wacken Open Air*, *Montreux Jazz Festival*, *Tomorrowland*, etc.), la même situation s'est présentée pour le Luxembourg : annulation complète de tous les festivals et foires pour la saison 2020.

Néanmoins, il n'a pas manqué en créativité du côté des organisateurs, plusieurs festivals ont proposé des alternatives digitales (Streaming / émissions radio), comme par exemple les festivals *E-Lake* à Echternach, *Blues Express* à Differdange, *Koll an Aktioun* à haut-Martelange ou encore la *Fête de la Musique*.

Choses pareils pour les foires. Depuis quelques années et, en coopération avec music:LX, le ministère de la Culture participe à la foire *Jazzahead* à Brême (Allemagne), rassemblement le plus important pour le secteur du Jazz. Après l'annonce de l'annulation en 2020 et à cause de la persistance de la pandémie, les responsables ont décidé d'organiser aussi en 2021 un événement digital de haute qualité.

2020

2020

2020

2020

2020

2020

2. Aides financières du ministère de la Culture

2.1 Exercice 2020 : aides financières par domaines

Domaine	Conventions	Bourses	Subsides	Participations financières	Dotations	TOTAL
Champs artistiques	5 288 290	156 000	1 266 775	102 694	25 094 490	31 908 249
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	581 890	52 550	134 320	42 586	-	811 345
Danse	716 300	8 300	135 700	-	-	860 300
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	395 000	2 500	34 000	-	-	431 500
Cirque, arts de la rue	-	-	21 100	-	-	21 100
Littérature	-	2 000	186 750	39 405	-	228 155
Musique	2 553 961	72 900	523 813	12 103	25 094 490	28 257 267
Pluridisciplinaire	311 773	7 500	15 000	7 898	-	342 170
Patrimoine, histoire et sciences	206 986	-	-	-	-	206 986
Théâtre, spectacle vivant	522 381	10 250	216 092	702	-	749 425
Socioculturel	400 475	-	75 800	1 480	-	477 754
Institutions culturelles	20 690 686	-	590 500	-	4 255 000	25 536 186
Bibliothèques publiques	-	-	559 000	-	-	559 000
Centres culturels	5 515 550	-	-	-	4 255 000	9 770 550
Musées et sites patrimoniaux	11 992 136	-	31 500	-	-	12 023 636
Théâtres	3 183 000	-	-	-	-	3 183 000
Fédérations	1 013 562	-	-	-	-	1 013 562
Autres	14 942 042	-	-	191	-	14 942 233
TOTAL	42 335 055	156 000	1 933 075	104 365	29 349 490	73 877 984

2.2 Conventions

Domaine	Conventions
Champs artistiques	5 288 290
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	581 890
Danse	716 300
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	395 000
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	2 553 961
Pluridisciplinaire	311 773
Patrimoine, histoire et sciences	206 986
Théâtre, spectacle vivant	522 381
Socioculturel	400 475
Institutions culturelles	20 690 686
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	5 515 550
Musées et sites patrimoniaux	11 992 136
Théâtres	3 183 000
Fédérations	1 013 562
Autres	14 942 042
TOTAL	42 335 055

Au 1^{er} janvier 2020, le ministère de la Culture disposait de 83 conventions avec des associations et fondations culturelles. En cours d'année, 2 conventions ont été résiliées (Eislek Plus, Culture Wiltz).

En cours d'année, le ministère a signé 24 nouvelles conventions avec des associations culturelles. Il s'agit en l'occurrence des associations suivantes :

- CNCI
- ICOM
- De Mains de Maîtres
- Kopla Bunz
- ATD Quart Monde
- Aalt Stadhaus
- Banannefabrik
- AWA As We Are
- Dance Theatre Luxembourg
- Lipstick Traces
- Utopic Productions
- SB Company
- Simone Mousset Projects
- Making Dances
- Bombyx
- De Klänge Maarnicher Festival
- Cooperation Wiltz
- Kultur:LX
- Fonds culturel national (Dubai)
- Canopée Produktion
- A:LL Schrëftsteller*innen
- ASSITEJ Luxembourg
- Richtung 22
- Mond op

Ainsi, au 31 décembre 2020, 105 associations et fondations bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture :

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Artcontemporain	112 475
CAL	34 000
De Mains de Maîtres	45 000
Edward Steichen Award	26 074
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie	97 500
LAC - Lëtzebuurger Artisten Center	71 840
Lët'z Arles	195 000

Danse

AWA As We Are	18 000
Dance Theatre Luxembourg	27 000
JC Movement Production	65 000
Lipstick Traces	27 000
Making Dances	13 500
SB Company	13 500
Simone Mousset Projects	27 000
TROIS C-L	498 300
Utopic productions	27 000

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Luxembourg City Film Festival	395 000
-------------------------------	---------

Musique

Canto LX	26 840
Chœur de Chambre de Luxembourg	30 675
Conservatoire de la Ville de Luxembourg	154 000
Conservatoire de la Ville d'Esch	99 200
Conservatoire du Nord	50 000
De Kleng Maarnicher Festival	47 048
Differdange, SONOTRON	50 000
Fête de la Musique	42 945
INECC	297 825
Lucilin	246 934
Luxembourg Music Publishers	20 450
MUSIC:LX	582 825
Orchestre de chambre du Luxembourg	429 450
Orchestre Estro Armonico	53 682
Solistes Européens Luxembourg	322 088
Université du Luxembourg	100 000

Pluridisciplinaire

Banannefabrik	10 800
Institut culturel européen Pierre Werner	225 973
Mond op	18 000
Openscreen	34 500
Richtung 22	22 500

Patrimoine, histoire et sciences

Cathédrale	66 841
Dudelange, Centre Migrations humaines	97 200
Fondation Bassin-Minier	42 945

Théâtre, spectacle vivant

Bombyx	31 500
Canopée Produktion	22 500
Compagnie Ghislain Roussel - Projeten	38 000
Fundamental	56 000
Grand Boube	53 682
Independent Little Lies	66 500
Kaleidoskop	76 000
Kopla Bunz	36 759
Maskénada	141 440

Socioculturel

Action Solidarité Tiers Monde	59 050
ATD Quart Monde	54 000
CEPA - Centre pour la promotion des arts Luxembourg	122 700
Cultur'All	98 000
Éislek Plus Asbl	5 100
Mir wëllen iech ons Heemecht weisen	61 625

Centres culturels

Aalt Stadhaus	140 300
Cooperations Wiltz	328 500
CULTURE WILTZ asbl	35 000
Centre Culturel Régional Dudelange Opderschmelz	306 150
Trifolion	373 500
Kulturfabrik	762 000
CAPE – Centre des Arts Pluriels Ettelbruck	622 500
Kinneksbond, Centre Culturel Mamer	260 800
Cube 521	293 500
Mierscher Kulturhaus	260 800
Kulturhaus Niederaanven	109 500
Rotondes	2 023 000

Musées et sites patrimoniaux

Amis des Châteaux de Beaufort	153 375
Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain	2 624 100
Fondation Musée d'Art moderne G.-D. Jean	8 408 000
Minett Park Fond-de-Gras	64 418
Musée national de la Résistance	220 000
Musée National d'Histoire Militaire.	53 682
Interessenverein Binsfeld-Holler-Breidfeld	53 682
Kulturhuf Grevenmacher	202 455
Les amis de la maison de Victor Hugo à Vianden	46 013
Parc naturel de la Haute Sûre	16 105
Peppange, Amis de l'Histoire du Roeserbann	96 627
Rosport, Musée Henri Tudor	53 682

Théâtres

Théâtre des Casemates (Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique)	195 000
Théâtre du Centaure	260 000
Théâtre municipal de la Ville d'Esch	350 000
Théâtre National de Luxembourg	1 833 000
Théâtre Ouvert Luxembourg	195 000
Théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg	350 000

Fédérations

A:LL Schrëftsteller*innen	18 000
AAPL - Association des artistes plasticiens	79 000
Actors.lu	34 000
ASSITEJ Luxembourg	18 000
Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant	34 000
CNCI	45 000
Fédération luxembourgeoise de la photographie artistique	10 225
Fédération luxembourgeoise des Arts de la Scène	118 099
FLAC	34 000
ICOM	90 000
Lëtzebuurger Bichereditoren	34 000
Réseau lux des Centres Culturels Régionaux	34 000
UGDA	429 450
Union Saint Pie X	35 788

Autres

ALAC	1 178 042
Capitale européenne de la Culture 2022	13 500 000
Espace Culturel Grande Région	18 000
Institut Européen des Itinéraires culturels	246 000

Aide à la structuration pour compagnies de danse

En novembre 2019, le ministère de la Culture a annoncé la mise en place d'une aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées et implémentées au Grand-Duché à partir de l'exercice 2020. Cette initiative s'inscrit dans la lignée de professionnalisation des différents secteurs culturels poursuivie par le ministère de la Culture. Le dispositif d'aide permet aux compagnies de danse de se doter d'un soutien professionnel au niveau administratif et structurel afin de se concentrer sur le processus de création.

L'aide à la structuration prend la forme d'une convention à conclure entre le ministère de la Culture et le bénéficiaire pour une durée de trois ans et est renouvelable. Le montant de l'aide est plafonné à 30.000 EUR par an, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires pour l'exercice en cours. Dans son budget 2020, le ministère de la Culture a réservé un total de 200.000 EUR aux aides à la structuration pour le secteur de la danse.

Le lancement du dispositif d'aide à la structuration a connu un franc succès qui témoigne de la pertinence d'une telle aide. Quatorze demandes de compagnies de danse ont été introduites au total. Après analyse des dossiers et consultation des experts externes, sept compagnies de danse ont été sélectionnées, dont quatre perçoivent une aide à hauteur de 30.000 EUR par an, une compagnie perçoit une aide à hauteur de 20.000 EUR et deux compagnies ont été dotées d'une aide à hauteur de 15.000 EUR.

Compagnie de danse	Directeur(s)/trice(s) artistique(s)	Montant de l'aide
Utopic Productions	Anne-Mareike Hess	30 000
Simone Mousset projects	Simone Mousset	30 000
Lipstick Traces	Léa Tirabasso	30 000
JC Movement	Jill Crovisier	30 000
Dance Theatre Luxembourg	Jean-Guillaume Weis	30 000
AWA – As we are	Catarina Barbosa & Baptiste Hilbert	20 000
Making Dances	Elisabeth Schilling	15 000
SB Production	Sarah Baltzinger	15 000
TOTAL		200 000

2.3 Bourses d'aide à la création au perfectionnement et au recyclage artistiques

Domaine	Bourses
Champs artistiques	156 000
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	52 550
Danse	8 300
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	2 500
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	2 000
Musique	72 900
Pluridisciplinaire	7 500
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	10 250
Socioculturel	-
Institutions culturelles	-
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres	-
TOTAL	156 000

Des bourses peuvent être attribuées aux artistes professionnels ou non-professionnels pour soutenir la création artistique ou comme aides au perfectionnement et au recyclage. Le montant et la périodicité des aides sont déterminés individuellement. Par le biais des bourses, on essaie de répondre aux besoins de la création artistique, par exemple en relation avec la phase de développement ou la réalité financière du projet.

Durant l'année 2020, la commission consultative a étudié 44 demandes. Après analyse, une suite favorable a été accordée à 37 artistes.

Dossiers étudiés	44
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	21
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	1
Danse	2
Littérature	1
Musique	12
Théâtre, spectacle vivant	5
Pluridisciplinaire	2
Réponses positives	37
Réponses négatives	4
Suspens	3

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Bixhain Laurianne	Cours d'art graphique
Blau Justine	Bourse : Vida Inerte
Bouvy Aline	Exposition "Space"
Dias De Magalhães Cristina	Projet "Instincts"
Forçain Aline	Oeuvre "Layer"
Frankle Robert	Traduction et publication d'oeuvre
Freitas João	Projet "Hold the line"
Freitas João	Projet d'exposition "INTO THE OPEN"
Kirps Paul	Projet "Time Zero Supercolor"
Marzán Álvaro	Projet artistique
Neuman Christian	Exposition "New Borders"
Noesen Suzan	25 formations
Noesen Suzan	Leap Prize 2020
Nunes Godinho Marco	Développement site web
Nunes Godinho Marco	Projet "Le parvis"
Schweitzer Patricia	Résidence Casablanca
Weis Trixi	Projet "Empty emptiness"

Danse

Arnould Angélique	Formation de danse "Broadway Dance Center" à New York
Urhausen Claudia	Projet chorégraphique multidisciplinaire "Amygdala Hijack"

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Delaporte Marion	Réalisation film
------------------	------------------

Littérature

Angel Marc	Album de bande dessinée "Une histoire d'amour, d'innocence et de dépravation en des temps de pestilence"
------------	--

Musique

Balthasar Daniel	Projet "Summer, Slowly Fading Day"
Belardi Pol	Projet "Crazy Quarantine Sessions"
Bender Maxime	Projet de recherche et de composition "Herr Bender feat. Edsun"
Da Costa Pereira Priscila	Création album musical du groupe "Ptolema"
Dos Reis Estanislau	Création et enregistrement d'une piste musicale avec l'artiste J. Stone
Durrer Eric	Album "Choco y sus complices"
Federico Menichetti	Vidéoclip "The Lucky Ones"
Fox Paul	Création nouveau répertoire de musique jazz et album musical
Grethen Gilles	Création suite jazz - Album musical "Time Suite"
Guilt Sleepers	Projet "What remained"
Guitti Vincenzo	Réalisation vidéoclip "Don't cry"
Hanlet Sacha	Them Lights "Singles 2020"
Heyard Joël	Deuxième album
Kries Daniel	Élaboration concert de présentation d'album du groupe "Heavy Petrol"
Ley Sascha	Création album solo "Contemplation"
Meis Michel	Création album musical "Michel Meis 4tet"
Parons Claire	Projet "In Geometry"
Petrovic Albena	Composition Radio Opéra "Le Piano Blue"
Reinert Kevin	Création album musical du groupe "Stelise"
Stein Yannick	Album "Birth"
Uhlmann Alexander	EP "Only for a minute"

Pluridisciplinaire

Hollwege Fabienne	Projet interdisciplinaire "To live heißt LEBEN und LIEBE heißt love"
Ley Sascha	Création pièce radiophonique, scénique et sonore "Onirisée"

Théâtre, spectacle vivant

Figueira Erin	Formation d'actrice
Forgiarini Tullio	Traduction de la pièce de théâtre "Sex with Strangers"
Karier Steve	Projet théâtral "Schwimmen nach ... Thüringen"
Reichling Tammy	Projet théâtral "MammOMamm"

2.4 Subsidés

Subsidés aux projets culturels

Domaine	Subsidés
Champs artistiques	1 266 775
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	134 320
Danse	135 700
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	34 000
Cirque, arts de la rue	21 100
Littérature	186 750
Musique	523 813
Pluridisciplinaire	15 000
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	216 092
Socioculturel	75 800
Institutions culturelles	31 500
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	31 500
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres	-
TOTAL	1 342 575

La Commission des subsidés en tant qu'organe consultatif du ministère de la Culture, composé d'agents de la direction et des services culturels et financiers du ministère de la Culture, évalue chaque demande de subside selon les critères suivants :

- innovation et qualité artistique du projet : c'est-à-dire la description des aspects innovants et originaux du projet. Le requérant doit démontrer la manière dont le projet favorise le développement d'une création artistique de qualité ;
- gestion et faisabilité du projet : c'est-à-dire la cohérence du projet. Le requérant doit détailler de manière précise et claire les différentes étapes qui conduiront le projet du concept à la réalisation ;
- gestion budgétaire du projet : c'est-à-dire un budget prévisionnel détaillé, clair et réaliste. Le requérant doit démontrer que le subside demandé est indispensable pour la réalisation du projet et doit indiquer toute autre source de financement (publique ou privée). Le demandeur est encouragé à identifier d'autres sources de revenus, parallèlement aux subventions étatiques ;
- développement des publics : c'est-à-dire la manière dont le projet identifiera et atteindra son public, décrit de manière claire dans la demande de subside. L'impact sera-t-il local, régional, national, international ? ;
- expérience du porteur de projet et engagement pour la scène culturelle : c'est-à-dire l'expérience de l'association en matière d'organisation de projets semblables, mise en évidence par des documents annexes tels que des dossiers de presse.

En 2020, la Commission des subsidés s'est réunie à 21 reprises et a traité 208 dossiers.

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Amicale des Anciens du Train VII asbl	Salon d'Art Contemporain
Blau Justine	Projet d'exposition "Phusis Kryptesthal Philei"
Café-Crème	Expo photo "Empolux 2020"
Crapon Vincent	Projet "Tetris Remote Residency"
Decker Simone	Projet "Implantate"
Deny Martine	Résidence : Cité des Arts
Duboutay Catherine	Aide à la mobilité: Egypte
Ecker Serge	Réalisation exposition "Zero Panorama"
Groupe animation gare	Projet GAF 2020
Kot-Bach Katharina	Réalisation d'un livre d'art
Noesen Suzan	Projet "Simple talks in Utopia Sessions"
Simon Anne	Projet "Noosphère"
ViART	Activités culturelles
Wagner Nora	Projet "jamais peut-être"
Wagner Pit	Aide à la mobilité: Laos
Walfer Kulturschapp asbl	Activités culturelles

Danse

Artezia asbl	Spectacle "Sac à dos"
Baltzinger Sarah	Céation chorégraphique "Le rouge est une couleur froide"
Confédération nationale de la danse asbl	Organisation "Concours européen de danse"
Dance Theatre asbl	Projet de danse "WISH"
Knowledge asbl	Compétition internationale de danse
Mousset Simone	Aide à la mobilité: Londres
Synergy asbl	Workshop: conservatoire
Vedanza asbl	Projet de danse "Blast"
Weis Jean-Guillaume	Projet de danse "Sehnsucht"
Weis Jean-Guillaume	Projets de danse "Music Dance Theatre" et "3x20"
Z Art (Giovanni Zazzera)	Projet "Out of range"

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

CinéEast asbl	13° édition du Film d'Europe centrale et orientale
Club des auteurs cinéastes et vidéastes du Luxembourg asbl	Chronique cinématographique du club
Fédération générale du cinéma d'auteurs asbl	Concours national du Cinéma d'auteurs
Festival du film italien de Villerupt asbl	43° édition du Festival du Film italien de Villerupt
Jacoby Max	Création audiovisuelle "Olivia: Meng Hoer"
Vinandy Pit	Hoplabum live

Cirque, arts de la rue

Del-Toe Joe	Projet circassien "De Klon ass um Tour"
Zaltimbanq'Zirkus asbl	Organisation du "Festival de cirque sous chapiteau"
Zaltimbanq'Zirkus asbl	Projet circassien "Variété des belles choses"

Littérature

Angel Marc	Réalisation de la série de BD "Enner Kueben"
Backes Jean-Marie	Prime à la publication "Zwischen Vorgestern und Übermorgen"
Balaban Florin	Organisation du "Salon International de la caricature et du cartoon Vianden"
Butti Romain	Prime à la publication "Ein Jahr in Berlin"
Butti Romain	Prime à la publication "Fir wann ech net méi kann"
Callier Marie-Isabelle	Prime à la publication "Wichapi"
CLAE asbl	Organisation du Salon du livre et des cultures

Cruchten Alphonse	Prime à la publication "Concert de gala. Résistance et Collaboration"
De Cliärrwer Kanton asbl	Edition de la revue "De Cliärrwer Kanton"
Decock Pierre	Prime à la publication "Luxembourg Zone rouge"
D'Frënn vun der 9. Konscht asbl	Publication du livre "Fortific(a)tions"
Forum asbl	Edition de la revue "Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur"
Geschichtsfreënn vun der Gemeng Miersch asbl	Publication du livre "D'Laangbrécke vu Miersch"
Gilles Joëlle	Prime à la publication "Tommel-Bommel. Eng Geschicht a Versform"
Helming Guy	Prime à la publication "Die Lehmbauten des Lichts"
Hirsch Thierry	Prime à la publication "De Fuuss an de Roude Léiw"
Hollwege Fabienne	Prime à la publication "Lucy Love"
Hoscheit Jhemp	Prime à la publication "Fréier wor alles"
Hoscheit Jhemp	Prime à la publication "Märd alors !!!"
Initiative plaisir de lire asbl	Organisation d'activités culturelles pour la promotion de la lecture
Kartheiser Josiane	Prime à la publication "Dem Jemp seng Uerdnung"
Kartheiser Josiane	Prime à la publication "Déi nächst Etapp"
Krier Maryse	Prime à la publication "Ein starkes Band"
Line Olinger	Prime à la publication "30 Deeg « RUSSESCH ROULETTE »"
Maas Marc	Prime à la publication "D'Ofkierzung war en Emwee"
Menage Baptiste	Prime à la publication "Petit Tambour"
Mersch Jessica	Prime à la publication "Lieweg. Een Dag nom aneren"
Meyer Roland	Prime à la publication "Glous"
Office Services SA	Edition de la revue "Hémecht.Zeitschrift für Luxemburger Geschichte"
Pohu Antoine	Prime à la publication "La Quête"
Portante Jean	Prime à la publication "Leonardo"
Printemps des poètes asbl	Organisation du "Festival Printemps des poètes" et d'activités périphériques
Prokudina Veronika	Prime à la publication "Fake Picture"
Revista Abril asbl	Edition de la revue "Abril"
Saint-Paul Luxembourg SA	Edition de la revue "Nos Cahiers"
Schaak Raymond	Prime à la publication "Mahlstrom Zeit"
Schlechter Lambert	Prime à la publication "Je n'irai plus jamais à Féodossia. Le Murmure du monde / 9"
Schmoetten Pol	Prime à la publication "Holland Träumen"
Syndicat d'intérêts Locaux Pfaffenthal-Kirchberg asbl	Publication du livre "Kanner o Kanner"
Toniello Florent	Prime à la publication "Ganaha"
Wagener Nora	Prime à la publication "Alle meine Freunde. Der Roman zur Kreuzfahrt"
Wildner Martina	Residence "Struwelpippi kommt zur Springprozession"
Zaubernoss asbl	Projet de lecture "Eine Geschichtsreise/le voyage des contes"
Zeimes Fernand	Prime à la publication "Alaska-Mexiko"

Musique

Administration communale de Differdange	Bluesschoul
Administration communale de Grevenmacher	Maacher am Léid
AEM (Association des écoles de musique asbl)	Projet "Lëtzebuerger Pianosheft"
Agora Music Festival	Festival
Ambitus	Réalisation œuvre musicale
Ancien Cinéma ASBL	Manifestations organisées à l'Ancien Cinéma Vianden
Arend Robi	Organisation : CIPA SAXITUDE Tournée
Ascani David	Enregistrement du CD "Invisible"
Au Pays de l'attert asbl	Musique dans la Vallée 2020
Bährich Jana	Projet "Francis of Delirium"
Balthasar Daniel	Réalisation album: The long lost art of getting lost
Baustert Stéphanie	Aide à la mobilité: Brême
Belardi Pol	Crazy Quarantine Session 2
Blue Light Event Productions asbl	Keep Culture alive
Bluebird Music asbl	Structuration de l'asbl
Blues Club Lëtzebuerg asbl	Organisation concerts 2020
Bodry Nina	Réalisation EP du groupe The Choppy Bumpy Peaches
Brönnimann Markus	Réalisation CD
Cartaxo Paulo	Réalisation vidéo-clip "Let's make it happen"
Chorale Sängerefronn Beetebuerg asbl	100e anniversaire
Club des artistes en herbe asbl	Concours international
Da Costa Pereira Priscilla	Diffusion de concerts en livestream "Playing for Luxembourg"
De Laebbel asbl	Beatstuff
DeBouw Chloé	Réalisation vidéoclip "Little Warrior"
Duguet Sebastien	Promotion du groupe NOMAD
Ensemble à plectre asbl	Production CD
Ensemble à plectre asbl	Masterclass /centenaire de l'orchestre
Ensemble vocal Luxembourg asbl	Saison de concerts 2020
Faber Thomas	Production phonographique et vidéographique "MAZ Univerze"
Fanfare Itzig asbl	100e anniversaire
Fastro Daniel	Réalisation du premier LP du Fred Barreto Group
FIMOD asbl	Festival int. De l'Orgue
Forum international pour flûte et pianos asbl	Organisation de la 32 ^e édition du Forum
François Luc	Necksplosion Fest
François Luc	Album "Ikaria" et vidéoclip
Funk Philippe	Promotion digitale du single: Emotions in motion
Gehl Paul	Projet "Phase 0"
Godefroid Jonas	Réalisation album "For Forgotten Memories"
Gorla Filippo	Projet "Iceleak"
Grandgenet Romy	Réalisation d'un livre de chansons pour enfants avec CD
Guitard Pierre	Réalisation d'un single du groupe Angel's Whisper intitulé "Stay with me for Christmas"
Hahn Carl	Réalisation album Don Cee
Harmonie Mondorf/Bains asbl	100e anniversaire
Houscheid Andy	Réalisation album
Ianni David	Projet "Ode to the helpers"
International Percussion Competition asbl	Concours de Composition 2020
Jans Carlo	Aide à la mobilité: Moscou
Jung Bert	Subside d'encouragement: album "New Morning"
Kammerata	Concerts et spectacles
Kitshickers Collective asbl	Projet "49.05041 °N"
Lagerkultur asbl	Projet "Lagerkultur"
Les amis du château de Bourglinster asbl	Saison culturelle 2020/2021

Lopes da Silva Adriano	Projet "Generational Voices"
Lux Vocalis asbl	Concerts de musique baroque
Luxembourg Jazz Orchestra asbl	Organisation concerts 2020
Martiny Benoît	Réalisation album "Moons of Uranus"
Mentgen Michael	Réalisation EP du groupe Seed to Tree
Mersch Tom	Projet "Wat Rap?"
Mirkes Rosch	Projet "Musik zur Mittagszeit"
Miteva Maria	Commande de 2 œuvres "Mirror" et "Walking in the Park"
Miteva Maria	Réalisation CD "Ways"
Müller Jean	Projet "Beethoven, Briefe und Klavierwerke-Jean Müller und André Jung im musikalischen Dialog"
Musep asbl	50 anniversaire
Noise Watchers asbl	Concert 29/04
Nova Ars asbl	CD "Jazz Inspired"
Open Sea Productions by Performers asbl	Streaming
Oudendijk Joshua	Réalisation EP de Josh Island
Paiskova Dilyana	Soirée lyrique de musique baroque
Pereira Patrick	Réalisation du vidéo clip "Pleasing"
Petry Jeff	Réalisation EP du groupe Drife
Pike John David	Enregistrement audiovisuel "Ons Heemecht"
Pike John David	Projet "Lettres à mon fils"
Pitman Steven	Enregistrement CD Artists for Artists "Christmas Doheem"
Posing Arthur	Réalisation de l'album du quartett Arthur Posing
Rahman Asiqur	Projet "Belval Live"
Reitz Christophe	Enregistrement EP
Rencontres musicales de la Vallée de l'Alzette asbl	Festival
Rencontres musicales de la Vallée de l'Alzette asbl	Festival de musique baroque
Sauber Nick	Réalisation album "In Hülle und Fülle"
Scharping Stephan	Projet "I just wanna be"
Schauls Selma	Production discographique "Selma..at Home-Hommage à Julie London"
Schöppe Siwen	Projet "Weltrees"
Schlime Francesco	Projet "Pianorig sessions X Mutek San Francisco"
Schumacher Pascal	Réalisation de l'album "SOL"
Schumacher Paul	Projet: "LUXLUMEN", "25 ans Luxembourg, vieille ville et fortifications, patrimoine mondial de l'UNESCO"
Sequenda asbl	Projet pédagogique
Sietzen Christophe	Réalisation d'une production vidéographique
Stued asbl	Activités programmées dans le Stued Theater Grevenmacher
Summer Orchestra Luxembourg asbl	3 Concerts avec étudiants en musique
The Schalltot Collective	Festival Out of the Crowd
TUYS AL	A curtain call for dreamers
Valentiny Foundation	Cycle de concerts
Vratchanska Alben	Projet d'opéra virtuelle "The door of never"
Wagner Cara Ana	Projet musical "Trauma Tour"
Weber Joé	Réalisation EP "Positive Vibrations"
Weber Yves	Enregistrement CD du groupe S.K.O.R
Wenger Philippe	Réalisation 4 morceaux de musique du groupe the Tame
Weyer Sabine	Réalisation CD avec des œuvres de Miaskovsky-Bacri

Pluridisciplinaire

Administration communale de Clervaux	Clärrref am neie Liicht
Administration communale de Vianden	Vianden deLighted
Administration communale Kiischpelt	Festival : Night, Light and more

Théâtre, spectacle vivant

Administration communale de Kayl	Projet théâtral "The end my friend"
Administration communale Parc Hosingen	Pièce de théâtre: Spot on
Animato asbl	Projet "Um-Wege"
Canopée Produktion asbl	Projet théâtral "Rendez-vous théâtral au Carréblanc" et "Au jardin de la Canopée"
Den Theater.lu asbl	Projet théâtral "De Reuland muss dru gleewen"
Ferront Eric	Organisation du "Festival de Théâtre à Beaufort"
Grafiti asbl	Organisation du "Festival de Théâtre étudiant de la Grande Région GrAFITI"
Hanns asbl	Projet théâtral "So dunkel hier"
Il Sogno asbl	Projet théâtral "Garde à vue"
Kohnen Daniel	Projet théâtral "A Shieldmaiden's saga-a play without trust"
Kulturkanal asbl	Projet théâtral "Teatime mat der Tatta Trinni"
Les Désœuvrés asbl	Projet de lecture "Désœuvrés : Radio Rotondes Show"
Martins Nilton	Projet théâtral "Kul-tour-bus/ De leschte Wollef mécht Dier zou"
Mousset Thierry	Projet de recherche "Cultural Disaster and Inheritance in Theater and Literature"
Nei Revue asbl	Projet théâtral "Revue 2020"
Parulyte Gintare	Projet théâtral "Our China: A show about the padded hearts behind our fragile bras"
Polska.lu asbl	Organisation de la "Journée du théâtre polonais"
Poppespënnchen asbl	Projet théâtral "Poppentheater bei iech doheem 1/2"
Poppespënnchen asbl	Projet théâtral "Poppentheater bei iech doheem" et "Hoplabum Live 2/2"
Roldan Laure	Diffusion du projet théâtral "Petit frère, la grande histoire Aznavour"
Volleksbühn asbl	Projet théâtral "Production nr.3 D'Stéck vun der Woch 1/2"
Volleksbühn asbl	Projet théâtral "Production Nr.3 - D'Stéck vun der Woch 2/2"
Volleksbühn asbl	Projet théâtral "Produktioun Nr 3-The big sleep"
Volleksbühn asbl	Projet théâtral "Produktion Nr 4 :Cleansed de Sarah Kane"

Socioculturel

Al Synagog Ettelbréck asbl	150e anniversaire
ANKAA asbl	Projet "1908 kilomètres"
Antropical-Ministry of strange affaires asbl	Projet "résidence d'artistes"
Center for Ecological Learning asbl	Création audiovisuelle
Circulo Cultural Espanol A.Machado	Saison culturelle
Grand H asbl	Window Loving
Kolibri asbl	Koll an Aktioun 2020
Luxdoc asbl	Préparation Science Slam
Luxembourg-Roumanie asbl	Fête roumaine Martisor
MIL asbl	Kanner, o Kanner
Paërd's Atelier asbl	Blues&Jazz am Haff
VLA asbl	Journée des archivistes

Musées et sites patrimoniaux

Georges Kayser Altertumsfuerscher asbl	Documentation
Les Amis de l'Ardoise asbl	Activités sur le site des anciennes ardoisières de Haut-Martelange
Musée Thillenvogtei Ranschelt asbl	Projet "De Spillmann ass do"
Reille-Taillefert Geneviève	Projet "Restauration d'une fresque gothique dans l'église de Hamm"

Subsides aux bibliothèques publiques

Domaine	Subsides
Champs artistiques	-
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	-
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	-
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	-
Socioculturel	-
Institutions culturelles	559 000
Bibliothèques publiques	559 000
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres Domaines	-
TOTAL	559 000

La loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques a pour objectif principal de permettre une meilleure diffusion de la société de la connaissance dans toutes les couches de la population. Bien plus qu'un simple espace de lecture et de prêt, une bibliothèque moderne assure une fonction résolument sociale et se doit d'être un véritable espace de vie. A cette fin, la loi, ainsi que son règlement d'exécution, ont introduit l'agrément en tant que bibliothèque publique. Toute bibliothèque ainsi agréée peut bénéficier de subventions étatiques annuelles couvrant une partie des frais de personnel, de fonctionnement et d'acquisition.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, douze bibliothèques luxembourgeoises ont obtenu l'agrément ministériel en tant que bibliothèque publique. En 2020, l'Etat a participé aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 559.000 EUR.

Bibliothèques publiques gérées par une association sans but lucratif

WELUBI Weeltzer – Ludo-Bibliothék	39 750
Mierscher Lieshaus	65 000
Bibliothék Eschdorf	24 150
Bibliothék Tony Bourg (Troisvierges)	18 850
Ettelbrécker Bibliothék	58 400
Ourdallbibliothék (Vianden)	8 725
Musel-Sauer Médiathék	49 625

Bibliothèques publiques gérées par un service communal

Bibliothèque municipale de Differdange	65 000
Bibliothèque municipale de Esch-sur-Alzette	65 000
Bibliothèque municipale de Grevenmacher	34 500
Bibliothèque publique regional de Dudelange	65 000
Cité Bibliothèque (Luxembourg)	65 000
Ourdallbibliothék (Vianden)	8 725
Musel-Sauer Médiathék	49 625

2.5 Participations financières

Domaine	Participations financières
Champs artistiques	102 694
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	42 586
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	39 405
Musique	12 103
Pluridisciplinaire	7 898
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	702
Socioculturel	1 480
Institutions culturelles	-
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres	191
TOTAL	104 365

Au cours de l'exercice 2020, le ministère de la Culture a payé 42 participations financières pour les projets culturels suivants :

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Cité des Arts	Résidence d'artiste : Vera Kox
Cité des Arts	Résidence d'artiste : Jeff Weber
Eisen Marianne	Achat de deux livres pour la bibliothèque du ministère
Künstlerhaus Bethanien	Résidence d'artiste : Eric Schumacher
Neiens Gilles	Organisation d'une exposition à la Saarländische Galerie : honoraires et remboursement de frais
Saarländische Galerie	Participation aux frais pour l'exposition Body Fluids

Littérature

Arena Verlag	Participation aux frais de traduction en allemand de "Amok" de Tullio Forgiarini
Atelier Kannerbuch	Participation aux frais de traduction en luxembourgeois de "The cow who climbed a tree" de Gemma Merino
Atelier Kannerbuch	Participation aux frais de traduction en luxembourgeois de "The crocodile who didn't like water" de Gemma Merino
Atelier Kannerbuch	Participation aux frais de traduction en luxembourgeois de "Little Goose's autumn" de Elli Woollard et Brinoy May Smith
Atelier Kannerbuch	Participation aux frais de traduction en luxembourgeois de "New in town" de Marta Altes
Atelier Kannerbuch	Participation aux frais de traduction en luxembourgeois de "What the ladybird heard" de Julia Donaldson et Lydia Monks
Benoit Martiny / Schmit Elisabeth	Remboursements COVID-19 Tests
Blasen Philippe	Soirée de poésie luxembourgeoise à Sibiu
Cipariu Romulus / Chelaru Nora	Soirée de poésie luxembourgeoise à Sibiu
Editions Phi	Participation aux frais de traduction en allemand de "Ljudi bez adrese" de Faiz Softic
Editions Phi	Participation à la mobilité des éditeurs : "Foire du livre de Beaumont"
Editions Phi	Participation à la mobilité des éditeurs : "Marché du livre à Bruxelles"
Librairie Alinea	Achat du livre "Lou Koster- Komponieren in Luxemburg"

Odiseja	Participation aux frais de traduction en serbe de "Amok" de Tullio Forgiarini
OMBRA GVG	Participation aux frais de traduction en albanais de "Des Camés chez mes Luxos" de Jacques Steiwer
Portante Jean	Commande de discours pour la publication "Literary Talks.07. Pierre Joris, Jean Portante Prix Batty Weber 2020"
Print Solution	Offre de prix: 54242
Roeser Frédéric	Make-up des lauréats du Concours littéraire national
Rogier Moulen Janssen	Achat du livre "Le Prince Henri(1820-1879) Lieutenant-Représentant du Roi- Grand-Duc"
UTOPIA LIBROS	Participation aux frais de traduction en espagnol de "Mrs Haroy ou la mémoire de la baleine" de Jean Portante en français
Vakxikon Publications	Participation aux frais de traduction en grec de "Vol de nuit à ciel ouvert" de Nathalie Ronvaux
Vakxikon Publications	Participation aux frais de traduction en grec de "Amateur" de Jean Back
Velvet Cream	Utilisation des œuvres et enregistrements de Pascal Schumacher dans une vidéo du Concours littéraire national 2020
Vidale Gloesener	Invitations pour le Concours littéraire national

Musique

Dock In Absolute	Concert B-Flat Berlin
Duo Ley & Payfert	Frais d'hébergement-Moscou
European Songbook	Traduction-6songs from Luxembourg
Gilles Grethen 4tet	Concert B-Flat Berlin
Ianni David	Concert Festival Patmos
LACS	Activités culturelles
The Swiss Cheese + Chocolate Backline	Frais d'annulation Pol Belardi

Pluridisciplinaire

A-Promotions, Edita, HR Communications, Editpress	Annonce: recrutement Coordinateur Kultur:LX
---	---

Théâtre, spectacle vivant

Academia Belgica à Rome	Résidence d'artise : Stephane Ghislain Roussel
-------------------------	--

Socioculturel

MATE SA	UNICEF Weltkannerdag (WCD 20-0403)
---------	------------------------------------

Autres

DHL, TNT	Envoi
----------	-------

2.6 Dotations

Domaine	Dotations
Champs artistiques	25 094 490
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	-
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	25 094 490
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	-
Socioculturel	-
Institutions culturelles	4 255 000
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	4 255 000
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres	-
TOTAL	29 349 490

Au cours de l'exercice 2020, le ministère de la Culture a payé une dotation financière aux trois établissements publics qui se trouvent sous sa tutelle :

Musique

Centre de Musiques Amplifiées
Salle de concerts GD Joséphine Charlotte

Centres culturels

Centre culturel de rencontre Neumünster

2020

2020

2020

2020

2020

2020

3. Service de l'animation culturelle régionale

3.1 Mission de conseil dans l'élaboration de concepts culturels

En 2020, cette mission s'est concentrée avant tout sur les projets suivants :

- Suivi et accompagnement du projet de mise en valeur des anciennes ardoisières de Haut-Martelange et notamment de l'aménagement et de l'exploitation des chambres souterraines à des fins didactiques, culturelles et touristiques.
- Accompagnement du projet du nouveau Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, géré désormais par la Fondation Musée national de la Résistance, et prévu d'ouvrir ses portes en 2021.
- Accompagnement du projet de la refonte muséographique du Musée A Possen à Bech-Kleinmacher, géré par la Fondation « Possenhause ».

3.2 Suivi des associations culturelles conventionnées en région

Le Service d'animation culturelle régionale est responsable du suivi des conventions suivantes :

Centres culturels régionaux : CAPE (Centre des Arts Pluriels d'Ettelbruck) à Ettelbruck, Mierscher Kulturhaus à Mersch, CUBE 521 à Marnach, Trifolion à Echternach, Kulturhaus Niederranven à Niederranven, Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, Kinneksbond à Mamer, Centre culturel régional Opderschmelz à Dudelange, Prabbeli à Wiltz (Coopérations asbl) ;

Musées : Musée rural de Binsfeld, Maison Victor Hugo à Vianden, Musée de la Draperie à Esch-sur-Sûre, Musée national d'histoire militaire à Diekirch, Musée rural et artisanal de Peppange, Musée Tudor à Rosport, Musée luxembourgeois de l'imprimerie et de la carte à jouer (Kulturhuef) à Grevenmacher, Minett Park Fond-de-Gras à Niederkorn, Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette ;

Fédérations : Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux asbl, Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg), Industriekultur-CNCI ;

Autres : Amis des Châteaux de Beaufort, Fondation Bassin Minier, De Klänge Maarnicher Festival.

Le ministère de la Culture continue à suivre l'évolution de ses partenaires conventionnés dans une volonté de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement. Le Service d'animation culturelle régionale se charge du suivi du travail culturel fourni par les différentes structures régionales et veille au respect des missions qui leur ont été confiées par le ministère de la Culture.

Les conventions que le ministère de la Culture entretenait avec les associations sans but lucratif « Éislek Plus » et « Culture Wiltz » ont été résiliées pour des raisons de gestion interne. L'engagement financier a été renouvelé avec l'association « De Klänge Maarnicher Festival asbl » et « Coopérations asbl ».

3.3 Soutien des acteurs régionaux

Musées régionaux

Sous l'enseigne « Musées Luxembourg », les musées régionaux de Luxembourg se sont réunis régulièrement sous la coordination du Service d'animation culturelle régionale depuis 2008 pour discuter de divers projets communs ainsi que de thématiques étant d'un intérêt général pour le secteur des musées régionaux.

Depuis sa création en 2008, le réseau « Musées Luxembourg » a connu une évolution importante qui est allée de pair avec le développement du secteur muséal au Luxembourg. Les échanges entre les musées régionaux et les « stater muséeën » sont devenus plus réguliers grâce à la création du Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg) en 2017. Regroupant d'ores et déjà une grande partie des musées professionnels du Luxembourg, ICOM-Luxembourg représente un partenaire de choix pour fournir aux musées un soutien plus concerté. En vue d'une mise en œuvre de la mesure 38 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (« instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales ») et afin de renforcer la professionnalisation du secteur muséal national, le ministère de la Culture a doté l'asbl ICOM-Luxembourg d'une convention à partir de 2020.

La convention avec ICOM-Luxembourg, suivie par le Service d'animation culturelle régionale, donne à l'association les moyens d'agir comme porte-parole des musées luxembourgeois, de catalyser les forces vives du milieu et d'évoluer dans un contexte professionnel, à l'instar des conventions entre le ministère de la Culture et les fédérations professionnelles du secteur culturel déjà en place.

ICOM-Luxembourg a non seulement la mission de fédérer les musées luxembourgeois, mais également de prendre la relève de la coordination des deux groupements de musées en place, les « stater muséeën » et les « Musées Luxembourg », réseau jusqu'ici coordonné par le Service d'animation culturelle régionale, qui ont chacun considérablement contribué à l'encouragement des meilleures pratiques et au développement du secteur. En proposant une plate-forme d'échange et de promotion entre musées, les deux réseaux ont élaboré chacun des actions communes qu'il s'agit aujourd'hui de consolider. ICOM-Luxembourg poursuivra désormais ce travail de coordination et assurera également l'organisation des Luxembourg Museum Days et de la Nuit des Musées.

Afin d'assurer un suivi adéquat, les échanges entre ICOM-Luxembourg et le Service d'animation culturelle régionale ont été réguliers tout au long de l'année 2020. Des réunions de travail ont eu lieu afin de s'échanger autour des futures démarches de l'association et de l'évolution du secteur muséal.

Outre ce suivi et conformément à la politique de soutien à la professionnalisation des musées régionaux, le Service a travaillé sur les projets suivants :

- Gestion et co-organisation avec l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle et le groupement « d'stater muséeën » des « Luxembourg Museum Days », ayant eu lieu les 16 et 17 mai 2020. Cet événement phare, lancé pour la première fois en 1997 à l'initiative du groupement « d'stater muséeën » et étendu depuis 2009 aux musées régionaux, propose chaque année aux musées d'ouvrir gratuitement leurs portes le troisième week-end du mois de mai.
 - L'année 2020 a marqué la 23^e édition des Luxembourg Museum Days. En raison des restrictions liées à la crise sanitaire, cette édition a mis un accent particulier sur les projets digitaux des musées. L'offre digitale a été présentée sur la page Facebook de l'événement tout au long du weekend du 16 et 17 mai ;
- Sous la coordination conjointe du Service de la stratégie numérique du ministère de la Culture et du CTIE, encadrement et suivi de l'implémentation du programme de gestion des collections « MuseumPlus », auprès de certains musées régionaux et institutions patrimoniales du pays. Un groupe de travail, composé de différents types de musées, a été mis en place afin d'accompagner l'élaboration de ce projet pilote et afin d'assurer dans la mesure du possible, la prise en compte des besoins de tout type de musée. En fournissant une structure de base pour la gestion des collections, ce projet a pour objectif de soutenir davantage les musées régionaux dans leur démarche de professionnalisation et est prévu de servir, à moyen terme, un cercle élargi de musées ;
- Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, co-rédaction et adaptation progressive des recommandations sanitaires temporaires à l'attention des musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation, sous la coordination de la Direction de la Santé ;
- Avis et conseil en matière de développement des publics, de stratégies de communication et de stratégies de gouvernance sur demande.
- Un membre du SACR assure le rôle de représentant national au sein de la « European Museum Academy » (EMA). Cette fondation sans but lucratif établie au Pays-Bas a pour objet de réunir les experts en muséologie, de partager des expériences et de développer les connaissances sur le domaine muséal. Elle s'occupe en outre de l'organisation de différents prix muséaux européens.

Les musées représentent un maillon essentiel de la scène culturelle au Luxembourg. À ce titre, une évaluation du paysage muséal actuel est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, conformément aux recommandations 6 et 38 du *KEP*, afin de mieux comprendre les besoins dans le domaine de la muséologie. Des premières séances de réflexion sur l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente en matière de musées ont eu lieu au sein du ministère de la Culture en 2019 et se poursuivront au cours de l'année suivante afin de poursuivre les efforts menés en vue d'une professionnalisation du secteur.

Les centres culturels régionaux

Les centres culturels régionaux conventionnés avec le ministère de la Culture sont des acteurs importants de la politique culturelle décentralisée. Par leurs actions culturelles, ils garantissent non seulement un accès à la culture pour tous, mais ils contribuent de manière active et ciblée au développement territorial de leur région d'implantation ainsi qu'à la professionnalisation de la scène culturelle nationale.

En 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et sous la coordination de la Direction de la Santé, le Service d'animation culturelle régionale a été en charge de la co-rédaction et adaptation progressive des recommandations sanitaires temporaires à l'attention des cinémas, salles de spectacle, salles de théâtre et salles de concert, auxquelles sont soumis les centres culturels régionaux.

3.4 Suivi des demandes financières étatiques pour infrastructures culturelles

Le Service d'animation culturelle régionale traite les demandes de participation financière étatique relatives à la construction/réaménagement d'infrastructures culturelles dans les communes et en garantit le suivi administratif.

3.5 Suivi et accompagnement du projet d'aménagement et d'exploitation des anciennes ardoisières de Haut-Martelange

Le site des anciennes ardoisières de Haut-Martelange présente sur 8 hectares un ensemble architectural cohérent et complet de tous les aspects de l'industrie ardoisière : mines souterraines, bâtiments industriels, administratifs et d'habitation, auxquels s'ajoutent des vestiges du transport ferroviaire.

Unique sous cette constellation sur tout le territoire de l'Europe, le site se distingue avant tout par ses mines souterraines d'une profondeur allant jusqu'à 168 mètres.

Les anciennes chambres d'extraction sont rendues accessibles jusqu'à 42 mètres de profondeur. Les mines détiennent un potentiel touristique remarquable allant bien au-delà du territoire national. Elles présentent un atout indéniable pour le développement culturel, touristique et économique de la région.

Le concept d'aménagement et d'exploitation de ce patrimoine d'exception est accompagné par le Service d'animation culturelle régionale et le Service des sites et monuments nationaux qui siègent au sein du conseil d'administration de l'association sans but lucratif chargée de la gestion du site.

4. Les actions culturelles

À part des subsides et bourses pour le développement culturel, le ministère de la Culture développe aussi des actions culturelles autour de grands thèmes spécifiques, qui s'inscrivent souvent dans la volonté de bâtir progressivement un réseau culturel européen, fondé sur de vrais partenariats et une grande exigence culturelle.

4.1 Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

L'édition 2020 des Journées du livre et du droit d'auteur a eu lieu du lundi 20 avril au dimanche 26 avril 2020 et s'est organisée autour du thème fédérateur « New beginnings – En neien Ufank ». En raison de la pandémie de COVID-19, une édition spéciale virtuelle des Journées du livre et du droit d'auteur a été mise en place avec plusieurs activités en ligne pour la promotion de la lecture et de la diffusion des savoirs.

Les Journées du livre 2020 ont été coordonnées par la Bibliothèque nationale du Luxembourg et organisées par les acteurs suivants : Archives nationales de Luxembourg, Bibliothèque nationale du Luxembourg, Centre national de littérature, Cité Bibliothèque, Commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, Fédération luxembourgeoise des Libraires, Initiative Freed um Liesen a.s.b.l., Lëtzebuerger Bicherediteuren, Luxembourg Organization for Reproduction Rights, Ministère de la Culture, Ministère de l'Économie, Office de la propriété intellectuelle, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Union Luxembourgeoise des Bibliothèques Publiques.

4.2 Fête de la Musique

Comme nombre d'autres événements, l'édition 2020 de la Fête de la Musique a dû être annulée en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

Le conseil administratif de l'asbl Fête de la musique Luxembourg s'est réuni six fois en 2020 et a pris à la date du 9 avril 2020 finalement la décision d'annuler l'édition 2020 de la Fête de la Musique, initialement planifié pour le weekend du 17 jusqu'au 21 juin 2020.

Néanmoins, le conseil administratif a planifié une alternative intéressante et importante : l'asbl Fête de la musique, le ministère de la Culture et la SACEM ont invité les radios à devenir partenaires d'une « Journée de la Musique » le 21 juin et à diffuser sur les ondes une programmation « made in Luxembourg ».

Cette initiative commune de l'asbl, du ministère et de la SACEM avait pour objectif de célébrer la musique et les musiciens locaux afin de mettre en avant et soutenir la scène musicale nationale. Pas moins que 10 chaînes radio du Grand-Duché y ont participé : RTL Radio, Radio 100,7, Eldorado, Radio ARA, Radio LATINA, Radio Puls, Radio Salopette, Radio Belle Vallée, Antena Mais et Radio Dudelange. À côté de la radio, RTL Télé Luxembourg a diffusé à partir de 16 :00 une programmation extraordinaire liée à la musique luxembourgeoise (No Art on Air – SPEZIAL aus dem Gudde Wëllen avec des concerts live de Them Lights, Bartleby Delicate, Francis of Delirium, Sven Sauber et Nicool).

L'édition 2021 aura lieu du 17 au 21 juin.

4.3 Journées Européennes du Patrimoine

Les Journées européennes du Patrimoine 2020 ont été organisées du 25 septembre au 4 octobre 2020 et ont été placées sous le thème de « Patrimoine et éducation - Apprendre pour la vie ». Grâce à un appel à projets, 33 projets ont pu être retenus et 1.580 visiteurs ont participé à diverses manifestations telles que des visites guidées, conférences, projets pédagogiques, ateliers qui s'adressaient à un large public et avant tout aux jeunes.

Différentes actions ont visé à introduire une nouvelle génération aux valeurs véhiculées par le patrimoine et à attirer son attention sur l'importance de la sauvegarde et la conservation de cette ressource limitée : parallèlement aux visites d'établissements scolaires et parascolaires (Lycée Athénée, INL), des projets digitaux et audiovisuels comme 30 Schoulen ou Nächst Statioun ont mis en exergue le lien entre éducation et patrimoine. D'autres initiatives, tels que des infographies, ou encore le kit pédagogique Labo Patrimoine - un laboratoire ambulant avec lequel les enseignants et les élèves peuvent sillonner le Luxembourg à la découverte du patrimoine architectural de notre pays ont explicité la notion du patrimoine aux plus jeunes parmi nous.

Par ailleurs d'autres manifestations, des conférences ou des rencontres autour du patrimoine immatériel ont été organisées sur divers sites historiques. Il s'agit des projets suivants : Pèlerinage au Saint-Esprit: rendez-vous avec une charte – ANL (25/09-04/10) ; Les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe au Luxembourg: une exposition – Institut Européen des Itinéraires Culturels (25/09-04/10) ; Geocaching « LUCA : Urban Discovery Tour » – LUCA (25/09-04/10) ; Casino Luxembourg : Temporary Contemporary – Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain (25/09-04/10) ; Escape Game au Moulin de Beckerich – D'Millen asbl (26/09) ; Melusina : la légende de l'amour - Une histoire racontée au fil de l'Alzette – Association Luxembourg Roumanie asbl (26/09) ; Du chaperon rouge aux «rouges et noirs» : le patrimoine scolaire du quartier «Italien» de Dudelange – CDMH (26/09 + 27/09) ; Live painting avec Irina Moons – Lëtzebuerg City Museum (26/09 + 27/09) ; Rue du Saint-Esprit : Un voyage dans le temps – Lëtzebuerg City Museum ; Regarder, Comprendre, Restaurer, Respecter – Lëtzebuerg City Museum (26/09-27/09 + 0310-04/10) ; Athénée de Luxembourg, immeuble moderne phare de l'après-guerre au Luxembourg – SSMN (26/09 + 01/10) ; Urban (Heritage) Sketching : Limpertsberg + Ellergronn – LUCA (26/09 + 03/10) ; Institut national des langues INL, immeuble moderne de l'après-guerre – SSMN (27/09) ; «De Grénge Mann», de Wiechter vun der Natur - Kultrun asbl (27/09) ; Balade contée transfrontalière – GECT Alzette Belval (27/09) ; C'est à moi que tu parles ? : Quand les assiettes prennent la parole – MNHA (27/09 + 04/10) ; Le patrimoine artistique du domaine de Colpach – Centre de Réhabilitation du Château de Colpach, Croix-Rouge luxembourgeoise (27/09 + 04/10) ; Charles Kohl et ses œuvres dans l'espace public – Lëtzebuerg City Museum (27/09 + 04/10) ; Maach de Motor un! Vun der Dampmaschinn iwwer de Gasmotor zu den Erausfuhrerunge vun haut. – Musée de l'Ardoise asbl (28/09-04/10) ; Patrimoine architectural : méthodes et bilans 2019-2020 – SSMN, MC (01/10) ; Guidéiert Visitt Thillenvogtei – SSMN (01/10) ; «Enriched Reality» dans le livre «Kanner O Kanner» – SILPS, Interesseveräin Pafendall-Sichenhaff ; Peter von (?) Aspelt: Spannende Erkenntnisse aus den Ausgrabungen in der Burg – CNRA (03/10) ; «Grünes Klassenzimmer Luxemburg 1.0.» ou Quand la cité-jardin de Luxembourg fit école (1815-1939) – Marc Jeck (03/10) ; Les couleurs de la Ville – Lëtzebuerg City Museum (03/10 + 04/10) ; Promenade médiévale – Lëtzebuerg City Museum ; Visitt vun der Hesper Museksschoul – SSMN (04/10) ; Journée découverte du patrimoine architectural juif – Al Synagog Ettelbréck a.s.b.l. (04/10) ; Infographie et Projets digitaux : Infographie Script – (SCRIPT) ; 30 Schoulen – SSMN ; Labo Patrimoine – SSMN, LUCA ; Nächst Statioun – Zeilt Productions.

2020

2020

2020

2020

2020

2020



V.

Aides sociales



Neimënster, Festival Bock op ...m'ei intim (11.08.2020), © neimënster

V. Aides sociales

1. Dossiers étudiés et aides déboursées dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique

En 2020, la commission consultative instituée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a étudié 263 dossiers en obtention du droit aux mesures sociales. Voici un tableau reprenant l'ensemble des demandes analysées par secteur et catégorie :

2020	Artistes	Intermittents	Total
Dossiers étudiés	59	204	263
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	39	-	39
Musique	11	30	41
Littérature	2	-	2
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	1	96	97
Théâtre, spectacle vivant	2	62	64
Danse	3	12	15
Pluridisciplinaire	1	4	5
Réponses positives	47	204	251
Réponses négatives	10	/	10
Suspens	2	/	2

Récapitulatif des aides sociales déboursées en 2020 :

2020	Demandeurs	Total des aides déboursées
Artistes professionnels indépendants qui ont bénéficié d'aides mensuelles	93	1 021 446 EUR
Intermittents du spectacle qui ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire	214	3 112 841 EUR
Total des aides déboursées par le Fonds social culturel		4 134 287 EUR

2. Mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique, définit par « artiste professionnel indépendant » la personne qui, en dehors de tout lien de subordination, détermine elle-même les conditions dans lesquelles elle effectue ses prestations artistiques et qui en assume le risque économique et social, le cas échéant à côté de l'exercice d'une activité professionnelle secondaire non artistique. Une telle activité professionnelle non artistique ne doit pas générer un revenu annuel supérieur à douze fois le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés. La personne doit pouvoir rapporter la preuve de son travail artistique et être affilié en tant que travailleur intellectuel indépendant auprès d'un régime d'assurance pension.

Les artistes professionnels indépendants peuvent être admis au bénéfice des aides à caractère social pendant une période renouvelable de 24 mois.

En 2020, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 59 demandes. Sur avis de la commission consultative, 47 personnes ont été admises au bénéfice des aides à caractère social en faveur de l'artiste professionnel indépendant.

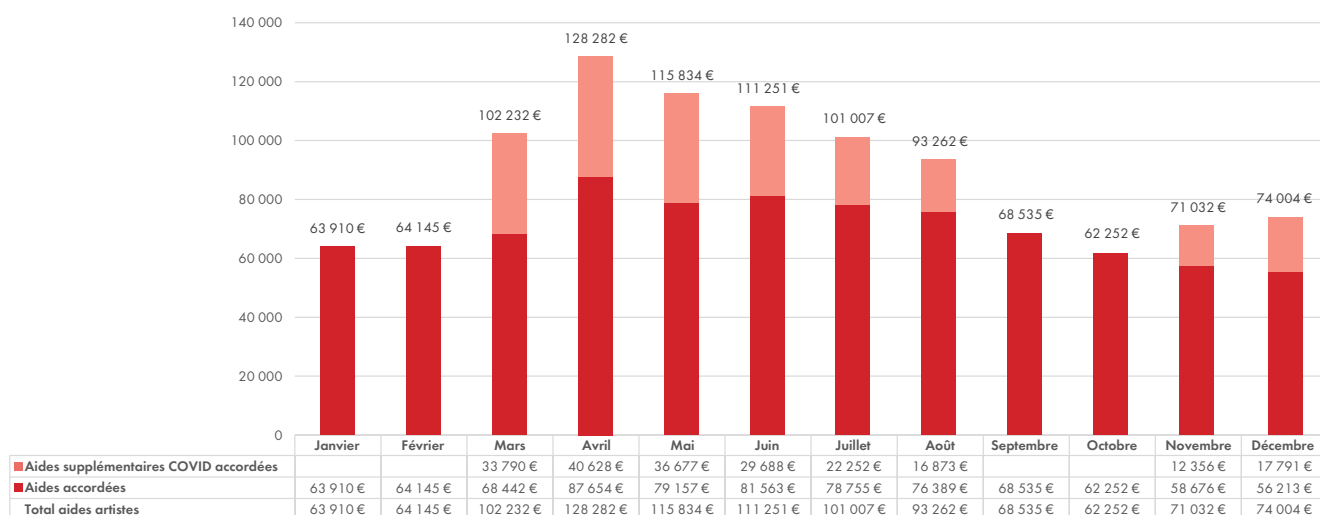
Pour les artistes professionnels indépendants admis au bénéfice des aides à caractère social et dont les ressources mensuelles n'atteignent pas le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés (2.570,39 EUR au 1^{er} janvier 2020), le Fonds social culturel intervient mensuellement, et ce sur demande, pour parfaire le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés sans que cette intervention mensuelle ne puisse dépasser la moitié dudit salaire (1.285,20 EUR au 1^{er} janvier 2020).

En raison des développements liés à la crise Covid, la loi a été modifiée en avril 2020 afin que les bénéficiaires des mesures puissent conserver leur statut et recevoir un soutien financier supplémentaire pendant cette période difficile. Les artistes professionnels indépendants ont ainsi pu toucher des aides à caractère social jusqu'à hauteur du salaire social minimum pour personnes qualifiées, ceci pendant les mois prévus par règlement grand-ducal. (Périodes de mars 2020 à août 2020 et de novembre 2020 à décembre 2020)

93 artistes ont bénéficié de l'aide sociale pour artistes professionnels indépendants. Le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 1.021.446,03 EUR. Ce montant comprend les aides supplémentaires qui ont été versées en raison de la crise Covid.

Le graphique suivant ne fait pas référence à la période de transfert mais montre les montants d'aide qui ont été accordés aux artistes professionnels indépendants à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2020.

Artistes professionnels indépendants - Aides accordées par mois - 2020



3. Mesures sociales au bénéfice des intermittents du spectacle

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique définit l'intermittent du spectacle comme l'artiste ou le technicien de scène qui exerce ses activités principalement de manière temporaire dans le cadre de projets individuels et limités dans la durée, de sorte qu'il alterne des périodes d'activité et des périodes d'inactivité. Ces activités doivent être exercées soit pour le compte d'une entreprise ou de tout autre organisateur de spectacle, soit dans le cadre d'une production cinématographique, audiovisuelle, musicale ou des arts de la scène et moyennant salaire, honoraires ou cachet sur base d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat d'entreprise.

Au sens de la loi susmentionnée, l'intermittent du spectacle peut également exercer une activité professionnelle secondaire non artistique à condition que cette activité reste inférieure en nombre de jours aux activités d'intermittent du spectacle visées à l'alinéa précédent sur une période de 365 jours.

En 2020, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 204 demandes. Sur avis de la commission consultative, 204 personnes ont été admises au bénéfice des aides à caractère social en faveur de l'artiste professionnel indépendant. L'admission au bénéfice de l'indemnisation en cas d'inactivité involontaire permet à l'intermittent du spectacle de toucher au maximum 121 indemnités journalières (118,86 EUR/jour à partir du 1^{er} janvier 2020), pendant une période de 365 jours de calendrier.

En raison des développements liés à la crise Covid, la loi a été modifiée en avril 2020 afin que les bénéficiaires des mesures puissent conserver leur statut et recevoir un soutien financier supplémentaire pendant cette période difficile. Les intermittents du spectacle ont ainsi pu toucher jusqu'à 20 indemnités d'inactivité supplémentaires pendant les mois prévus par règlement grand-ducal. (Périodes de mars 2020 à août 2020 et de novembre 2020 à décembre 2020)

Sur toute l'année 2020, 214 personnes ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire et le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 3.112.841,38 EUR. Ce montant comprend les aides supplémentaires qui ont été versées en raison de la crise Covid.

Le graphique suivant ne fait pas référence à la période de transfert mais montre les montants d'aide qui ont été accordés aux intermittents du spectacle à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2020.

Artistes professionnels indépendants - Aides accordées par mois - 2020



2020

2020

2020

2020

2020

2020



VI.

Action et médiation culturelle



Harry Potter - Liesung mam Steve Karier (31.10.2021) © BNL

VI. Action et médiation culturelle

1. Professionnalisation du secteur culturel

1.1 Formation au métier de médiateur culturel

En mars 2020 a été constitué un groupe de travail qui a pour mission d'établir un programme, un calendrier et une liste d'intervenants pour la formation « Médiation culturelle ». Formation en vue de la professionnalisation des personnes, employés et indépendants, qui souhaitent travailler dans la transmission du savoir et la médiation culturelle. Le contenu a été établi avec des professionnels d'espaces muséaux et des arts du spectacle.

En raison des mesures sanitaires en place en 2020, le début du cycle de formation n'a pas pu se faire à la rentrée 2020/2021 comme prévu, mais sera reporté à la rentrée suivante.

La formation est proposée par le ministère de la Culture en partenariat avec l'Oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte et le House of training.

1.2 Formations diverses

Suite à une consultation des structures culturelles sur les besoins en termes de formations en décembre 2019, une liste de propositions a été établie et des partenaires trouvés afin de mettre en place un programme de formations sur mesure pour le secteur culturel. En raison de la pandémie de la Covid-19 les formations ont été reportées.

2. Enquête sur les pratiques culturelles

Une enquête générale sur les pratiques culturelles de la population avait été commandée au LISER et était prévue pour le mois d'octobre 2020. Or, en raison de la pandémie endurante, le projet a dû être revu au cours de l'année. En effet, une enquête en face à face n'étant pas possible dans les conditions sanitaires actuelles, le ministère a opté pour une étude web avec, pour conséquence, un nombre de questions plus réduit et ciblé. Un nouveau questionnaire a été établi et l'étude, qui sera menée au premier trimestre 2021, se concentrera ainsi sur les visites de musées. Il est prévu de mener dorénavant une enquête par an, avec un focus sur les pratiques d'un secteur culturel particulier.

3. Accès à la culture

3.1 Accueil des publics à besoins spécifiques

Dans le cadre de la professionnalisation des acteurs culturels, des formations sont proposées depuis 2020 dans les domaines de l'accueil et de la communication auprès de publics aux besoins spécifiques. Destinées à ceux qui travaillent dans la médiation, la programmation ou la communication au sein des théâtres, musées et autres institutions culturelles, ces formations sont organisées avec des partenaires comme klaro asbl ou Info Handicap dans un souci de sensibiliser aux besoins et barrières des différents publics et d'accompagner les acteurs culturels dans leur quête d'ouverture de leur programmation à ces publics.

Si les formations en « Leichte Sprache », prévues au printemps 2020 ont finalement pu avoir lieu en automne, les formations d'Info Handicap ont dû être reportées en 2021 suite à une nouvelle fermeture temporaire des structures culturelles fin 2020.

3.2 Accès à la culture par l'éducation formelle

Bien que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Culture soient en étroite collaboration et que les échanges réguliers ont continué en 2020, le confinement et les mesures sanitaires strictes ont fortement réduit les interactions entre les écoles et les institutions culturelles. Kulturama, la plateforme des projets culturels dans les écoles, a connu un grand succès en début de l'année 2020 et a été arrêté net au mois de mars lors de la première fermeture.

Quand les écoles et les structures culturelles ont pu rouvrir leurs portes fin mai, l'intérêt pour la culture était grand, malgré le fait que le programme scolaire avait connu un certain retard. Avec des recommandations sanitaires en respect de la loi et de la protection de la santé de tous, les activités culturelles pour élèves ont pu reprendre jusqu'à la fermeture en novembre, bien que sous des conditions particulières.

Le moins que l'on puisse dire est que l'année 2020 aura été une année particulièrement peu favorable à la culture à l'école.

3.3 L'accueil des publics en temps de pandémie

Afin de permettre aux publics de retrouver une activité culturelle en toute sécurité, le ministère de la Culture, en étroite collaboration avec le ministère de la Santé, a guidé tout au long de l'année les acteurs culturels à travers les différentes mesures en place.

Les recommandations sanitaires pour les différentes structures, adaptées à chaque changement de la loi COVID, ont permis aux acteurs culturels d'accueillir le public avec sérénité. Car si les recommandations ne sont pas contraignantes, elles servent pourtant de lignes directrices et rassurent à la fois les professionnels comme le public.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a été sollicité régulièrement par les acteurs culturels qui se sont montrés à la fois extrêmement motivés de proposer une programmation à un public en privation de beaucoup de choses et très prudents, afin de garantir la sécurité pour tous au sein de leur structure. Cette étroite collaboration entre acteurs et officiels a permis à la scène culturelle luxembourgeoise de se distinguer comme une pause temporaire de l'actualité et à la fois un endroit sûr. Ainsi, la culture au Luxembourg a pu continuer à accueillir le public pour la plus grande partie de 2020, ce qui n'était pas le cas dans de nombreux pays.

CNA, Open Air « Ënnert dem Waassertuerm »
(août-septembre 2020), © Romain Girtgen/CNA





VII.

Patrimoine



Archives nationales du Luxembourg, Vue des archives, © Joe Goergen/ANL

VII. Patrimoine

Les services du patrimoine sont responsables de la politique de protection, de conservation, d'entretien, de restauration et de valorisation du patrimoine bâti, mobilier, naturel et immatériel et sont soutenus par différents services, institutions et commissions.

1. Projet de loi relatif au patrimoine culturel

Au courant de 2020 divers avis ont été déposés, dont ceux du Mouvement Patrimonial, de l'International Council of Museums (ICOM), de la Chambre des Métiers, du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol), de la Chambre de Commerce, de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseil (OAI), de la Chambre des Notaires, de la Commission des Sites et Monuments nationaux (COSIMO) et de l'Association des Musées et Tourisme Ferroviaire. Le Conseil d'État a émis son avis en date du 9 juin 2020.

Suite à ces avis, diverses consultations ont eu lieu et des amendements parlementaires ont pu être élaborés et discutés au cours de 12 réunions de la Commission de la Culture de la Chambre des députés ayant eu lieu entre le 30 septembre 2020 et le 7 décembre 2020. 90 amendements parlementaires ont été adoptés par la commission parlementaire et transmis au Conseil d'État en date du 9 décembre 2020.

2. UNESCO

2.1 « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial »



Lancé le 17 décembre 2019, le programme officiel « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial » a connu un franc succès avec 123 projets labellisés. « Eng Postkaart den Dag » et « Luxatlas » comptent parmi les projets digitaux les plus importants. Comme cadeaux-souvenirs, rappelons les médailles commémoratives de la Banque Centrale, le timbre commémoratif édité par le service de Philatély, deux bandes dessinées, un coffret de cartes de vœux à l'aquarelle, les livres « Kanner O Kanner » racontant l'histoire du Pfaffenthal, « Nuechtauber an de Muséeën » destiné aux enfants, « Patrimoine féodal et fortifié au Grand-Duché de Luxembourg » publié par le Service des Sites et Monuments Nationaux ou encore le carnet de croquis « Luxembourg, histoire et petites histoires » de Camille Hammer. Signalons enfin les affiches que l'artiste Anton Stepine a réalisées pour le verso des programmes et qui illustrent les quatre saisons en zone UNESCO.

L'ouverture de l'UNESCO Visitor Center au LCM et la création des parcours UNESCO (Promenade, Bike Tour, Pour Tours, Leichte Sprache & Gebärdensprache, AR-Commerce Belle Epoque) permettent de découvrir la zone UNESCO sous de nouveaux angles. Parmi les expositions, relevons « Luxembourg, de la forteresse au patrimoine mondial UNESCO » organisée par la Photothèque de la Ville de Luxembourg, l'installation de la copie de l'Arche de Palmyre à la cour de Neumünster, l'œuvre de David Hamilton exposée au parc Dräi Eechelen ou l'exposition sur le patrimoine mondial de Victor Horta reportée au printemps 2021 comptent parmi les grands moments de fêtes d'anniversaire. Le concours photos sur instagram #Luxembourgyourworldheritage lancé dans le cadre de la Journée du Patrimoine UNESCO (7 juin) a créé une communauté de plus de 1.000 abonnés y publiant les plus belles images des sites et objets inscrits au registre du patrimoine mondial.

Certains spectacles, conférences et concerts ont dû être annulés à cause de la pandémie COVID-19. Le Comité de sélection a autorisé leur report jusqu'au 30 avril 2021. Le programme était publié sur www.patrimoinemondial.lu, respectivement était diffusé sous forme imprimée au Luxembourg City Tourist Office et à l'UNESCO Visitor Center.

2.2 Luxembourg, Unesco Site Management

L'UNESCO Site Management, en collaboration avec le Comité de gestion réunissant des représentants des différents ministères concernés, des services de la Ville de Luxembourg et de la société civile, et en se basant sur le travail des groupes de travail spécifiques a élaboré des recommandations sur

- l'installation d'armoires techniques dans les zones et secteurs protégés.
- le traitement et la conservation des remparts, la conservation, restauration et l'installation de garde-corps sur le territoire de la zone UNESCO.

La Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO et l'UNESCO Site Manager sont représentés au jury pour le concours de projets restreint à un degré en vue du réaménagement de la Place de la Constitution.

La mission de « veille » consiste à accompagner ensemble avec le Service des Sites et Monuments Nationaux et le Service d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Luxembourg, les transformations et modifications architecturales ou urbanistiques ayant un impact sur le patrimoine culturel de la zone UNESCO. Parmi plus de 30 chantiers suivis en 2020, citons les projets de la renaturation de la Pétrusse et du réaménagement du parc de la Pétrusse, de l'accessibilité aux casemates de la Pétrusse pour les touristes, les transformations de l'Hôtel des Postes, du siège de l'Archevêché, des places Guillaume et place du théâtre, de l'aménagement d'une crypte archéologique au bastion du Saint-Esprit, le réaménagement du Viaduc, le dégagement du mur Wenceslas à la rue de Trèves, le traitement des parois rocheuses à Clausen.

L'UNESCO exige à ce que chaque site culturel ou naturel inscrit comme Patrimoine mondial de l'Humanité dispose, au-delà de ses cadres législatifs et réglementaires, également d'un plan de gestion. Celui-ci a pour but de décrire les procédures de gouvernance qui permettent une gestion efficace de la zone protégée. Il rappelle les accords ratifiés par l'État en vue d'une protection efficace du patrimoine. Il définit le paysage historique urbain qui caractérise le site de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications », effectue une analyse SWOT sur l'évolution du site depuis sa protection, identifie les risques et menaces qui pèsent sur le site et fournit des pistes d'amélioration. Afin de pouvoir être examiné par les experts au Centre du Patrimoine Mondial (CPM), le plan de gestion doit être élaboré en fonction des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » éditées par ceux-ci.

La livraison de la première version du plan de gestion « 101 mesures pour une préservation et protection de Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » est entré dans la phase du cycle de consultations avec les différents services de la Ville de Luxembourg et d'autres acteurs concernés. Suite à la consultation du Comité de Gestion de l'UNESCO Site Management le plan de gestion sera rediscuté lors de consultations citoyennes. L'élaboration du plan de gestion se veut un processus inclusif et holistique. En 2021, la version finale du plan sera soumise pour validation à la Commission UNESCO, à la ministre de la Culture et au Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Après sa publication, il servira de base, en 2022, à la rédaction du rapport périodique sur la gestion du site de la vieille ville et des fortifications, que le ministère de la Culture est appelé à soumettre tous les 7 ans au Centre du Patrimoine Mondial.

La sensibilisation au patrimoine mondial « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » représente un aspect important du plan de gestion. D'abord, en consultation avec les associations culturelles, les sites et objets faisant partie du patrimoine mondial sont identifiés, ensuite une stratégie de promotion est développée. Ainsi la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO a développé les UNESCO-Tours à pied, à vélo et pour tous. En 2020, deux audioguides supplémentaires « UNESCO-Tour pour tous » et « UNESCO-Tour Leichte Sprache » ont été créés sur la plateforme izi.travel.

La promenade UNESCO pour tous peut être facilement effectuée en chaise roulante ou avec landau. L'audioguide sur izi.travel est disponible en luxembourgeois, français, allemand, anglais et néerlandais et luxembourgeois.

L'audioguide UNESCO-Tour Leichte & Gebärdensprache sur izi.travel reprend le même parcours, mais en langage facile et par des séquences filmées en langage des signes réalisées par les services de Hörgeschädigten-Beratung. Le texte a été retranscrit et présenté en langage facile avec le concours de Klaro / APEMH et Lebenshilfe Bremen e.V.

A l'aide d'une brochure, le visiteur désirant découvrir 19 sites et monuments de la zone UNESCO, peut suivre l'UNESCO-Tour für Alle in Leichter Sprache. Un PDF « facile à lire » de ce parcours UNESCO a été développé en coopération avec le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue.

Les sites à découvrir ont été identifiés avec l'aide du Comité Alstad et du Syndicat des Intérêts locaux de Pfaffenthal-Siechenhof. En tout, un groupe de travail de 30 personnes s'est engagé pour la réalisation de ce type de projet nouveau au Luxembourg. Le Luxembourg City Tourist Office propose l'UNESCO-Tour pour tous également pour des visites en groupes en langage des signes.

Le projet a été reconnu comme « best practice » dans le cadre du World Heritage Cities Programme » de l'UNESCO.

La sensibilisation des acteurs professionnels de la construction à la conservation et restauration du patrimoine historique de la zone UNESCO représente un autre volet du plan de gestion. Le cycle de formations pour architectes et ingénieurs-conseils (OAI & UNESCO Site Management proposait comme cours : « Comment choisir les matériaux pour une restauration réussie », « Restaurer des immeubles en zones protégées » ; « Visite guidée de la ville de Luxembourg - focus sur le projet d'éclairage, Dans le cadre de l'enseignement « Public History » à l'Université du Luxembourg, la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO a assuré le cours «Initiation au patrimoine «Luxembourg, vieux quartiers et fortifications.

Ville de Luxembourg, Vue sur les vieux quartiers et fortifications inscrits sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO, © Vic Fischbach



3. Stratégie numérique du patrimoine culturel

La coordination générale de la SNPCN s'est donnée comme objectif le développement et la mise en œuvre d'une stratégie numérique du patrimoine culturel national, élaborée en collaboration avec les instituts et les services en charge de la collecte, de la documentation, de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine, dont les bibliothèques, les archives et les musées.

Les grandes orientations stratégiques de la SNPCN ont été dégagées suite à une analyse approfondie de la situation existante :

- Donner un accès large et inclusif aux collections numériques du patrimoine culturel
- Créer des synergies entre les instituts culturels
- Développer un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques est subdivisée en deux volets principaux :

- Développement du Réseau de compétence national entre instituts culturels afin de mettre en place un cadre référentiel commun de développement numérique du patrimoine culturel ;
- Soutien à la transformation digitale au sein des instituts culturels.

3.1 Réseau de compétences du patrimoine culturel numérique

Le Réseau de compétences regroupe les spécialistes du numérique des différents instituts culturels. Il sert à créer des synergies entre acteurs notamment par l'échange d'information, la définition de cadres communs, le transfert de connaissances et le développement de projets communs.

Les membres du Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique se rencontrent régulièrement lors d'ateliers ou dans le contexte de projets spécifiques. Une réunion du Réseau de compétences avec les directeurs des instituts culturels a eu lieu en juillet 2020.

Le Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique est composé d'experts des instituts culturels suivants :

- Archives nationales (Anlux)
- Bibliothèque nationale (BNL)
- Centre national de l'audiovisuel (CNA)
- Centre national de littérature (CNL)
- Centre national de recherche archéologique (CNRA)
- Musée national d'histoire et d'art (MNHA)
- Musée national d'histoire naturelle (MNHN)
- Service des sites et monuments nationaux (SSMN)

Parmi les sujets prioritaires, dégagés par les instituts culturels, figure la nécessité de mettre en œuvre des approches concertées relatives à des vocabulaires contrôlés et des listes d'autorités (personnes physiques, lieux géographiques, concepts...). Ces listes contrôlées, structurées et normalisées permettent d'établir des relations sémantiques entre les termes utilisés par les instituts pour décrire les objets du patrimoine culturel. L'objectif consiste à relier ces objets à travers les collections et domaines au niveau national et international.

Une étude exploratoire a permis de dégager les priorités parmi lesquelles figurent le développement d'une plateforme commune de données sur des personnes (artistes, auteurs, personnes historiques...) en relation avec le patrimoine culturel luxembourgeois.

Une phase pilote de 18 mois a été entamée en 2019. Les travaux du Réseau ont porté notamment sur les règles de fonctionnement de la plateforme, le périmètre des contenus (data scope), la définition des spécifications, les cas d'utilisation, le modèle de données, le cadre légal (e.a. RGPD), l'architecture du système et l'analyse de différentes solutions technologiques et ont permis de cerner le périmètre du projet. Suite à ces travaux, la solution technologique open-source Wikibase a été choisie pour mettre en œuvre une preuve de concept (PoC). Sur la base de critères développés par trois groupes de travail issus du Réseau, une évaluation du PoC a été réalisée et en juillet 2020, il est décidé d'entamer la prochaine phase de développement de l'outil de production mutualisé basé sur Wikibase.

Le programme de travail de la phase de réalisation de la plateforme partagée (SAF) aborde différents sujets dont la gouvernance (e.a. rôles et responsabilités), le déploiement de l'instance Wikibase, la modélisation des données (e.a. mapping Cidoc-CRM), les processus de travail, l'ingestion des données et le développement de plusieurs composantes du système. Le Réseau est accompagné par des experts externes dans leurs travaux, dont des spécialistes Wikibase. Le projet de réalisation va se poursuivre en 2021.

D'autre part, le projet a été présenté, sur invitation, lors de la conférence internationale SEMIC (Semantic Interoperability Community) le 15 octobre 2020 en collaboration avec des experts de projets français et allemands similaires (« *Decentralising the management of national authority files through Wikidata* »)

3.2 Transformation digitale au sein des instituts culturels

Il s'agit d'accompagner les instituts culturels dans leur transformation digitale par le biais, e. a. de projets pilote, deancements de développement, d'études et de formations. Ces travaux se poursuivent dans le cadre de la mise en place d'un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité, tout en veillant à créer des synergies entre instituts. Parmi les lignes d'action retenues se trouvent les stratégies, politiques et processus de travail, les systèmes de gestion des collections et des données (applications métier), la qualité et l'interopérabilité des données, les questions de droits d'auteur et la publication et l'utilisation du matériel patrimonial numérique.

Stratégies, politiques et processus de travail

Analyser, documenter et faire évoluer les stratégies numériques, les politiques et les processus de travail à l'échelle des instituts est essentiel dans un environnement en constante mutation. Ce travail constitue la base pour établir des cadres de référence et pour faire des choix organisationnels, méthodologiques et techniques informés.

Un des projets de la SNPCN consiste à accompagner le Centre national de l'audiovisuel dans le développement et la mise en œuvre de stratégies, politiques et processus de travail relatifs au cycle de vie de leurs objets et collections numériques. Une analyse préalable a permis d'identifier les lacunes (gap analysis) et de dresser une feuille de route pour le développement d'un cadre stratégique de référence institutionnel. Parmi les thèmes abordés se trouvent la structure de gouvernance de l'archive, le modèle et la qualité des données, les communautés cibles, la gestion, la préservation et la publication des données. L'intégration cohérente au sein de l'institut, des différents systèmes d'information (e. a. l'application métier et le logiciel de préservation des données) ainsi que l'interopérabilité des données. En 2020, les travaux se sont poursuivis et l'accent a été mis plus particulièrement sur la gouvernance des données avec la finalisation du « Metadata Atlas Tool », la documentation de celui-ci et l'identification de normes de catalogages descriptives dans le cadre de la mise en œuvre du système de gestion des collections Axiell (CNA core dataset). D'autre part, la rédaction de différentes politiques de gouvernance a été entamée dont la rédaction de protocoles concernant le processus de numérisation (Digitisation handbook) et de politiques en relation avec la préservation pérenne. La réorganisation en un « service unique d'archives » et l'adaptation des processus métiers dans un contexte de transition digitale a été élargi pour inclure une analyse des principales activités publiques.

En 2020, le projet « Data Quality » aux Archives nationales dont l'objectif consiste à évaluer et à améliorer la qualité des données, qu'il s'agit de données de référence (description archivistique) ou bien de données de gestion, a été entamé.

Description des objets, systèmes de gestion des collections et plateformes de publication

Un accent particulier est mis sur la description et la gestion numérique des objets culturels dans des banques de données appropriées. Une documentation et une gestion numérique de qualité, par le biais de catalogues et de répertoires et en suivant des normes et standards internationaux, sont indispensables pour assurer des ponts vers des plateformes de publication ou des systèmes d'archivage pérenne.

Une coopération avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) a été mise en place afin de soutenir les instituts culturels dans cette démarche. La collaboration avec le CTIE s'est développée autour de plusieurs axes, dont l'analyse des besoins et l'aide à la sélection de logiciels, l'acquisition et la mise en commun de logiciels ainsi que la mise en place de solution de hosting des données.

Dans le cadre des contrats signés avec la firme Zetcom, la mise en production du logiciel MuseumPlus RIA a été finalisée notamment au Musée national d'histoire et d'art (MNHA) y compris pour la collection d'art du ministère de la Culture, au Service des sites et monuments nationaux, au Centre national de recherche archéologique, au Mudam et dans certains musées régionaux. Au Service des sites et monuments une nouvelle structure du système de gestion a été mise en œuvre vers laquelle les données existantes ont été migrées fin 2020.

Les efforts de concertation se sont poursuivis tout au long de l'année 2020 avec un accent particulier sur la création des bases nécessaires pour un éventuel élargissement de l'utilisation de ce système vers d'autres institutions muséales et ceci dans le contexte du réseau de coopération MuseumPlus.

En ce qui concerne le Centre national de l'audiovisuel (CNA), le système de gestion des collections Axiell a été mis en production fin 2020.

Des projets d'inventorisation/catalogage numérique et de numérisation de matériel du patrimoine culturel ont été réalisés en 2020 dans une perspective de qualité et d'interopérabilité des données. Au MNHA une campagne de création, vérification et de normalisation des données liées aux œuvres de diverses collections au sein du système de gestion des informations a été prolongée. Au SSMN, le projet de contrôle et d'adaptation des données de l'inventaire scientifique en vue de leur intégration dans le système d'information du service a été poursuivi.

3.3 La SNPCN dans un contexte européen et international

Par le biais de la Coordination générale de la stratégie numérique du patrimoine culturel national, le ministère de la Culture participe au « Expert Group on Digital Cultural Heritage and Europeana (DCHE) » de la Commission européenne. Le groupe d'experts DCHE constitue un forum de coopération entre les États membres et la Commission européenne dans les domaines de la numérisation, de l'accessibilité en ligne du matériel culturel et de la conservation numérique. Il donne également des orientations sur les programmes de travail annuels d'Europeana dans le cadre des programmes CEF (Connecting Europe Facility). Deux réunions ont eu lieu en 2020 (5 mai et 28 novembre) avec comme thèmes principaux les conséquences de la pandémie, l'évaluation de la Recommandation de la Commission européenne (2011) sur le patrimoine culturel numérique, la directive DSM sur le droit d'auteur, et la numérisation 3D.

En octobre 2020, le ministère de la Culture a participé à la conférence organisée par Europeana sous la présidence allemande de l'Union européenne sur le sujet : « *The role of copyright in the digital transformation of the cultural heritage section* » ainsi qu'à la conférence organisée par la bibliothèque nationale allemande dans le même contexte.

2020

2020

2020

2020

2020

2020



VIII.

*Affaires Européennes
et internationales*



Ambassade du Luxembourg à Berlin, Réception offerte par Monsieur l'Ambassadeur Jean Graff en honneur de Sam Tanson, ministre de la Culture et de la communauté d'artistes luxembourgeois vivant et travaillant à Berlin (Rangée devant : Thierry Mousset, Vera Kox, Tania Soubry, Sam Tanson, ministre de la Culture, Jean Graff, ambassadeur du Luxembourg en Allemagne, Ann Muller, Barbara Zeches, Catherine Lorent, Patrick Muller ; Rangée arrière, Luc Feit, Daniel Dumont, Pascal Karier, Eric Schumacher, Claude Thoma, Jean-Luc Jossa, Anne Michaux, Frank Michels) (14.09.2020) © MCULT

VIII. Affaires Européennes et internationales

1. Union Européenne

Malgré que la crise sanitaire et le prochain cadre financier (dont dépend la prochaine génération de programmes de subventionnement) aient été les thématiques centrales aussi au niveau de la culture, le Conseil de l'UE a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre de son *Plan de travail 2019-2022 en faveur de la culture*.

Plan de travail 2019-2022 en faveur de la culture

Bien que l'absence de réunions présentiels ait obligé les ministres de recourir à la procédure écrite, un certain nombre de documents ont été adoptés afin de faire avancer les travaux sur les sujets suivants :

- [Gestion des risques en matière de patrimoine culturel](#)
- Modification du Plan de travail 2019-2022 du Conseil : ajout d'une priorité F « La culture en tant que moteur du développement durable »
- [Egalité de genre dans le domaine culturel \(texte adopté par 24 Etats membres\)](#)

1.1 Réunions ministérielles

Covid-19

Face à l'ampleur de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur culturel et créatif, qui compte parmi les plus durement touchés aussi bien humainement que socialement et qu'économiquement, le travail des ministres UE de la Culture s'est concentré avant tout sur les mesures à prendre pour soutenir et aider les entreprises et particuliers du secteur, de même que pour sauvegarder l'accès des citoyens aux contenus culturels malgré les confinements et fermetures des institutions culturelles.

- [Réunion informelle des ministres de la Culture de l'UE dans le contexte du Covid-19 \(9.4.2020\)](#)
- [Visioconférence informelle des ministres de la Culture de l'UE sur l'impact du COVID-19 \(5.5.2020\)](#)
- [Réunion de travail à Berlin \(14.9.2020\)](#)
- [Réunion informelle en ligne avec des homologues européens en charge de la Culture et de l'Audiovisuel \(1.12.2020\)](#)

Autres sujets abordés par les ministres :

- Adaptation du calendrier des Capitales européennes de la culture du fait de la crise du Covid-19
- Enjeux récents liés au droit d'auteur
- Traitement des collections coloniales
- Préservation d'un système médiatique libre et pluraliste
- Promotion d'une Alliance européenne de la lecture
- Education aux médias

Photo de groupe de la réunion de travail des ministres UE de la Culture, Berlin (14.09.2020), © Bergmann/BKM



1.2 Comité Affaires culturelles

Le Comité des Affaires culturelles, groupe de travail préparatoire du Conseil qui rassemble les délégués des 27 Etats membres, s'est réuni une vingtaine de fois entre janvier et décembre, à partir de mars en format virtuel.

Outre la négociation et la préparation des textes et thèmes évoqués ci-dessus en vue des réunions ministérielles, les délégués ont également travaillé sur divers autres thèmes, entre autres :

- Mandat pour un groupe d'expert sur le renforcement de la résilience du patrimoine culturel face au changement climatique
- Mandat pour un groupe d'expert sur la culture et le développement durable
- Echanges réguliers sur les mesures adoptées en faveur des secteurs culturels et créatifs face au Covid-19
- Préparation du comité de coopération culturelle UE-Corée
- New European Bauhaus
- Etude sur le statut et les conditions de travail des artistes et des professionnels culturels et créatifs

Le CAC a par ailleurs établi et continuellement mis à jour un tableau des mesures nationales prises au niveau des Etats membres visant à soutenir les secteurs culturels et créatifs face à la crise sanitaire et aux annulations et fermetures qui s'en sont suivies.

Le dossier qui a cependant le plus occupé le CAC pendant la deuxième moitié de l'année a été la finalisation de la négociation du règlement établissant le prochain programme Europe créative (2021-2027) où il a fallu trouver un terrain d'entente avec le Parlement européen sur un certain nombre de points en particulier.

1.3 Autres groupes de travail européens avec participation luxembourgeoise

- Comité du programme « Europe créative »
- Méthode ouverte de coordination (MOC) : deux agents du ministère ont participé à deux groupes d'expert, respectivement sur les sujets de « High quality architecture and built environment for everyone » et « Culture and social cohesion ».
- Commission expert group on cultural heritage
- Reflection Group 'EU and Cultural Heritage'
- Expert Group on Digital Cultural Heritage and Europeana (DCHE)

1.4 Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)

Groupe coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes et regroupant els représentants des autres ministères qui traitent de questions et dossiers européens, le CICPE s'est réuni moins que d'habitude, mais a continué ses échanges en ligne.

1.5 Esch2022, Capitale européenne de la Culture

Esch-sur-Alzette porte le titre « Capitale Européenne de la Culture 2022 » depuis décembre 2017. La région concernée se compose de l'alliance Pro Sud, qui comprend un ensemble de onze municipalités, et de la CPHVA (Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette) française voisine. Esch2022 est placée sous le signe de la « Remix Culture ».



ESCH-SUR-ALZETTE
EUROPEAN CAPITAL
OF CULTURE

Open Market Days (20 – 22 février 2020)

Investi par la culture le temps d'un weekend, Esch2022 a rouvert les portes du marché couvert d'Esch-sur-Alzette (*Muart-Hal*) au centre de la ville. Comme au marché, les visiteurs, dont S.A.R. la Grande-Duchesse, ont eu l'occasion de faire des petites « dégustations » et de découvrir ce que Esch2022 est en train de mettre en place dans le cadre de sa programmation de Capitale européenne de la Culture. En remplissant cet espace d'installations modernes, mêlant réalité virtuelle et projections vidéos, l'équipe d'Esch2022 a voulu inciter presse, politiciens, partenaires et grand public à se laisser surprendre par une première expérience, en attendant l'année 2022.

Processus d'évaluation de l'appel à projets achevé dans les délais

L'évaluation concernant les quelque 600 projets (dont 55 propositions du CPHVA) qui ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets clôturé fin décembre 2019 ont été évalués lors de 11 réunions du comité de lecture avant fin avril 2020. Ces premiers résultats ont donné une meilleure vue sur les projets qui seront mis en œuvre par Esch2022. La majorité a été revue et ajustée au cours de l'année par l'équipe artistique et ceci en bonne entente avec le porteur de projet. Le conseil d'administration de l'association a finalement validé les projets proposés. et grand public à se laisser surprendre par une première expérience, en attendant l'année 2022.

Solidarité aux ECOCs (European capitals of culture)

A partir de mars 2020, la crise sanitaire est venue impacter profondément le monde culturel et Galway (Irlande) et Rijeka (Croatie), Capitales européennes de la culture 2020, subissent de plein fouet les conséquences de l'annulation d'une grande partie de leurs programmes respectifs.

Dans une lettre adressée à Mariya Gabriel, commissaire européenne pour l'Innovation, la Recherche, la Culture, l'Education et la Jeunesse, Sam Tanson, ministre de la Culture, et Nancy Braun, directrice générale d'Esch2022, confirment leur engagement – aussi bien du côté du Gouvernement que de l'association à maintenir le calendrier d'Esch2022 tel que prévu. De même, elles soulignent leur appui pour toute solution de calendrier afin de permettre à toutes les autres Capitales sélectionnées de se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, et en raison de la crise sanitaire actuelle, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont proposé de reporter l'année du titre de Novid Sad (Serbie) de 2021 à 2022.

Démission

En mai 2020, Christian Mosar quitte son poste de directeur artistique de la Capitale européenne de la Culture Esch2022. Il est remplacé par Françoise Poos qui dirige dorénavant l'équipe en charge du développement et de la mise en œuvre du programme.

Second Monitoring Meeting Report, 27 mai 2020

« Esch2022 est sur la bonne voie », telle est la conclusion des responsables de l'ASBL après analyse des recommandations adressées par le panel d'experts ECOC de la Commission européenne à l'équipe d'Esch 2022 après son deuxième rapport de suivi.

En collaboration avec le ministère de la Culture, les responsables d'Esch2022, réunis dans le centre culturel « Opderschmelz » de Dudelange, ont présenté à la Commission européenne leur rapport de l'année 2019 et le début de l'année 2020. En raison des restrictions imposées par la pandémie de coronavirus, le monitoring a dû se faire par visioconférence. Esch est intervenu à l'aide d'une vidéo et d'un rapport détaillé sur les différents thèmes tels que le programme, l'administration et les grandes étapes du projet. L'évaluation et les recommandations de la Commission ont été communiquées à Esch2022 en juillet 2020. A relire le rapport et les recommandations du ECOC Expert Panel : [\(PDF\)](#)

Chambre des députés, Commission culture

Le 16 juillet 2020, Sam Tanson, ministre de la Culture, ainsi que Nancy Braun et Françoise Poos de l'association Esch2022 rencontrent les députés de la Commission de la Culture à la Chambre des députés pour une présentation et un échange de vues sur l'évolution du projet Esch2020. Sam Tanson informe sur l'état actuel du projet et les grandes étapes à venir. La crise sanitaire a également eu un certain impact sur l'organisation au niveau européen. Les dates d'Esch2022 n'en sont pas modifiées.

La ministre de la Culture salue les projets et infrastructures créées par la Ville d'Esch, qui s'inscrivent dans une démarche durable, produisant des effets au-delà d'Esch2022. En outre, Esch2022 va de pair avec d'autres initiatives, telles que le projet « Minett Unesco Biosphere » qui évolue en parallèle. En ce qui concerne le budget de 40 millions alloué par l'Etat, la ministre explique que cet engagement est maintenu.

Aide financière extraordinaire pour l'exercice 2020

Comme suite à l'accord de principe pris en Conseil de gouvernement en sa séance du 26 février 2016 suivant laquelle l'aide étatique pour le projet portera sur un montant de 40 millions d'euros (66,6% du budget prévisionnel), une convention pluriannuelle a été signée en mars 2018 entre l'association et le ministère de la Culture.

Néanmoins, la crise du Covid-19 a durement touché le secteur culturel, et il a été décidé en octobre qu'une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 9.500.000 EUR (le montant initial était de 4.000.000 EUR) est accordée à l'association pour l'exercice 2020, afin de disposer des moyens financiers nécessaires pour verser au plus vite les premières tranches du cofinancement aux associations initiatrices de projets artistiques et culturels afin de garantir le développement et la mise en place du projet européen pour 2022.

From Red Earth to Grey Matter

Le formidable slogan sous lequel Esch2022 sera lancée, va droit à l'essentiel. La ville et la région se transforment sans cesse, ce que reflète le processus de développement des projets de la capitale de la culture. La prospérité de la région s'est construite dans le passé, et l'étape suivante consiste à réfléchir à la manière dont la « matière grise » peut devenir l'avenir de la région. Un projet de capitale de la culture permet d'aborder toutes ces problématiques et de les partager avec visiteurs et participants.

<https://www.esch2022.lu>

2. Conseil de l'Europe

2.1 Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP)

Covid-19 oblige et avec un retard de 5 mois, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) a tenu sa session plénière annuelle par visioconférence du 10 au 13 novembre 2020. Avant cela, un premier échange en ligne entre Etats membres a eu lieu le 30 juin 2020.

Conformément au mandat du CDCPP, les délégué*es des Etats membres ont supervisé les travaux du CoE (normes, politiques et bonnes pratiques) qui relèvent de leurs domaines de compétence dans l'objectif d'assurer la gestion durable des ressources culturelles, patrimoniales et paysagères en tant que fondement des sociétés démocratiques.

A noter dans ce contexte avant tout le lancement officiel du Manifeste sur la liberté d'expression dans les arts et la culture à l'ère numérique qui s'inscrit dans le cadre du 70^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'Homme ([lien](#)).

A part les points à l'ordre du jour en lien direct avec les actions programmes culturels du Conseil de l'Europe, le CDCPP a également tenu trois sessions thématiques, dont une évidemment sur les impacts du Covid-19. Pratique lancée en 2019, ces sessions permettent en effet d'échanger plus en profondeur sur des sujets sociétaux transversaux qui affectent les trois domaines du CDCPP et où ils ont, en même temps, un input à proposer (éléments qui n'auront évidemment qu'autant d'incidence qu'ils seront appliqués au niveau national) :

- Session thématique autour des impacts de la crise sanitaire sur le secteur culturel et créatif : la culture doit être reconnue en tant qu'investissement de 1^{er} nécessité, d'autant plus qu'elle est multidimensionnelle.
- Session thématique sur l'intelligence artificielle : il ne faut pas fermer les yeux devant les nouvelles technologies, mais au contraire les embrasser et chercher le contact afin de faire valoir davantage la culture et de garder la responsabilité de ce que font ces technologies.
- Session thématique sur le changement climatique et le développement durable : il y a urgence à renforcer la dimension du patrimoine dans l'action contre le changement climatique, notamment en intégrant de manière plus transversale les instruments du Conseil de l'Europe, en particulier la Convention de Faro, la Convention européenne du paysage et la Stratégie 21.

2.2 Accord partiel élargi (APE) des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe (APE) a accueilli en 2020 la Suède comme nouvel État membre. L'APE comptant désormais 34 membres qui sont représentés au Conseil de direction, le Bélarus a par ailleurs demandé à obtenir le statut d'Observateur auprès de ce programme.

Conseil de direction

Suite aux modifications apportées au règlement intérieur afin de rendre possible la tenue de réunions en ligne et de réunions hybrides ainsi que la prise de décisions à cette occasion, le Conseil de Direction de l'APE a tenu sa réunion statutaire annuelle les 7 et 8 octobre 2020.

Lors de celle-ci, les Etats membres ont procédé à l'évaluation régulière de huit Itinéraires culturels (Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, La Hanse, Via Francigena, Iter Vitis-les Chemins de la Vigne, Itinéraires de l'héritage Al-Andalus, Route européenne de la céramique, Route du fer dans les Pyrénées, Itinéraire des villes fortifiées de la Grande Région), à l'évaluation de trois candidats à la certification (Itinéraire Européen des Jardins Historiques, Réseau Nikola Tesla, Via Romea Germanica) et à l'évaluation exceptionnelle des Routes de l'Olivier. Approuvant la certification de l'Itinéraire Européen des Jardins Historiques et celle de la Via Romea Germanica, le Programme comprend désormais 40 Itinéraires Culturels certifiés.

Par ailleurs et entre autres, le Conseil de direction a approuvé la création d'un groupe de travail pour la mise à jour des règles de procédure de certification. En effet, au regard du nombre toujours croissant de réseaux et d'itinéraires candidats à la certification, un affilage des lignes directrices pour l'application des critères a été jugé nécessaire. Le groupe de travail comprend 12 experts, dont un représentant du Luxembourg, et s'est déjà réuni deux fois entre octobre et décembre 2020.

Institut européen des itinéraires culturels (IEIC)

En tant qu'agence technique et siège du programme des itinéraires culturels, l'IEIC bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture. Le montant de la convention s'est élevé en 2020 à 250.000 EUR.

Le Conseil d'administration de l'asbl IEIC est resté inchangé, le ministère de la Culture étant représenté par deux de ses agents. Du fait de la crise sanitaire, le CA s'est réuni trois fois en format hybride et a notamment décidé d'engager, à partir de janvier 2021, un chargé de communication à mi-temps.

Malgré la pandémie, l'IEIC a continué à mettre en œuvre un grand nombre d'activités, proposant notamment des formats en ligne, non seulement pour préparer les évaluations statutaires, mais lui permettant également de rester en contact avec les réseaux et de les soutenir pour faire face à cette situation exceptionnelle.

Les itinéraires culturels et le Luxembourg

- Grâce à une contribution volontaire de 30.000 EUR du ministère de la Culture, l'IEIC a développé en 2020 une base de données des itinéraires culturels, avec le soutien aussi de la Direction des technologies de l'information du Conseil de l'Europe. Cette plateforme en ligne accessible au public regroupe les données de façon structurée et exhaustive des 2 000 membres des réseaux des itinéraires culturels certifiés ([lien](#)).
- En 2020, deux structures luxembourgeoises ont rejoint deux itinéraires culturels certifiés : l'Office Régional du Tourisme - Région Moselle Luxembourgeoise a adhéré à l'itinéraire « Iter Vitis », alors que la Commune de Mondorf-les-Bains a été accueillie en tant que nouveau membre de l'Itinéraire européen des villes thermales historiques.
- Préparée par l'IEIC, une exposition sur les itinéraires culturels au Luxembourg s'est tenue du 17 septembre au 17 novembre 2020 au hall du funiculaire à Luxembourg-Kirchberg. Conçue en tant qu'exposition itinérante, elle a été officiellement ouverte par la ministre de la Culture Sam Tanson et la directrice générale de la Démocratie au Conseil de l'Europe, Snežana Samardžić-Marković ([lien](#))

Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe

Service public en ligne d'information et de suivi sur les politiques culturelles européennes, le Compendium est un programme du Conseil de l'Europe qui est désormais géré depuis 2017 par une association dont le siège a été aux Pays-Bas jusqu'au 31 décembre 2020. Proposant notamment des profils-pays pour pratiquement tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, la procédure d'adhésion du Luxembourg, souvent envisagée, a pu être activement préparée en 2020 pour pouvoir aboutir dès janvier 2021.

Sam Tanson à l'ouverture de l'exposition sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, en compagnie de Snežana Samardžić-Marković, directrice générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe, Station Paffendall (18.09.2020), © MCULT



3. Grande-Région

Depuis janvier 2019, la Sarre préside l'Espace culturel Grande Région. Si les initiatives de la Présidence sarroise peuvent sans doute être considérées comme plutôt modestes en 2019, la crise sanitaire en 2020 a porté un coup supplémentaire au dynamisme de la coopération transfrontalière en Grande Région. Nous comptons trois réunions au niveau des coordinateurs régionaux, une réunion du conseil d'administration et finalement une conférence des ministres de la Culture de la Grande Région. Toutes étaient tenues sous mode de visioconférence.

Une réunion supplémentaire, organisée par la région Grand Est, portait sur la gouvernance future de la coopération culturelle en Grande Région. En effet, force est de constater que l'Espace culturel Grande Région, qui existe actuellement sous forme d'association sans but lucratif, est une structure lourde en charges administratives ne satisfaisant pas aux exigences du terrain. Il est donc proposé d'abandonner le format d'asbl au profit d'un groupe de travail interministériel, tel qu'il en existe aussi dans les autres secteurs de la collaboration transfrontalière en Grande Région.

En tant qu'activité au profit du secteur culturel en 2020 est à mentionner le prix d'innovation de l'Espace culturel Grande Région, un concours transfrontalier pour soutenir les artistes et acteurs culturels de la Grande Région touchés par la crise sanitaire, avec un total des prix à hauteur de 70.000 EUR.

Un jury composé de cinq experts des régions partenaires (Marc Scozzai, Rotondes, Luxembourg; Soenke Zehle, K8- Institut für strategische Ästhetik, Sarre; Ariane Fellbach-Stein, Ministère des Sciences, de la Formation et de la Culture de Rhénanie-Palatinat; Frank Thorsten Moll, IKOB, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté germanophone de Belgique; Francis Gelin, Agence culturelle Grand Est) a présenté la sélection suivante:

1. Radio-Poste, Poste pneumatique radiophonique de la Grande Région au cœur d'une époque troublée, Liquid Penguin (Sarre), Prix pour l'idée : 5.000 EUR et 15.000 EUR pour la réalisation du projet ;
2. Hotel Danceroom, Projet de danse dans les hôtels de la Grande Région, à suivre en direct ou en ligne, Osmosis Cie (Grand Est), Prix pour l'idée: 5.000 EUR et 15.000 EUR pour la réalisation du projet ;
3. „Extra -Texte. Frontières du texte“, une plateforme éditoriale expérimentale en ligne, Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (Grand Est), Prix pour l'idée : 5.000 EUR et 15.000 EUR pour la réalisation du projet ;
4. „Victor Hugo – Quo Vadis, Europe?“ – un concert-spectacle Lied intermédiat, Trio Cénacle (Luxembourg/Rhénanie-Palatinat), Prix pour l'idée : 5.000 EUR ;



*Sam Tanson à la Conférence des ministres de la Culture de la Grande Région, (viséoconférence) (04.12.2020),
© MCULT*

Tous les dossiers retenus prévoient une réalisation sur l'ensemble de l'espace de coopération culturelle, grâce aux artistes impliqués ou grâce aux lieux de production, de diffusion ou de présentation choisis. Tenant compte de la situation sanitaire, chacun des projets primés transporte l'art au cœur de la société et l'enrichit par la narration, le mouvement ou le jeu des langages. Le jury a établi sa décision sur le fait que les lauréats sélectionnés émettent un signal positif en cette période de pandémie et soulignent l'importance de la place de l'art et de la culture dans la société, dans la coopération transfrontalière et la cohésion au sein de la Grande Région. Par leur côté innovant et artistique, ces projets visent à activer la scène culturelle et à la connecter durablement.

Au niveau national, le Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT) s'est réuni à deux reprises sous la présidence du ministère des Affaires étrangères et européennes. En 2020, son travail s'est avant tout concentré à gérer les effets de la crise sanitaire sur le phénomène transfrontalier en Grande Région.

4. UNESCO

En 2020, le ministère de la Culture a représenté le Luxembourg aux réunions suivantes :

- Réunions en ligne avec les Commissions nationales
- Dialogue virtuel des Ministres de la culture (22 avril 2020)
- Formation en ligne „International Intensive Course on UNESCO Global Geoparks“ (juin 2020)
- Huitième session de l'Assemblée générale de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (8-10 septembre 2020)
- UNESCO ResiliArt dialogue en ligne : Les expériences du patrimoine vivant pendant la pandémie de COVID-19 (9/9/2020)
- Première réunion du comité Géoparc (7 octobre 2020)
- 32^e Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) (28-29 octobre 2020)
- Conférence mondiale sur la liberté de la presse (9/12/2020)
- 15^e réunion du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (10-11/12/2020)
- 15^e session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (14-19 décembre 2020)

4.1 Activités en 2020 en réponse à la pandémie

Si la pandémie du COVID-19 menace particulièrement les pratiques du patrimoine culturel immatériel, appelé encore « patrimoine vivant », celui-ci continue néanmoins à fonctionner comme un important vecteur de cohésion sociale et à susciter l'intérêt de la population au sens large. Devant l'impossibilité de pratiquer certaines traditions, de célébrer des événements ou d'exercer certains savoir-faire, avec le soutien de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, les communautés ont fait preuve de beaucoup d'inventivité et de résilience pour maintenir en vie leur patrimoine culturel immatériel. En effet, des initiatives conjointes afin de pérenniser et de rehausser ces traditions, savoir-faire et festivités ont permis de les mettre en valeur à travers différents fora et d' étoffer la digitalisation de ces pratiques via un site internet qui leur est dédié (www.iki.lu).

4.2 Autres activités clés réalisées en 2020

Aux yeux de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO et en dépit de la crise sanitaire, l'année 2020 a été couronnée d'initiatives fascinantes et de nombreux succès. En premier lieu, il convient de mentionner la désignation des onze communes du Pro-Sud comme « [Minett UNESCO Biosphere](#) », la première réserve de biosphère reconnue par l'UNESCO au Luxembourg et de l'inscription des « Haupeschtelaiser » (émanation luxembourgeoise de l'art musical des sonneurs de trompe) sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité, la première candidature multinationale auquel le Luxembourg a participé. Par ailleurs, la Commission a initié de nombreux événements et activités avec une panoplie de partenaires, dans le cadre du 25^e anniversaire de « Luxembourg Patrimoine mondial ». 2020 a par ailleurs été l'occasion de célébrer le 10^e anniversaire de l'inscription de la lechternacher Sprangpréssessioun sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Cependant, la crise aura également eu son impact sur les activités de la Commission et les restrictions sanitaires ont rendu nécessaire l'annulation ou le report d'un certain nombre de manifestations.

Lancement de la Minett UNESCO Biosphere renouvellement reconnue (29.10.2020), © MCULT



4.3 Priorités futures

Parmi les priorités à venir, la Commission souhaite revigorer et élargir le réseau national des treize écoles associées de l'UNESCO, ainsi que mieux coordonner et promouvoir les activités de ses membres. Un accent particulier sera également mis sur la candidature nationale du Natur- a Geopark Mëllerdall au programme des « UNESCO Global Geoparks ». Le Comité national Géoparc continuera à assurer sa fonction de conseil et d'accompagnement scientifique du projet. A la suite de la reconnaissance de la « Minett UNESCO Biosphère », la Commission mettra tout en œuvre pour appuyer le succès des premiers projets concrets à dérouler sur le territoire de la nouvelle biosphère. Enfin, au regard de la priorité accordée par l'UNESCO aux thèmes de l'intelligence artificielle et des médias, la Commission a élaboré un cycle de conférence intitulé « Mankind and Media » qui permettra en 2021 d'aborder et de discuter ces sujets avec un public large dans le cadre accueillant et contemporain de la nouvelle bibliothèque nationale.

5. Organisation internationale de la Francophonie – Jeux de la Francophonie

Le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) est composé de deux organes: du Conseil d'orientation et de la Direction du CIJF au sein de l'OIF. Le Conseil d'orientation est l'organe délibératif du CIJF. Composé de dix-huit représentants d'États ou de gouvernements membres de l'OIF, il se réunit au format experts selon la configuration suivante:

- neuf experts, représentant respectivement leur ministre chargé des Sports ;
- neuf experts, représentant respectivement leur ministre chargé de la Culture. Le Luxembourg siège dans ce Conseil au nom de la culture.

Le Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie s'était réuni à Paris les 24 et 25 février 2020 en vue de connaître l'état d'avancement des préparatifs de l'organisation des IXes Jeux prévues pour 2021. En outre, l'examen du projet de modification des statuts du CIJF et le processus de renouvellement des membres du Conseil d'orientation du CIJF figuraient à l'ordre du jour.

La pandémie a fait décaler le calendrier des grands rendez-vous sportifs d'une année. Ainsi, le 10 juillet 2020, conformément aux recommandations du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a donné un avis favorable à la tenue des IXes Jeux de la Francophonie du 19 au 28 août 2022 (au lieu d'août 2021).

6. Relations culturelles bilatérales

6.1 Accords culturels

Aucun nouvel accord culturel n'a été signé en 2020 et aucun programme exécutif n'a connu de renouvellement, des demandes relatives à ce dernier point ayant cependant été reçues de la part de la Hongrie et de la Pologne. Une proposition de document collaboratif a en outre été soumise par le Québec en vue d'une coopération culturelle renforcée.

6.2 Coopérations avec les postes diplomatiques et avec des partenaires étrangers

Le volet des relations culturelles bilatérales a été fortement réduit en 2020, surtout évidemment à cause de la crise sanitaire du Covid-19 et des entraves à la mobilité qu'elle a entraînées, obligeant à annuler la majorité des projets envisagés à l'étranger, notamment en coopération avec les postes diplomatiques luxembourgeois. De l'autre côté, et en parallèle aux réorganisations en cours par ailleurs, la gestion des projets des postes diplomatiques est désormais assurée majoritairement par les services respectifs des disciplines concernées, le service des Affaires européennes et internationales se consacrant depuis 2019/2020 de manière renforcée aux dossiers de politique européenne. Les informations relatives aux projets qui ont pu avoir lieu en 2020 avec les postes diplomatiques luxembourgeois à l'étranger peuvent dès lors être consultées dans les sections dédiées ci-dessus.

Un dossier qui a cependant pu être mené à bout malgré les restrictions imposées par la situation pandémique a été la signature de la convention avec la Région Grand Est portant sur la coopération culturelle dans le cadre du festival OFF d'Avignon.

7. Autres

7.1 Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)

En tant que représentant du ministre de la Culture, le service des Affaires européennes et internationales a participé aux réunions du CID, comité dont l'objet est d'aviser les grandes orientations de la politique de coopération au développement et de s'échanger pour assurer une cohérence des politiques gouvernementales sous cet angle.

Dans ce cadre, le service a également participé activement à un projet mis en œuvre conjointement par le CID et le Comité interministériel pour le développement durable (dont le MC ne fait pas partie) visant la mise en œuvre cohérente des Objectifs du développement durable, projet soutenu par l'OECD et intitulé *"Strengthening existing institutional mechanisms and capacities for policy coherence in Luxembourg to deliver on the SDGs at home and abroad"*.

7.2 Comité interministériel Droits de l'homme

Le service Affaires européennes et internationales a représenté le ministère au sein du Comité interministériel pour les Droits de l'homme qui est coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Dans ce contexte, il a été rendu attentif à la parution, le 8 octobre 2020, du rapport sur les changements climatiques et les droits culturels, préparé par la Rapporteuse spéciale sur les droits culturels auprès du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR), Karima Bennouna.

7.3 Etat des lieux « La culture à l'international »

Sur proposition du service Affaires européennes et internationales et en réponse à la recommandation n°56 du KEP, un état des lieux à ce sujet a été inclus dans la série des états des lieux lancés fin 2019. Suite à la décision de faire faire cet état des lieux en interne et non par un expert externe, le service Affaires européennes et internationales, ensemble avec la Mission culturelle du Luxembourg et deux collaborateurs du ministère des Affaires étrangères et européennes ont été chargés de mener à bien cet exercice (deux des personnes désignées ayant cependant quitté leurs fonctions en fin d'année). Les travaux ont été entamés dès janvier 2020 avec la mise à plat des volets à couvrir, l'élaboration de questionnaires pour les secteurs culturels et créatifs ainsi qu'à l'adresse des postes diplomatiques luxembourgeois et des services du ministère de la Culture, la mise en place d'une collaboration avec le Centre des technologies et de l'information de l'Etat pour la consultation du secteur etc. L'évaluation des données et la rédaction en soi de l'état des lieux ont commencé en automne.

7.4 EUNIC - European Union National Institutes for Culture

Membre de ce réseau et l'un des deux points focaux (à côté du MAEE), le ministère a payé en 2020 la contribution statutaire de 11.500 EUR et la cotisation au pro rata au programme multiannuel « Crossroads for Culture – Building a European Culture Relations Sector Project » de 2.000 EUR.

8. Mission culturelle du Luxembourg en France

8.1 Le bilan en quelques chiffres

Les événements

2020 aura été une année éprouvante pour le secteur culturel et notamment pour sa diffusion internationale. Les incertitudes accumulées, la mobilité empêchée, l'absence de perspectives à court et moyen terme, le manque de connaissances ou de pratiques des outils numériques, la fragilisation de nombreux acteurs (structures comme artistes), l'isolement malgré les nombreuses initiatives de conférences, tables rondes, cercles d'échanges en ligne... Tout cela a fortement impacté le travail de la Mission culturelle du Luxembourg en France.

La Mission culturelle a cependant réussi à organiser et contribuer à l'organisation et à la diffusion d'une 40aine d'événements qui sont déployés sur environ 80 représentations et manifestations sur le territoire français.

Quelques événements en ligne ont pu être mis en place, une nouveauté pour la Mission culturelle du Luxembourg en France. Si la frustration de devoir renoncer au présentiel reste immense, un des aspects positifs a été d'avoir pu élargir l'audience sur ces événements.

Malgré tout, plusieurs temps forts pour les artistes luxembourgeois ont pu avoir lieu en 2020 et notamment l'exposition monographique du duo Brognon Rollin au Mac Val, l'exposition photographique Visage(s) d'Europe avec Anna Krieps et le concert de l'ensemble Lucilin au Théâtre de Gennevillier dans le cadre du Festival ManiFeste.

Le budget

Le budget annuel 2020 de la Mission culturelle, attribué par le Ministère de la culture, s'élevait à 32.153 Euros, 84 % ont été dépensés. Cela tient au fait que 33 % des événements ont été annulés sans pouvoir être ni reportés ni remplacés.

Les postes budgétaires sollicités ont également connu des changements importants. A titre de comparaison, en 2019, les frais de mobilité représentaient 33 % (plus du double par rapport à 2020), quant aux frais techniques, ils ont presque doublé en passant de 16% à 29% en 2020. En 2019, les cachets représentaient 39 %, en 2020 ils constituent 44 % du budget. Cela représente, comme l'année passée, la partie la plus importante.

8.2 La programmation

Si 56 % des événements ont encore eu lieu en présentiel, 8 % des événements ont été conçus spécifiquement pour un format digital et 3 % des événements ont été transformés pour pallier à leur annulation physique.

Les mois d'activités ayant été largement réduits, les actions se sont regroupées sur le début d'année et à l'automne entre les deux confinements et les couvre-feu. Cela signifie également que la capacité à produire des événements numériques pour atteindre un même niveau de présence n'existe pas dans la configuration actuelle de la Mission culturelle du Luxembourg en France.

Le secteur qui a le plus souffert par rapport à 2019 est, sans surprise, le secteur des arts de la scène notamment à cause des annulations des tournées et des festivals. Il représentait avec les manifestations littéraires 35 % en 2019, contre 12 % en 2020 (arts de la scène + littérature).

Temps forts

Jean Portante / Nuit de la littérature virtuelle

La 8^e édition de la Nuit de la littérature organisée par le Forum des instituts culturels étrangers à Paris, a pris une nouvelle dimension cette année et fut entièrement virtuelle. Malgré la situation exceptionnelle, le FICEP a souhaité maintenir ce rendez-vous des amoureux de la littérature. Ainsi le 30 mai dès 18h, et toutes les 20mn, une vidéo était mise en ligne sur le site du FICEP. Le public a pu ainsi découvrir 14 auteurs étrangers de différents horizons.

Pour cette édition, la Mission culturelle du Luxembourg en France a invité l'auteur luxembourgeois Jean Portante à partager des extraits de son dernier roman *Leonardo*, paru aux éditions PHI (Luxembourg) en 2019. La lecture de Jean Portante a reçu : 175 vues sur YouTube et 315 vues via Facebook.

« L'Avant dernière version de la réalité » Brognon Rollin

Inaugurée avec beaucoup de succès au MAC VAL le 6 mars l'exposition monographique « L'Avant dernière version de la réalité » des artistes David Brognon & Stéphanie Rollin avait malheureusement dû fermer ses portes dès la semaine suivante. Les équipes du MAC VAL ont pris cependant la décision de prolonger l'exposition jusqu'au 31 janvier 2021 et ont réussi à organiser à l'automne des temps de rencontres supplémentaires avec les artistes. Première exposition monographique muséale du duo, « L'Avant dernière version de la réalité », a reçu un accueil très positif notamment de la presse et des critiques d'art français et ouvert le duo à de nouvelles collaborations institutionnelles.

Anna Krieps, exposition collective « Visage(s) d'Europe »

Initialement prévue en mai, l'exposition « Visage(s) d'Europe » organisée par EUNIC Paris et curatée par le collectif FETART a finalement été reportée et s'est tenue du 25 juillet au 4 septembre, sur les Grilles du Square de la Tour Saint Jacques en plein cœur de Paris.

Regroupant 13 artistes de nationalités différentes, « Visage(s) d'Europe » présentait une Europe multiple, à la fois marquée par les histoires personnelles, l'insouciance de la jeunesse et les rites culturels : un patrimoine commun transcendé par le pouvoir onirique de la photographie.

Pour le Luxembourg, c'est l'artiste Anna Krieps qui présentait une sélection de photos de sa série *Cosmic Dream*.

Lucilin ouvre sa saison 20/21 à Paris au festival ManiFeste

United Instruments of Lucilin était de retour sur scène en grandes pompes au Théâtre de Gennevilliers pour y présenter, aux côtés de leur premier chef invité Julien Leroy, un concert épique dans le cadre du très renommé festival ManiFeste de l'IRCAM-Centre Pompidou, festival incontournable de création musicale contemporaine à Paris.

Malgré une jauge réduite - Covid oblige - le public était au rendez-vous avec une salle comble, venu assister à la création française de *Mental Radio Machine* du compositeur brésilien Aurélio Edler-Copes (première mondiale le 9 mai 2019 à la Philharmonie du Luxembourg) suivi des légendaires leçons du *Professor Bad Trip* de Fausto Romitelli. Un programme mêlant sonorités électriques, électroniques et vocales.

Festival Jazzycolors en ligne

Devant l'impossibilité de proposer Jazzycolors à Paris dans des conditions de concert Live, le FICEP a décidé de maintenir le festival mais en ligne. Les participants ont opté pour la diffusion de vidéos pré-produites afin d'assurer la meilleure qualité des concerts. La Mission culturelle du Luxembourg en France, en discussion avec Jeff Herr dont le groupe Tele-Port était prévu initialement, a proposé de diffuser l'avant-première du tout nouveau projet Herr Bender feat. Edsun. Le financement du concert dans des conditions de Live et de l'équipe de tournage ont permis aux artistes de réaliser une vidéo d'une grande qualité qui non seulement a contribué à faire de la diffusion en ligne du concert un succès mais leur a permis de se doter d'un outil professionnel de promotion de leur nouveau projet.

Le concert de Herr Bender feat. Edsun a reçu 401 vues sur YouTube / 3482 vues via Facebook

La Mission culturelle a continué par ailleurs de favoriser et accompagner la présence des artistes :

- Lors d'événements récurrents et significatifs en France :

Salon Turbulences ; VR ARLES FESTIVAL ; Rencontres Internationales Paris / Berlin ; Nuit De La Littérature ; Le Voyages à Nantes ; Festival ManiFeste 2020 ; Quinzaine du Cinéma francophone ; Semaine des cultures étrangères ; Périphérie du 38^e Marché de la Poésie ; Festival Jazz à la Cité ; Festival Jazzycolors

- Dans des lieux professionnellement reconnus :

Cité internationale des arts, Paris ; Centre Pompidou-Metz ; Auditorium du Louvre, Paris ; Écoles cinéma club, Paris ; Galerie 24 Beaubourg, Paris ; Centre Tignous d'Art Contemporain, Montreuil ; Café de la Danse, Paris ; Mac Val, Vitry-sur-Seine ; La Friche Belle de Mai, Marseille ; Centre Wallonie Bruxelles, Paris ; T2G - Théâtre de Gennevilliers ; Théâtre de l'Opprimé, Paris ; Galerie 22,48 m², Paris

8.3 Réseaux

La Mission culturelle du Luxembourg en France entretient et élargit les réseaux mis en place :

L'implication au sein du Forum des instituts culturels étrangers à Paris (FICEP)

La Mission culturelle du Luxembourg en France continue de jouer un rôle prédominant au sein du FICEP en tant que trésorière. Durant l'année 2020, la Mission culturelle a contribué à la programmation des quatre manifestations communes organisées par le FICEP, en lien avec de nombreux partenaires : Ville de Paris, ministère de la Culture, institutions culturelles parisiennes...

CINEMA - 26.02.2020 - Écoles cinéma club, Paris
Zero Impunity / Nicolas Blies et Stéphane Hueber-Blies
Semaine des cinémas étrangers

LITTÉRATURE – 30.05.2020 - #EnLigne

Jean Portante : Leonardo

Nuit De La Littérature

<https://youtu.be/ejCwdfOLgY0>

TABLE RONDE - 29.09.2020 - #EnLigne

Nouvelles expériences et transformations institutionnelles : les pratiques du futur

Dans le cadre de : The Cultural Arena : New Approaches For A Pandemic Era
Semaine des cultures étrangères

<https://youtu.be/8zZAHU0TWgU>

TABLE RONDE - 30.09. - #EnLigne

La place de la culture dans la société et les politiques publiques face à la crise

Dans le cadre de : The Cultural Arena : New Approaches For A Pandemic Era
Semaine des cultures étrangères

<https://youtu.be/r0mslTCD3fA>

TABLE RONDE - 01.10.2020 - #EnLigne

Quel rôle pour les centres culturels étrangers face au défi actuel de la mobilité

Dans le cadre de : The Cultural Arena : New Approaches For A Pandemic Era
Semaine des cultures étrangères

<https://youtu.be/3dHVi8ewoJs>

JAZZ | 01.12.2020 - #EnLigne

Herr Bender feat. Edsun

Festival Jazzycolors | 18^e édition

<https://youtu.be/eh22sUzKRes>

Participation au réseau EUNIC

EXPOSITION - 25.07.2020 - 06.09.2020 – Grilles du Square de la Tour Saint Jacques, Paris

Anna Kriebs | Exposition collective «Visage(s) d'Europe»

Une exposition organisée par : EUNIC Paris. Commissariat : FETART

8.4 Artistes et secteur professionnel

La Mission culturelle facilite la mise en contact des professionnels et créateurs du secteur culturel français et luxembourgeois par la mise en œuvre de différents formats : organisation ponctuelle d'événements, accompagnement dans le cadre de résidence d'artistes, mise en place de repérages et rencontres professionnelles, mise en relation d'institutions culturelles françaises et luxembourgeoises autour de projets, recherche de contacts et de solutions en fonction des demandes et besoins des artistes. Cette année, la mise en place de ces différents formats a été particulièrement empêchée, la Mission culturelle s'est toutefois efforcée d'accompagner au mieux les artistes présents, notamment dans le cadre de leur résidence.

Les résidences d'artistes :

RESIDENCE – 01.01.2020-29.02.2020-FondationBiermans-Lapôte, Paris
Lucie Majerus | Résidence – projet «Colour - Smells of Paris»

RESIDENCE - 01.01.2020 - 29.02.2020 - Cité internationale des arts, Paris
Vera Kox | Résidence

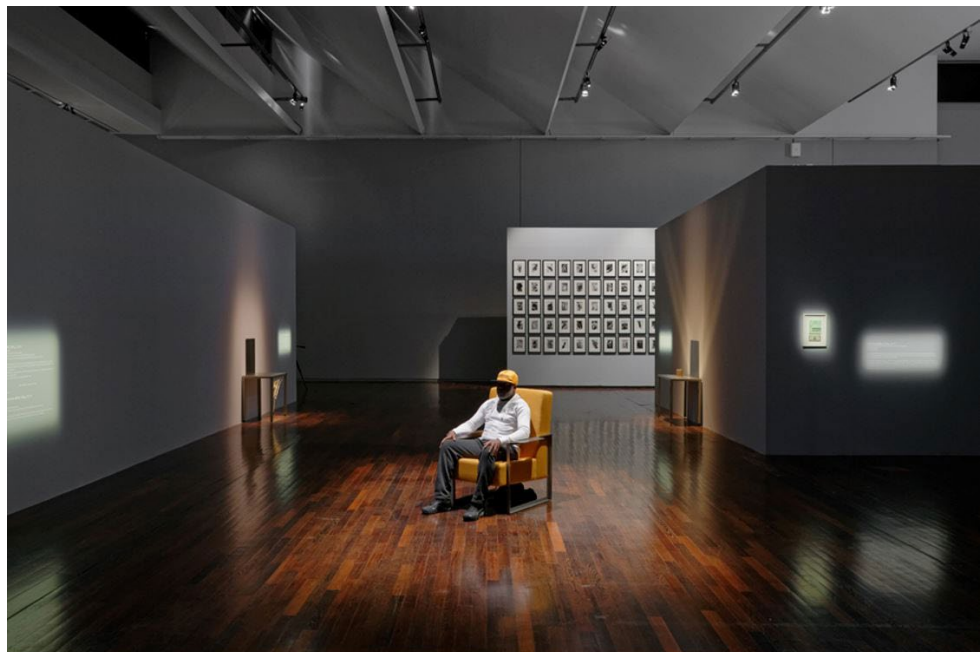
RESIDENCE - 28.02.2020 – Cité internationale des arts, Paris
Open Studio | Martine Deny

RESIDENCE - 01.10.2020 – 31.12.2020 – Cité internationale des arts, Paris
Jeff Weber

8.5 Communication

La Mission culturelle poursuit ses efforts de communication avec les outils dont elle dispose :

- Une page Facebook : 2347 abonnés (2116 en 2019) ; Un compte twitter ; Un compte Instagram ; Une Newsletter mensuelle ; des mailings professionnels en fonction des événements.
- Reprise des informations dans la Newsletter de l'Ambassade et sur le site de l'Ambassade
- Reprise des informations sur les sites partenaires en fonction des événements.
- Publications communes du FICEP et plateformes de communication générales du FICEP (Internet, Facebook, Newsletter).
- Agendas culturels (web).



Exposition « L'avant-dernière version de la réalité » de Brognon Rollin au Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne (mars 2020 – janvier 2021) © MCULT

IX.

*Les établissements culturels
liés au ministère*



Rockhal, Esch-Belval, © Claude Piscitelli

IX. Les établissements culturels liés au ministère

Les établissements culturels liés au ministère publient leurs propres rapports d'activité, consultables sur les sites d'internet correspondants. Ce chapitre donne une vue d'ensemble de tous les établissements concernés, une courte description de leurs missions respectives ainsi que le lien vers leurs sites.

Afin d'améliorer les échanges entre le ministère de la Culture et les institutions culturelles liées au ministère, deux collèges des directeurs ont été créés.

Le collège des directeurs des instituts culturels réunit les instituts culturels de l'État, tels que définis par la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État. Il se réunit régulièrement au sein du ministère de la Culture, en présence de la ministre de la Culture, et grâce à la coordination de Mme Catherine Decker. En 2020, ce collège s'est réuni à trois reprises pour discuter e.a. des sujets suivants : gestion de la crise sanitaire et mesures d'adaptation, programmation, financement, activités de recherche, archivage, projets infrastructurels, ressources humaines, ... etc.

Le collège des directeurs des organisations rattachées à l'administration centrale de l'État (OAC) réunit les directeurs de la Rockhal, de la Philharmonie, de neimënster, du Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain, et du Théâtre National du Luxembourg. Il est coordonné par M. Luc Eicher.

1.2 Service des Sites et monuments nationaux

Le Service des sites et monuments nationaux, institut culturel de l'État, a pour mission principale l'étude, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural national, à savoir le patrimoine rural et urbain, le patrimoine féodal et fortifié, le patrimoine religieux, le patrimoine paysager ainsi que le patrimoine industriel.

Les communes, via leurs plans d'aménagement généraux (PAG), doivent repérer et protéger les immeubles ayant un intérêt local. Afin qu'une protection cohérente et conséquente puisse se mettre en place, au profit de tout le patrimoine bâti, le repérage du patrimoine bâti digne de protection a été réalisé pour tout le Grand-Duché, ensemble avec les communes, leurs bureaux d'études et le Service des sites et monuments nationaux. Parallèlement à cette vaste analyse et aux protections communales qui en suivent, l'État, via le SSMN, a pu élargir sensiblement la liste des objets bénéficiant d'une protection nationale et entamer l'inventaire scientifique du patrimoine bâti.

Le Service des sites et monuments nationaux a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://ssmn.public.lu>

2. Les institutions culturelles

2.1 Archives nationales

Les Archives nationales permettent de reconstituer l'histoire du Luxembourg. Sous la tutelle du ministère de la Culture, elles se trouvent au Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg-Ville. Rebaptisées « Archives nationales » en 1988, elles recevront à ce moment aussi le statut d'institut culturel. Les missions et le cadre du personnel actuels sont définis par la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État : collecter les documents d'intérêt historique national ; conseiller les producteurs ou détenteurs d'archives, publiques ou privées, sur le classement ; l'inventorisation et la conservation de leurs archives ; prendre en charge des dépôts d'archives privées ; d'organiser des expositions temporaires, des colloques, des conférences ainsi que des activités pédagogiques dans le but de valoriser le patrimoine archivistique national et de sensibiliser le public à l'importance de la conservation de ce patrimoine.

Une loi relative à l'archivage a finalement été adoptée à la Chambre des députés le 10 juillet 2018, conférant au Grand-Duché de Luxembourg son premier cadre légal complet relatif à l'archivage et aux archives. La loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, stipule que désormais les administrations et services de l'État sont obligés de proposer leurs archives publiques aux Archives nationales. De plus, l'élaboration de tableaux de tri individuels pour tous ces organismes est prévue dans un délai de 7 ans à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Les Archives nationales ont été réorganisées par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://anlux.public.lu>

1. Les services de protection du patrimoine

1.1 Centre national de recherche archéologique

Créé en 2011 par règlement grand-ducal, le Centre National de Recherche Archéologique (CNRA) est l'organisme national chargé d'assurer la gestion scientifique et administrative du patrimoine archéologique luxembourgeois. Installés à Bertrange, les locaux du CNRA comprennent bureaux, laboratoires et dépôts, infrastructures partagées avec les ateliers de restauration archéologique et avec les ateliers de menuiserie et de ferronnerie du Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA).

Le CNRA est composé d'un service administratif, de deux services de gestion du patrimoine archéologique (service du suivi archéologique de l'aménagement du territoire et service de la carte archéologique et des détecteurs de métaux), ainsi que de quatre services de recherches scientifiques (Préhistoire, Protohistoire, Gallo-Romain, Moyen-Âge et Temps Modernes).

Règlement grand-ducal du 24 juillet 2011 portant création d'un Centre national de recherche archéologique auprès du Musée national d'histoire et d'art :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/rgd/2011/07/24/n5/jo>

<https://www.cnra.lu>

2.2 Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale est un lieu public ouvert à tous à Luxembourg-Kirchberg. La BnL conserve, collecte et catalogue toutes les publications éditées au Luxembourg ainsi que celles parues à l'étranger en rapport avec le Grand-Duché. Elle est la principale bibliothèque patrimoniale, scientifique et de recherche du pays. Elle a une vocation encyclopédique, environ deux tiers de ses fonds proviennent de l'étranger et touchent tous les domaines du savoir afin de satisfaire, au mieux, la demande de ses usagers. La loi du 18 avril 2013, autorisant la construction d'un nouveau bâtiment pour la BnL a mis fin à une discussion de longue date. Éparpillés sur plusieurs sites différents pendant des années, depuis le 1^{er} octobre 2019, tous les dépôts et services sont regroupés sur un site unique.

À côté de plus de 1,8 million de publications sur support papier, elle propose à ses usagers un nombre toujours croissant de documents sous format numérique : e-journals, e-books et bases de données. Bien plus qu'un lieu d'étude et de documentation, la BnL est aussi un lieu de rencontre culturelle. Elle organise régulièrement des conférences, expositions et manifestations autour de sujets les plus divers. De plus, elle assure des missions de représentation et de coopération internationale. En tant que coordinatrice du réseau national des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu, la BnL assure une mission d'innovation quant aux nouvelles technologies de gestion documentaire.

Le Conseil de gouvernement a décidé dans sa séance du 25 mai 2020, de proposer à S.A.R. le Grand-Duc la nomination de Claude D. Conter comme prochain directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg à partir du 3 juillet 2020. Claude D. Conter succède à Monique Kieffer qui a pris sa retraite, après avoir dirigé la BNL pendant plus de 20 ans.

La Bibliothèque nationale a été réorganisée par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://bnl.public.lu>

Centre national de l'audiovisuel, vue du Pomhouse,
© Romain Girtgen/CNA



2.3 Centre national de l'audiovisuel

Le Centre national de l'audiovisuel (CNA) est un institut culturel créé en 1989 et placé sous l'autorité du ministère de la Culture. Ses missions sont la sauvegarde, la mise en valeur et la promotion du patrimoine audiovisuel et photographique luxembourgeois.

Depuis fin 2007, installé dans de nouveaux locaux, le CNA est devenu à la fois un espace d'exposition (Display01 et Display02), un lieu de projections cinématographiques (CinéStarlight), de consultations de documents (Médiathèque) et de formation tout en regroupant archives, studios (son et prise de vue) et laboratoires photographiques.

Conservation, restauration, production, distribution, soutien à la création ou éducation, les tâches des trois départements (film, photographie et son) du CNA sont multiples et sollicitent la participation de nombreux spécialistes et créateurs nationaux et internationaux.

Le Centre national de l'audiovisuel a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<http://cna.public.lu>

2.4 Centre national de la littérature

Le Centre national de littérature (CNL), institut culturel de l'État créé en 1994 et régi par la loi du 25 juin 2004, déploie ses ressources et activités dans le cadre historique des Maisons Servais et Becker-Eiffes à Mersch. Institut littéraire scientifique à vocation publique, le CNL se distingue par une recherche documentaire spécialisée dans le domaine des littératures luxembourgeoises et un vaste programme de rencontres et d'animations socioculturelles autour de la littérature, du livre et de l'écrit. Le Centre dispose d'une salle de lecture publique, d'un espace d'exposition, de plusieurs locaux conviviaux destinés à accueillir des manifestations littéraires régulières, d'une bibliothèque de plus de 40.000 livres et d'un dépôt d'archives climatisé permettant la conservation à long terme de quelque 450 fonds d'archives et collections. Le CNL dispose également de deux studios aménagés, adjacents à la Maison Becker-Eiffes. Situés au bord du parc de la Maison Servais, ils permettent d'accueillir des chercheurs pour des séjours de recherche, d'héberger des participants lors de colloques, mais aussi d'inviter des écrivains en résidence d'auteur.

Dans sa séance du 23 septembre 2020, le Conseil de gouvernement a décidé de proposer à S.A.R. le Grand-Duc la nomination de Nathalie Jacoby comme directrice du Centre national de littérature (CNL). Elle prend la relève de Pierre Marson, désigné directeur du CNL à titre intérimaire du 3 juillet au 30 septembre 2020, suite à la nomination de Claude D. Conter comme directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

Le Centre national de littérature a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://cni.public.lu>



Centre national de littérature, remise du Prix Servais (Germaine Goetzinger, présidente de la Fondation Servais, Valerija Berdi, laudatrice, Jean Buerlet, lauréat, Sam Tanson, ministre de la Culture, Jeanne Glesener, présidente du jury) (28.10.2020) © CNL

2.5 Musée national d'histoire et d'art & Musée Dräi Eechelen

En 1946, le musée a ouvert ses portes au public sous le nom de musées de l'État. Il comportait en effet deux départements, un département d'histoire et d'art et un département d'histoire naturelle.

Au fil des décennies, les collections et les activités du musée se sont tellement diversifiées et multipliées, que la seule solution était de scinder les deux institutions pour permettre un plus grand épanouissement. C'est donc, en 1988 qu'intervient la séparation institutionnelle des musées de l'État en un musée national d'histoire et d'art (MNHA) et un musée national d'histoire naturelle (MNHN, Naturmusée).

Le musée national d'histoire et d'art, situé au cœur du quartier historique de la vieille ville, fut récemment rénové et réaménagé. On peut admirer dans les salles au sous-sol, consacrées à l'archéologie, les collections dédiées à la préhistoire, la protohistoire, l'époque gallo-romaine, sans oublier le moyen âge. Dans une nouvelle salle, les visiteurs admireront les dernières découvertes mises au jour lors des fouilles archéologiques les plus récentes. Si le musée abrite en outre des sculptures et des peintures anciennes, il présente aussi une collection d'art contemporain.

Le musée national d'histoire et d'art a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://www.mnha.lu>

Exceptionnel bâtiment historique, le réduit restauré du fort Thüngen, construit en 1732-33, abrite le Musée Dräi Eechelen-Forteresse, Histoire, Identités. Dans l'exposition permanente, chaque casemate illustre une période du passé de la forteresse, notamment à travers ses liens avec l'histoire du Luxembourg. Tout au long de la visite, les quelques 600 objets et documents originaux, souvent inédits, témoignent de la richesse des collections du musée.

<https://m3e.public.lu>

2.6 Musée national d'histoire naturelle

Jusqu'en 1966, les musées de l'Etat cohabitaient au Marché-aux-Poissons avec un département d'histoire et d'art et un département d'histoire naturelle. En 1988 intervient la séparation institutionnelle des Musées de l'État en un Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA) et un Musée national d'histoire naturelle (MNHN, Naturmusée). Le musée national d'histoire naturelle se trouve aujourd'hui dans le quartier du Grund.

Actuellement, le musée national d'histoire naturelle comprend 7 sections scientifiques (zoologie, botanique, paléontologie, géologie/minéralogie, écologie, anthropologie/biologie humaine, géophysique/astrophysique) ainsi que trois services généraux (le service administratif, le service éducatif et le service muséologique technique).

Le musée a développé son service éducatif pour les classes scolaires, initie des activités de sensibilisation à l'environnement (activités de loisir pour jeunes, Panda-Club, compagnes de sensibilisation, Musée-Bus, publications) et relance la recherche scientifique sur le patrimoine naturel.

Le musée national d'histoire et d'art a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://www.mnhn.lu>

2.7 Neimënster (Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster)

Redonner au lieu une vocation spirituelle, tel était l'objectif des initiateurs du Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster en plaçant le programme sous le thème « dialogue des cultures, culture du dialogue ». Le CCRN accueille concerts, ballets, spectacle vivant, stages et expositions. Il est lieu de création et d'accueil. Il est ouvert au grand public, au jeune public, aux associations et aux créateurs. Et rencontres, échanges, collaborations, coproductions y sont la clef de voute d'un programme fédérateur.

Loi du 24 juillet 2001 portant création d'un établissement public nommé Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2001/07/24/n7/jo>

<https://www.neimenster.lu>

2.8 Philharmonie (Salle de concert Grande-Duchesse Joséphine Charlotte)

Conçue par l'architecte Christian de Portzamparc, la Philharmonie (Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte) dresse son élégante silhouette au cœur de la Place de l'Europe. La colonnade qui l'entoure abrite trois salles qui pourront, selon leur taille, accueillir entre 120 et 1500 auditeurs.

La programmation artistique de la Philharmonie couvre un large éventail avec aussi bien de la musique classique que contemporaine, mais également du jazz, des musiques du monde et des concerts pour enfants. Par ailleurs, cette institution culturelle est la résidence de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg.

Loi du 16 décembre 2011 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2011/12/16/n13/jo>

<https://www.philharmonie.lu>

2.9 Rockhal (Centre de musique amplifiée)

Avec trois salles de concerts – un Main Hall qui peut loger une audience jusqu'à 6500 personnes, un Club qui peut en contenir 1200, ainsi que The Floor dont la capacité peut aller jusqu'à 200 personnes, la Rockhal, complexe dirigé par l'institution publique Centre de Musiques Amplifiées et cofinancé par l'État luxembourgeois est comme un bijou rayonnant sur le paysage musical luxembourgeois. La Rockhal est aussi un Centre de Music & Resources et comprend pas moins de six salles de répétition, un studio enregistrant, une salle de danse et un Centre de Documentation. Bref, un endroit unique où les acteurs de la scène musicale locale, les professionnels et les amateurs, peuvent partager leurs vues sur l'industrie musicale locale et internationale.

Loi du 26 mai 2004 portant création d'un établissement public nommé Centre de Musiques Amplifiées :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/05/26/n5/jo>

<https://www.rockhal.lu>



Mudam Luxembourg, Vue de l'exposition « Les 25 ans de la collection Mudam » (21.11.2020), © Rémi Villaggi

2.10 Mudam Luxembourg- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean

Inauguré en 2006, dans un bâtiment spécialement conçu par le célèbre architecte sino-américain Ieoh Ming Pei, Mudam Luxembourg – Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean se situe dans le Park Dräi Eechelen, dominant le splendide centre historique de la ville de Luxembourg. La forme introvertie de la forteresse, repliée autour de ses murs de fortification, se retrouve dans le bâtiment de Ieoh Ming Pei. La géométrie du musée est ainsi une sorte de continuation de la forteresse. En 1997, le projet pour la construction du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean est officiellement adopté. À travers sa collection, ses expositions, sa programmation et ses partenariats, Mudam Luxembourg a pour mission de promouvoir l'art emblématique de notre époque.

Loi du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean :

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1998/04/28/n1/jo>

<https://www.mudam.lu>

2.11 Musée de la Résistance

Le Musée national de la Résistance, construit par la Ville d'Esch-sur-Alzette suite à l'initiative de la section locale de la Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques, est inauguré en 1956. Couplé au monument aux morts, il est érigé en honneur des victimes du nazisme et des ouvriers décédés dans les mines et usines du sud du pays. Depuis le début des années 1980, le musée est géré par la Ville d'Esch-sur-Alzette. En 1987, l'exposition permanente est retravaillée. À la fin des années 1990, un projet de rénovation du musée est lancé, mais n'aboutit pas. Depuis 2008, le ministère de la Culture et la Ville déchargent le personnel gérant l'institution. Enfin, en 2015, un nouveau projet de rénovation et d'agrandissement voit le jour. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle Fondation Musée national de la Résistance devient porteuse du musée.

Le musée retrace l'histoire du Luxembourg de 1940 à 1945, depuis l'oppression nazie, à travers les réactions du peuple (résistance passive, mouvements de résistance, enrôlement de force, grève, réfractaires, luxembourgeois dans le maquis et dans les armées alliées) jusqu'à la libération, par des photos, objets et œuvres d'art. Un 2^e volet traite la répression nazie et le système concentrationnaire, ainsi que le sort des Juifs du Luxembourg.

<https://musee-resistance.lu>

2.12 Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain naturelle

Institution-phare de l'art contemporain au Luxembourg et à l'international, le Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain se consacre exclusivement à la création contemporaine. Résolument centré sur la production artistique et non sur la collection et la conservation, le centre d'art met l'accent sur l'expérimentation et la prise de risque inhérente à toute démarche créative.

Depuis sa création en 1996, le Casino Luxembourg fait figure de premier centre d'art contemporain du pays et son rayonnement est international. Toujours à l'affût de nouvelles tendances, le Casino oeuvre tel un catalyseur et défenseur d'idées et de réflexions autour de l'art contemporain, promouvant ainsi la prospection, l'expérimentation et l'innovation artistiques.

C'est dans un bâtiment historique du 19^e siècle, l'ancien Casino Bourgeois, que le forum accueille tous les passionnés d'art contemporain, tant les professionnels du milieu que les amateurs éclairés ou encore les novices souhaitant s'initier à l'univers singulier de la création contemporaine. Les expositions d'envergure internationale, majoritairement dédiées aux monographies d'artistes, sont montées en exclusivité par le Casino ou en collaboration avec d'autres institutions.

<https://www.casino-luxembourg.lu>

2.13 Rotondes

Site exceptionnel constitué de deux anciennes remises de locomotives à la gare de Luxembourg, les Rotondes sont un lieu unique. Le centre culturel propose des manifestations dans les domaines des arts de la scène, des musiques actuelles et des arts visuels, ainsi qu'une offre importante de conférences, de projets participatifs et d'ateliers pour tous les âges.

Défricheuses de nouveaux talents dans les domaines précités, les Rotondes accordent une place importante aux jeunes, autant comme participants que comme public, et font figure de centre d'expertise et d'incubateur d'initiatives nouvelles dans l'interface entre la culture et l'éducation.

À côté de la vocation artistique, les Rotondes sont une plateforme pour des conférences et de grands débats de société, initiés notamment par les nouveaux secteurs économiques et sociaux.

<https://rotondes.lu>

2.14 Théâtre national du Luxembourg

Le Théâtre National du Luxembourg a été créé en 1996, à l'issue du formidable élan généré par « Luxembourg – Ville européenne de la culture 1995 ». Le TNL veut servir de relais dans l'internationalisation du théâtre au Luxembourg qui par ricochet trouve sa vraie identité nationale dans un environnement européen. Véritable plaque tournante entre les cultures romane et germanique, le Luxembourg peut ainsi devenir un centre important du théâtre européen.

En ouvrant, d'une part, une brèche à l'étranger pour tous les artistes luxembourgeois travaillant dans les métiers du théâtre et en invitant, d'autre part, à Luxembourg des artistes de renom international pour les faire participer à travers des coproductions, à des créations de la scène luxembourgeoise, le TNL peut servir de vitrine à tout l'art dramatique national.

Le TNL a deux vocations : d'être un théâtre de langue et de littérature – et ceci dans les trois langues usitées au Luxembourg, le luxembourgeois, le français et l'allemand –, ainsi qu'un théâtre d'opéra et de création musicale contemporaine, en étroite liaison avec les différents orchestres du Luxembourg. Ce qui plus est, le TNL s'entend comme théâtre de création en général, et les auteurs et compositeurs luxembourgeois doivent trouver en lui leur point de repère.

<https://www.tnl.lu>

3. Les institutions à mission spéciale

3.1 Agence luxembourgeoise d'action culturelle

L'Agence occupe une place importante dans le tissu culturel du Luxembourg et elle reste un partenaire fiable pour le ministère de la Culture et la Ville de Luxembourg quand il s'agit de réaliser des projets culturels d'envergure.

L'alac a un rôle de facilitateur et d'intermédiaire entre les pouvoirs publics, les structures et organisateurs, les travailleurs culturels et les publics. C'est ainsi en sa fonction d'agence exécutive pour le compte du ministère de la Culture qu'elle est chargée des projets Luxembourg Ticket, Events in Luxembourg, Culture.lu et Creative Europe Desk Culture. En 2020, l'alac a en outre exécuté le programme Reading Luxembourg pour le compte du ministère.

<https://www.alac.lu>

3.2 TROIS C-L

Le Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois - Trois C-L bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture et constitue son partenaire pour la danse contemporaine et l'encouragement de projets pour chorégraphes-danseurs. Le Trois C-L soutient les danseurs et chorégraphes au niveau de la création chorégraphique, de la diffusion internationale et de la formation continue. La sensibilisation du grand public à la danse contemporaine fait également partie de ses missions.

<https://www.danse.lu>

3.3 music:LX

music:LX est une association sans but lucratif qui a été créée en 2009 à l'initiative du ministère de la Culture. Le but est de professionnaliser la scène musicale du Luxembourg et de la promouvoir à l'international. music:LX offre 4 services principaux aux professionnels et musiciens luxembourgeois ainsi qu'à ses partenaires étrangers:

- music:LX participe en partie aux frais d'organisations (frais de transports et d'hébergement) de concerts, tournées et showcases à l'étranger, ainsi qu'aux frais d'attaché de presse pour la réalisation d'actions de promotion dans les différents territoires cibles lors d'une sortie d'album.
- music:LX assure une veille de marché et informe sur l'évolution des marchés des territoires étrangers.
- music:LX aide à construire et à renforcer les liens entre les musiciens du Luxembourg et les professionnels étrangers.
- music:LX met en place des outils et des actions de promotion auprès du public étranger et des professionnels internationaux.

<https://www.musiclx.lu>

3.4 Esch2022

Esch-sur-Alzette porte le titre « Capitale Européenne de la Culture 2022 » depuis décembre 2017. La région concernée se compose de l'alliance ProSud, qui comprend un ensemble de onze municipalités, et de la CCPHVA (Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette) française voisine.

Comme suite à l'accord de principe pris en Conseil de Gouvernement en sa séance du 26 février 2016 suivant laquelle l'aide étatique pour le projet portera sur un montant de 40 millions d'euros (66,6% du budget prévisionnel), une convention pluriannuelle a été signée en mars 2018 entre l'association et le ministère de la Culture.

<https://www.esch2022.lu>

3.5 L'Institut Grand-Ducal

En 2020, l'Institut Grand-Ducal (« IGD ») a emménagé dans les locaux de la Bibliothèque nationale (« BnL »). Une réunion a eu lieu le 28 septembre 2020 afin de déterminer les modalités de collaboration sur différents dossiers, e.a. le catalogage, la réception et la distribution du courrier à destination de l'IGD, les modalités d'accès aux magasins, ... etc. Les principes généraux de la cohabitation entre l'IGD et la BnL seront réglés par une convention en cours d'élaboration. En 2020, l'IGD a bénéficié d'une augmentation de son budget annuel tenant compte de la mise en place d'un secrétariat en son sein.

<https://www.igd.lu>

2020

2020

2020

2020

2020

2020



X.

Ministère de la Culture



*L'Hôtel des Terres Rouges, siège du ministère de la Culture depuis 2011, illuminé en bleu à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance (20.11.2020),
© UNICEF*

X. Ministère de la Culture

1. Elaboration du budget et priorités budgétaires pour 2020

Le budget voté 2020 a connu une progression de +4,2% par rapport à 2019.

	Budget 2019	Budget 2020	Var ^o en%
Ministère			
Frais de fonctionnement	74 912 404	76 902 116	2.7%
Dépenses en capital	12 812 400	13 112 400	2.3%
Total:	87 724 804	90 014 516	2.6%
Services à gestion séparée			
Frais de fonctionnement	57 178 499	61 051 900	6.8%
Dépenses en capital	290 390	295 156	1.6%
Total:	57 468 889	61 347 056	6.7%
TOTAL MINISTÈRE :	145 193 693	151 361 572	4.2%

Le budget 2020 a été structuré autour de quatre mesures prioritaires, lesquelles ont toutes pour objectifs de promouvoir l'emploi culturel, d'améliorer sa qualité et de renforcer la structuration du secteur culturel et artistique. Ainsi, les priorités culturelles que la ministre de la Culture avait communiquées, dans le cadre du budget 2020, au ministre des Finances ont été les suivantes :

1.1 Restructuration du secteur conventionné et développement du statut de l'artiste et de la scène culturelle en général

Afin de soutenir les artistes et indirectement les institutions culturelles dans leur travail créatif au jour le jour, le ministère entend prendre les mesures suivantes :

- Pour garantir aux associations que leurs dotations soient régulièrement adaptées au coût de la vie, le ministère prévoit d'introduire le principe de l'indexation de ses conventions.
- Au vu du nombre élevé de conventions existantes et nouvelles, le ministère réalisera une analyse progressive des différents domaines culturels ainsi que des conventions respectives selon un agenda bien précis. En 2020, le ministère a analysé les centres culturels régionaux, les réseaux et fédérations culturels, du secteur de la danse et des compagnies de théâtres,
- Un grand nombre d'associations culturelles demandent depuis des années des subsides récurrents qui leur permettent de financer plus ou moins bien leurs activités et projets réalisés en cours d'année. Afin de garantir à ces associations une certaine sécurité et stabilité financières au début de chaque saison culturelle, le ministère a introduit à partir de 2020 le principe des « conventions light » en remplacement de leurs subsides récurrents.

1.2 Mise en place d'une association de préfiguration du futur "Arts Council"

Le programme de développement culturel tout comme l'accord de coalition gouvernemental mettent en avant la volonté de créer un guichet unique pour la promotion de la création artistique, guichet qui prendra à moyen terme la forme d'un établissement public et sera chargé de fonctions similaires à celle d'un Arts Council, dont les modèles à l'international sont nombreux et variés.

Dans ce contexte, l'association « KULTUR_LX » a été créée au cours de l'exercice 2020.

1.3 Développement des efforts de médiation, de la formation et de l'éducation culturelle

Une des missions principales d'un ministère de la Culture est la démocratisation de la culture et l'ouverture à des publics élargis. Il est primordial qu'il n'existe plus d'inégalité d'accès à la culture au Luxembourg. C'est pourquoi le ministère de la culture envisage de s'investir davantage dans la médiation culturelle.

- Il est prévu de promouvoir le métier de « médiateur culturel certifié » dont la mission principale consiste à transmettre au grand public des connaissances sur un sujet culturel. Il est ainsi prévu de recenser les besoins dans les différents secteurs culturels afin d'élaborer ensemble avec les institutions culturelles un programme de formation qui permettra de professionnaliser les personnes qui souhaitent transmettre leur savoir au public.
- Au vu des compétences nombreuses et variées requises dans les métiers culturels (connaissances en arts, en management, en gestion financière, ...), il est envisagé de soutenir la formation continue dans le secteur culturel. Une aide financière à la formation sera accordée selon les besoins et le niveau professionnel de la structure de formation. Cette aide favorisera la professionnalisation d'un secteur en plein essor et vecteur économique important.
- Le ministère continuera de soutenir le projet Kulturama qui est né en 2018 suite à une collaboration entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, et basée sur une plateforme numérique qui met en relation les enseignants avec les institutions culturelles et les artistes en vue de la réalisation d'activités culturelles communes.

1.4 Aménagement de nouveaux espaces et sites pour l'encouragement de la création artistique

Le ministère est actuellement en train de réfléchir sur la réaffectation de plusieurs bâtiments, dont les anciens locaux de la Bibliothèque nationale, la Villa Louvigny, le Bâtiment Schuman, ou encore la Möllerei à Esch-Belval pour le compte du projet « Esch2022 ». Pour d'autres sites et immeubles, une décision a déjà été prise de les réaffecter dans le cadre de la valorisation du patrimoine culturel industriel (Hall des Soufflantes à Differdange et sa « Grousgasmaschin », l'Ardoiserie à Martelange, ...).

Ces affectations seront définies dans la logique du plan de développement culturel ainsi que de l'accord de coalition, indiquant la nécessité non seulement d'une valorisation des bâtiments, mais également la pertinence d'une affectation et programmation culturelle respectueuse du développement durable et encourageant des synergies nouvelles entre différents acteurs du milieu culturel et touristique et d'autres milieux tels que notamment celui des chercheurs.

2. Service du personnel

2.1 Situation du personnel au 31 décembre 2020

Département ministériel

	Nombre d'agents	Equivalent temps plein (ETP)
Fonctionnaires, employés et salariés de l'Etat	41	36,18

Instituts culturels de l'Etat sous tutelle du ministre de la Culture et fonctionnant sur base de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat

	Nombre d'agents	Equivalent temps plein (ETP)
Fonctionnaires, employés et salariés de l'Etat	505	425,48

2.2 Situation du point de vue de l'égalité entre femmes et hommes au 31 décembre 2020

Département ministériel

	Femmes	Hommes
Nombre d'agents	28	13

Instituts culturels de l'Etat sous tutelle du ministre de la Culture et fonctionnant sur base de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat

	Femmes	Hommes
Nombre d'agents	242	263

2.3 Situation du point de vue de l'inclusion des travailleurs handicapés et des accidentés de la vie au 31 décembre 2020

Département ministériel

- Nombre de travailleurs handicapés/reclassés : 5

Instituts culturels de l'Etat sous tutelle du ministre de la Culture et fonctionnant sur base de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat

- Nombre de travailleurs handicapés/reclassés : 76

Le Ministère de la Culture et les instituts culturels de l'Etat dépassent le seuil minimal de 5% en matière d'emploi de personnes handicapées/reclassées prévu par l'article 10 de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

2.4 Formation continue

Les agents du Ministère de la Culture ont participé à 55 formations au total.

2.5 Télétravail

Dans le cadre des mesures anti-Covid-19, tous les agents du Ministère de la Culture dont les missions permettent le travail à distance font régulièrement du télétravail jusqu'à concurrence du taux maximal permis et dans la mesure du possible. 26 agents ont ainsi pratiqué le télétravail dans le cadre des mesures de crise.

3. Service juridique

3.1 Relations avec le Parlement

Travail législatif

- Amendements au projet de loi relatif au patrimoine culturel (document parlementaire N°7473)
- Loi du 3 avril 2020 relative à la mise en place d'un régime d'aides en faveur des entreprises en difficulté financière temporaire et modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.
- Règlements grand-ducaux portant exécution des articles 5, 6 et 8 de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique et ayant prolongé successivement la période pendant laquelle les artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle peuvent avoir recours à ce régime d'aides spécifique : Règlement grand-ducal du 3 avril 2020, du 20 mai 2020, du 18 juin 2020, du 24 novembre 2020 et enfin du 19 décembre 2020 prolongeant cette période jusqu'au 28 février 2021.
- Projet de règlement grand-ducal fixant le contenu et les modalités du contrat de coopération type visé par l'article 4 paragraphe 4 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage.
- Règlement grand-ducal du 5 août 2020 relatif au versement d'avances dans le cadre du plan de relance de la culture et de la créativité artistique lié à la pandémie de Covid-19.
- Travaux de recherche et consultation quant à une réforme de la loi modifiée du 19 décembre 2014 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique
- Travaux de recherche et étude comparative quant à un avant-projet de loi portant institution d'un congé culturel

Suivant l'état d'avancement de chaque loi, projet ou avant-projet de loi, respectivement de règlement grand-ducal, le service juridique est intervenu dans les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du texte de loi ou de règlement grand-ducal (organisation de groupes de travail, assistance à des réunions, recherches juridiques, analyse d'avis, confection de notes, suivi du travail en commission parlementaire, etc.) et dans le suivi de la procédure législative et réglementaire (amendements à des projets de loi...).

Questions Parlementaires

- Assistance dans l'élaboration des réponses aux questions parlementaires.

Travail juridique

- Instituts culturels de l'État : avis, conseils, notes et courriers divers.
- Associations conventionnées et établissements publics sous tutelle : avis, conseils, notes et courriers divers; élaboration d'un nouveau modèle de convention pour le secteur conventionné.
- Examen et suivi des affaires portées devant les tribunaux judiciaires.
- Confection de projet de mémoire pour le Délégué du Gouvernement dans 21 affaires portées auprès des juridictions administratives.
- Confection de notes concernant certains sujets à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement.
- Nominations : appui juridique aux procédures de nomination aux commissions consultatives et divers conseils d'administration des établissements publics.
- Préparation de contrats et conventions sur mesure et avis juridiques divers.
- Biens culturels : certificats d'exportation, renseignements juridiques sur la réglementation nationale et communautaire concernant l'exportation de biens culturels, groupes de travail à Bruxelles: mobilité des collections, Trafic illicite de biens culturels, confection et vérification des garanties d'État, traitement des demandes d'acceptation de dons ou legs testamentaires portant sur des biens culturels au profit des instituts culturels de l'État.
- Traitement de questions en matière de droits d'auteur en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle ; relecture et adaptation du guide pratique sur les droits d'auteur et droits voisins dans le secteur du patrimoine culturel numérique.
- Conseil juridique sur la mise en application de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte et de la loi du 13 janvier 2019 instituant un registre des bénéficiaires effectifs.
- Assistance à l'élaboration du registre des activités de traitement de données à caractère personnel du ministère de la Culture conformément à l'article 30 du RGPD et assistance dans la mise en exécution du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).
- Assistance et suivi des dossiers de protection du patrimoine culturel.

4. Service informatique

4.2 Helpdesk informatique

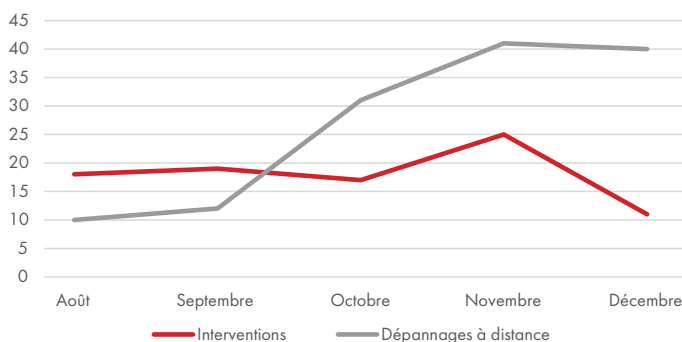
Tout au long de l'année, le service informatique est le premier niveau de support technique pour les agents du ministère de la Culture. Au-delà de sa mission principale d'organisation du développement et de la maintenance des ressources informatiques au ministère de la Culture, il a conseillé les responsables de projets du ministère de la Culture afin de garantir une approche cohérente en matière de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Afin de soutenir l'initiative d'organiser des stages de formation en milieu professionnel, le service informatique a accueilli du 24 février au 13 mars un stagiaire d'une classe de 3^e TPIF, section informatique du régime de la formation de technicien (DT). En raison du confinement de la population en mars 2020, la période de stage a été réduite de 6 à 3 semaines par décision du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le 12 mars, avec le confinement à l'horizon, le service informatique a créé un espace partagé govSpace pour permettre aux agents du ministère de la Culture, ne disposant pas d'un ordinateur portable de l'État, d'accéder aux ressources nécessaires à travers internet. Ce govSpace contient entre autre quarante-deux tutoriels détaillés, rédigés en deux jours par le service informatique, afin de faciliter aux agents du ministère, le passage au télétravail. Grâce aux travaux préparatoires effectués dans le domaine de la modernisation de l'infrastructure TIC, les agents du ministère de la Culture ont pu être équipés endéans trois jours ouvrables avec le matériel et / ou les accès nécessaires pour leur permettre le travail à domicile.

En mai, le service informatique a procédé au recrutement d'un nouveau gestionnaire TIC qui est entré en service en date du 1^{er} août. Suite à ce renforcement, le volet « helpdesk » a été réorganisé afin de mieux répondre aux besoins des agents. Dans cette même logique, le service informatique a contacté le CtiE en vue d'une mise en place d'un système de gestion de tickets d'incidents. Ce système devrait être opérationnel en 2021.

Depuis la réorganisation du « helpdesk informatique » en août 2020, 90 interventions, et 134 dépannages à distance ont été effectués :



4.1 Infrastructure et parc informatique

Dans un souci d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure IT, le service informatique a entrepris les démarches suivantes :

- installation d'une nouvelle « DMZ » au site « Hôtel des Terres Rouges » afin d'y regrouper toutes les imprimantes ainsi que les composants informatiques liés à la gestion du bâtiment ;
- migration des imprimantes du réseau racine du site « Hôtel des Terres Rouges » vers la nouvelle « DMZ » ;
- remplacement de la moitié des stations de travail des agents du ministère de la Culture ;
- mise à disposition des ordinateurs pour permettre aux agents de faire du télétravail (crise sanitaire « COVID-19 ») ;
- installation d'une solution de vidéoconférence professionnelle (usage simplifié, meilleure qualité vidéo et niveau de sécurité élevé) ;
- alignement automatique des accès VPN, de manière que les agents du ministère de la Culture recourant au télétravail, disposent des mêmes accès qu'au ministère, sans devoir faire une nouvelle demande d'accès ;
- réaménagement de deux bureaux au site « Hôtel des Terres Rouges » afin d'augmenter le nombre de postes de travail ;
- mise en place d'un système de gestion électronique des salles de réunion et de la voiture de service du ministère de la Culture.

4.3 Protection des données

Pendant toute l'année, les référents du ministère de la Culture étaient à l'écoute des autres membres du groupe de travail « RGPD » afin de les conseiller dans leurs démarches en matière de protection des données.

Au cours de l'année 2020, aucune demande d'information sur l'utilisation des données personnelles n'a été introduite auprès du ministère de la Culture.

5. Service gestion immobilière

Le responsable du service de la gestion immobilière fait rapport des dossiers en cours à ses supérieurs à des échéances en principe hebdomadaires. Ci-dessous, la liste des dossiers traités en 2020 :

	Site / Acteur	Lieu	Objet
1	Ancien Athénée	Luxembourg	Le photographe Eric Chenal a été mandaté par le ministère de la Culture de faire une série photographique du lieu après le départ de la Bibliothèque nationale. Des réflexions ont été menées sur une possible nouvelle affectation culturelle de l'immeuble après le départ de la Bibliothèque nationale. Ce projet a toutefois été abandonné en cours d'année.
2	Archives nationales	Belval	Au cours de la séance publique du 23 juillet 2020, la Chambre des députés a adopté le projet de loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales, et, à l'aménagement des alentours.
3	Association des artistes plasticiens du Luxembourg	Luxembourg	En vue d'accueillir les ateliers d'artistes de l'AAPL dans un immeuble des anciennes casernes de Police au Verlorenkost, le ministère des Finances a préparé le contrat de mise à disposition gratuite, signé par la ministre de la Culture en juin 2020. Pour financer certains travaux de mise en conformité à faire dans le bâtiment, le ministère a accordé une aide supplémentaire de 35.000 EUR à l'AAPL en 2020. De même, le montant de la convention annuelle accordée à l'AAPL a été adapté afin de lui permettre de financer la gestion du futur centre d'art au Verlorenkost.
4	Banannefabrik	Luxembourg	Suite à une entrevue des ministres de la Culture et celui des Travaux publics avec les gestionnaires de la Banannefabrik le 24 juin 2020 (un premier rendez-vous prévu pour le 17 mars 2020 a dû être décalé à cause de la pandémie), plusieurs aménagements à faire à l'intérieur de l'immeuble sont effectués par l'Administration des bâtiments publics : aménagement de vestiaires au lieu de loges, modernisation de l'éclairage, chauffage / isolation. L'acquisition d'estrades mobiles a été décalée à 2021 pour des raisons budgétaires. Une convention a été conclue entre l'Etat et la Banannefabrik asbl sur un montant de 12.000 EUR pour cofinancer les frais de gestion de l'immeuble.
5	Bâtiment Robert Schuman	Luxembourg - Kirchberg	Le concept sur une programmation culturelle dans une partie du bâtiment a été finalisé en 2020 (cf. supra).
6	Brahaus	Clervaux	Après que le budget a été adapté vers le bas, de 4,7 mio EUR à 3,9 mio EUR, le dossier a reçu l'accord favorable du Comité Fonds d'entretien et de rénovation en juillet 2020.
7	Châteaux de Beaufort		Intervention pour régulariser le contrat de mise à disposition des châteaux et propriétés à l'asbl pour leur permettre de conclure les assurances nécessaires, d'autant plus qu'il y ait un locataire sur place.
8	Château de Bourglinster - Annexes	Bourglinster	Après le départ du Service d'animation culturelle régionale de ce lieu, les locaux ont été aménagés en vue d'y pouvoir accueillir un collectif d'artistes.
9	Château de Clervaux	Clervaux	Demande de la commune d'ajouter un immeuble administratif sur le site du château : visite des lieux le 18 septembre 2022.
10	Château de Larochette	Larochette	L'acte de rétrocession du bail emphytéotique et l'acte d'acquisition du site par l'État ont été signés par la ministre de la Culture et retournés pour compétence au ministère des Finances en juillet 2020.
11	Centre de documentation sur l'art au Luxembourg	Mersch	La demande du ministère de la Culture d'obtenir un immeuble à Mersch n'a pas trouvé l'accord du ministère des Finances.

	Site / Acteur	Lieu	Objet
12	Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster	Luxembourg	La nouvelle stratégie dont s'est dotée le CCRN vise à accueillir davantage de résidences d'artistes sur son site. A ce sujet, il est envisagé de délocaliser deux acteurs installés à l'abbaye pour aménager en ces locaux des ateliers d'artistes adaptés aux disciplines proposées. Si les bureaux l'Institut Pierre Werner seront déménagés sur le site même en 2021, le défi consiste à trouver de nouveaux locaux adaptés pour l'Institut des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.
13	Centre national des collections publiques	Dudelange	L'option de la mise à disposition d'un terrain à Bertrange près des dépôts pétroliers a été écartée en raison des dangers potentiels que le site représentait. Un autre site est alors envisagé : le quartier Neischmelz à Dudelange où l'ancienne aciérie et une partie de l'ancien laminoir sont susceptibles d'accueillir le futur dépôt national qui deviendra alors un centre national des collections publiques.
14	Centre national de l'Audiovisuel (Pomhouse et château d'eau)	Dudelange	Analyse de la proposition du ministère des Finances de transférer le titre de propriété du Pomhouse et du château d'eau de l'actuel propriétaire, le Fonds du Logement, à l'Etat.
15	Centre national de littérature	Mersch	Visite des lieux en vue du projet d'extension du CNL.
16	Convention en matière d'entretien et de rénovation dans les administrations constituées Service de l'Etat à gestion séparée		Convention en négociation réglant les obligations de l'Etat (administration des bâtiments publics) d'une part, et le service à gestion séparée concerné, d'autre part, en matière d'entretien et de rénovation des immeubles que le dernier occupe.
17	Cultur'All	Luxembourg	L'association devait quitter le bureau qu'elle occupait en sous-location en décembre 2020. Le ministère de la Culture l'aidait par la suite dans ses démarches de trouver une nouvelle adresse à la Banannefabrik.
18	Dépôt du ministère de la Culture	Heffingen	Ce dépôt dans lequel sont stockés les résidus de plusieurs projets culturels d'antan a été inventorié, notamment dans l'objectif de ne sauvegarder que les objets qui peuvent encore servir à l'avenir. En outre, les dossiers de l'année culturelle 2007 ont été transportés au ministère de la Culture en vue de les préparer pour le versement définitif aux Archives nationales.
19	Ermitage et chapelle Loretto	Clervaux	Suite à une visite des lieux le 18 septembre 2020, le ministère propose au Cube 521 d'intégrer ces immeubles dans la programmation culturelle. Les négociations sur les modalités de la mise à disposition sont en cours.
20	Friche industrielle Esch-Schifflange	Esch - Schifflange	Participation à la réunion du comité politique « Quartier Alzette » le 23 octobre 2020 lançant officiellement le point de départ du développement de ce quartier à créer.
21	Konschthaus beim Engel	Luxembourg	Mise à disposition de la partie Galerie de l'immeuble au Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain en vue d'y créer un lieu (avec résidence) entièrement dédié à la jeune création issue du Luxembourg et de la Grande Région. Le devis du premier concept n'a pas reçu l'aval du Comité Fonds d'entretien et de rénovation, de sorte qu'il fallait revoir le budget vers le bas et économiser 15 % sur les 600.000 EUR que le projet était censé coûter. Suite à l'accord du comité FER pour le deuxième devis, les travaux sur place ont pu commencer après le congé collectif d'été 2020. Ils sont censés se terminer en janvier 2021. L'aménagement des locaux du Fonds culturel national au 2^e et 3^e étage a été finalisé par l'Administration des bâtiments publics. Les démarches administratives auprès du ministère des Finances pour actualiser l'affectation des différents étages de l'immeuble ont été entamées en janvier 2020.
22	Maison Gothique	Echternach	Le ministère proposa la mise à disposition gratuite de l'immeuble au Trifolion à Echternach au profit d'artistes que le centre culturel accueille en résidence. Après y avoir manifesté un certain intérêt, le Trifolion finit par décliner cette offre.

	Site / Acteur	Lieu	Objet
23	Minettpark Fond-de-Gras	Fond-de-Gras	Le ministère de la Culture a demandé au ministère des Finances de mettre l'immeuble principal (ancien musée + épicerie Binck) et le Hall Paul Wurth à disposition de l'asbl Minettpark en vue de régulariser une situation existante et permettre au Minettpark de conclure les assurances nécessaires.
24	Mudam Luxembourg	Luxembourg	La convention entre l'État et le Mudam sur les modalités résultant de l'utilisation de l'immeuble occupé par le musée a été négociée et signée en cours de 2020.
25	Musée de l'Ardoise	Martelange-Haut	Demande au ministère des Finances d'affecter les habitations qui se libèrent sur le site au musée.
26	Plan de gestion de crise	Instituts culturels de l'Etat	Afin de mieux préparer les instituts culturels de l'État à plusieurs scénarii de crise, le financement d'un plan de gestion de crise a été inscrit au propositions budgétaires 2021. Malheureusement, il n'a pas été accordé.
27	Rotondes	Luxembourg	Des négociations très laborieuses avec les CFL ont mené à un accord sur l'échange d'affectation de terrains au profit des chemins de fer en vue de l'installation des quais V et VI à la gare de Luxembourg. Les actes officiels sur le changement d'affectation ont été signés en cours de 2020. Une étude vérifiant la faisabilité de l'installation d'un équipement technique spécial ancré dans le sol et nécessaire pour des présentations de cirque a été financée directement par le ministère de la Culture.
28	Service des sites et monuments nationaux – gare de Noertzange	Noertzange	Le SSMN a conclu un contrat de bail avec l'Université du Luxembourg relatif à la mise à disposition gratuite de logements étudiants à la gare de Noertzange. Le ministère de la Culture a demandé au ministère des Finances de régulariser ces contrats par l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA.
29	Service des sites et monuments nationaux – Service de l'inventaire	Luxembourg	Afin de donner des locaux adéquats répondant aux besoins du Service de l'inventaire, le ministère des Finances lui procure de façon provisoire des bureaux au quartier Cloche d'Or. Une solution à plus long terme est proposée à Strassen.
30	Théâtre national du Luxembourg	Luxembourg	Après l'acquisition par l'Etat de l'immeuble avoisinant en vue de l'affecter aux besoins du TNL, ce dernier a élaboré son « concept pour un théâtre de demain » en mars 2020 avec le concours des services du ministère de la Culture. Sur base de ce document l'Administration des bâtiments publics a fait réaliser une étude de faisabilité dont les premiers résultats ont pu être présentés en décembre 2020.
31	Terrain Tr'ax	Rodange	Un accord semble avoir été trouvé sur le prix d'achat du terrain en vue de le mettre à disposition du Minettpark Fond-de-Gras. Le ministère attend la signature de l'acte de cession.
32	Villa Louvigny	Luxembourg	Après la décision d'affecter l'immeuble de la Villa Louvigny à la culture après le départ du ministère de la Santé, le concept d'une programmation culturelle a été rédigé par les services du ministre de la Culture et transmis au ministère de la Mobilité et des Travaux publics pour en donner suite. L'administration des bâtiments publics a chargé un bureau d'architectes de procéder à une étude de faisabilité, qui fut présentée en septembre 2020. Plusieurs visites des lieux et réunions de travail ont eu lieu en 2020.
33	Ville de Luxembourg - casemates	Luxembourg	Les travaux de revalorisation et de sécurisation à réaliser dans les casemates sont pris en charge par l'État.

Vue sur l'œuvre monumentale de Roland Schauls The Portrait Society, installée depuis février 2020 dans l'atrium du MNHA, © Tom Lucas/MNHA



6. L'observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements culturels liés au ministère

En automne 2020, le nouveau Plan d'action national pour l'égalité a été présenté aux représentant·es des ministères. Ce dernier dresse une feuille de route pour favoriser l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie. Les actions font écho aux quatre grandes thématiques, avec pour rappel l'égalité dans l'éducation, l'emploi, la société et les communes. Par ailleurs, l'égalité revêt une dimension transversale et implique aussi l'engagement de l'ensemble des ministères et administrations. Une première évaluation est prévue pour 2022.

En 2020, le ministère de la Culture a poursuivi ses efforts de veiller constamment à une représentation égalitaire dans les organes de décision interne et promeut la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des organes de gestion externes (établissements publics, secteur conventionné, etc.). La part des femmes et des hommes dans les fonctions dirigeantes des institutions culturelles se présente comme suit :

	Directeur	Directrice	Président	Présidente	Conseil d'admin.	Conseil d'admin.	En % par organe.	En % par organe.
	H	F	H	F	H	F	H	F
Instituts culturels de l'Etat (loi 2004)								
Centre national de recherche archéologique	1							
Service des Sites et monuments nationaux	1							
Archives nationales		1						
Bibliothèque nationale	1							
Centre national de l'audiovisuel	1							
Centre national de la littérature		1						
Musée national d'histoire et d'art	1							
Musée national d'histoire naturelle	1							
Etablissements publics								
Neimënster		1		1	4	5	44,4	55,5
Philharmonie	1		1		5	4	55,5	44,4
Rockhal	1		1		5	4	55,5	44,4
Film Fund Luxembourg	1		1		1	2	33,3	66,6
Fonds culturel national		1	1		2	1	66,6	33,3
Fondations								
Mudam Luxembourg		1		1	5	5	50	50
Musée de la Résistance	1		1		5	3	62,5	37,5
ASBL								
Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain	1			1	2	5	28,5	71,5
Rotondes	1		1		6	5	54,54	45,45
Théâtre national du Luxembourg	1		1		5	3	62,5	37,5
Agence luxembourgeoise d'action culturelle	1			1	4	4	50	50
TROIS C-L	1		1		2	5	28,5	71,5
Music:LX	1		1		8	0	100	0
Esch2022 : Capitale Européenne de la Culture		1	1		14	6	63,63	36,37
Total (nbr)	16	6	9	5	69	51		
Total (%)	72,72	27,28	64,3	35,7	57,5	42,5		

7. Archivage

En date du 4 février 2020, la ministre de la Culture, Sam Tanson, et la directrice des Archives nationales de Luxembourg, Josée Kirps, ont signé une convention relative au tableau de tri des documents et des archives du ministère de la Culture. Ce dernier fut ainsi le premier ministère à réaliser un tel tableau de tri rendu obligatoire pour tous les ministères et administrations publiques depuis l'entrée en vigueur de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage. En application de cette convention, la plupart des agents du ministère a pu suivre au cours de l'année la formation intitulée «Utilisation et mise en œuvre du tableau de tri des archives du ministère de la Culture», organisée par les Archives nationales.



Signature de la convention relative au tableau de tri du ministère de la Culture (Tom Gantenbein, Josée Kirps, Amandine Gorse, Magali Soler, Sam Tanson, ministre de la Culture) (04.02.2020), © MCULT

Parallèlement à l'élaboration du tableau de tri, le service d'archivage du ministère de la Culture a continué à dresser une grille de récolement de l'ensemble des documents susceptibles d'être archivés. Pour cela, il fallait d'abord réorganiser de fond en comble les modalités de stockage des documents au ministère. Fin 2020, environ 80% des documents en papier stockés au ministère de la Culture ont pu être recensés.

En outre, l'ensemble des documents en papier de « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 » ont été transportés du dépôt à Heffingen dans les archives du ministère de la Culture en vue de les inclure dans la grille de récolement et les préparer dans une étape ultérieure au versement aux Archives nationales. Dans la même logique, les archives du Service d'animation culturelle régionale ont été transportées de Bourglinster au ministère de la Culture.

La prochaine grande étape en 2021, consistera dans l'organisation des premiers versements définitifs aux Archives nationales.

8. Open data

En exécution des dispositions de la loi sur une administration transparente et ouverte, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, le ministère a régulièrement procédé à la publication de documents produits en 2020 sur le portail data.public.lu, dont notamment toutes les conventions conclues ou amendées au cours des dernières années. Ainsi, environ 400 conventions et avenants ont été rendus accessibles au public en 2020.

Outre les conventions, sont téléchargeables des documents relatifs au patrimoine UNESCO au Luxembourg, les commissions dans lesquels siègent les agents du ministère de la Culture et le tableau de tri du ministère de la Culture en matière d'archivage.

9. Commissions et conseils du ministère de la Culture

9.1 Conseil national du livre

Le Conseil national du Livre qui regroupe des représentants de la chaîne du livre au Luxembourg est un organe consultatif qui soumet au ministère de la Culture des avis relatifs à la politique du livre.

Les membres du Conseil sont les suivants : Myriam Bamberg, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Marc Binsfeld, Lëtzebuurger Bicherediteuren ; Iris Depoulain, Office la propriété intellectuelle ; Fernand Ernster, Fédération luxembourgeoise des Libraires ; Gusty Graas, Union luxembourgeoise des bibliothèques publiques ; Nico Helminger, auteur ; Romain Jeblick, Luxembourg Organization For Reproduction Rights ; Josée Kirps, Archives nationales du Luxembourg ; Martine Mathay, Bibliothèque nationale de Luxembourg ; Jean-Marie Reding, Association luxembourgeoise des bibliothécaires, documentalistes et archivistes ; Claudia Schneider-Schoo, Initiativ Freed um Liesen ; Pascal Seil, Centre national de littérature ; Nora Si Abderrahmane, Ministère de la Culture ; Sophie Thoma, Ministère de la Culture ; Nora Wagener, auteur.

Le Conseil s'est réuni à trois reprises en 2020 et a notamment échangé sur les sujets suivants : l'introduction du prix fixe du livre au Luxembourg, l'adaptation du règlement du Concours littéraire national 2021 ainsi que la campagne de promotion « Are You Reading Luxembourg? ».

Le Conseil a commencé à préparer un exposé des motifs énonçant les arguments en faveur de l'introduction d'un prix fixe du livre au Luxembourg et a proposé d'adapter la tranche d'âge de la catégorie « jeunes auteurs » du Concours littéraire national à 12-19 ans et d'admettre les auteurs ayant leur lieu de travail fixe au Luxembourg au Concours.

9.2 Conseil supérieur des bibliothèques publiques

En 2020, le Conseil supérieur des bibliothèques publiques (CSBP) s'est réuni les 12 février, 13 mai (réunion ad-hoc, vu que les membres du nouveau CSBP n'étaient pas encore nommés), 16 septembre et 2 décembre.

Dû à la crise sanitaire, deux de ces réunions n'ont pas pu être tenues en présentiel, mais ont eu lieu sur Skype.

Le CSBP constitue des groupes de travail qui se réunissent en dehors des séances plénières du Conseil pour préparer ou finaliser des dossiers discutés en séances plénières.

Nominations des membres du CSBP

En 2020, il y a eu beaucoup de changements au sein du CSBP.

Monique Kieffer, présidente du CSBP et directrice de la Bibliothèque nationale, est partie en retraite et a été remplacée au CSBP par le nouveau directeur de la BnL, Claude D. Conter au sein du CSBP.

En septembre, Deborah Storn a été élue nouvelle présidente du CSBP.

Les nouveaux membres sont :

Maisy Berscheid pour la Welubi, Nathalie Jacoby pour le CnL, Friederike Migneco pour la Bibliothèque publique régionale de Dudelange, Modesta Siegler pour la Musel-Saver- Mediathéik, André Thull pour la Ettelbrécker Bibliothéik a.s.b.l., Jil Weiler pour la Bibliothèque municipale de Differdange.

Séances plénières

Lors des séances plénières du CSBP en 2020, les sujets suivants ont été à l'ordre du jour :

Création du groupe de travail ad-hoc COVID-19

Après une période de confinement de presque deux mois, les bibliothèques étaient autorisées à rouvrir leurs portes à partir du 11 mai 2020. Or cette réouverture devait tenir compte des mesures sanitaires en vigueur et par conséquent les bibliothèques étaient obligées d'adapter leur fonctionnement.

Lors de sa réunion du 13 mai, les membres de l'ancien et du futur CSBP ont décidé de créer un groupe de travail ad-hoc COVID-19. Le but de ce groupe de travail est de servir de plate-forme d'échange et de concertation des organismes membres du CSBP jusqu'à la fin de la pandémie.

Le programme eBooks.lu

Le Conseil a évalué régulièrement la mise en œuvre du programme eBooks.lu, réalisé par 11 bibliothèques publiques en collaboration avec la Bibliothèque nationale et son département du Consortium pour l'acquisition et la gestion des publications numériques. La consultation des eBooks offerts est croissante, elle a énormément augmenté depuis le début de la pandémie en mars 2020.

Depuis 2020, l'offre a été complétée par des livres audio, pour lesquels une nouvelle campagne de publicité a été lancée au début de l'année.

En été 2020, le programme read-y, résultat d'une collaboration entre la BnL et le SCRIPT, a été lancé. Les livres achetés dans ce cadre sont aussi accessibles sur eBooks.lu.

A cause du confinement, le programme eBooks.lu a connu un grand succès en 2020 avec beaucoup de téléchargements d'eBooks et de livres audio. Comme le budget annuel était déjà épuisé en été, la BnL a contribué 50.000 EUR supplémentaires au financement du programme.

Les membres du CSBP ont décidé d'évaluer l'offre et le prix du programme fin 2021 avant de décider comment continuer en 2022.

Video on demand (VOD)

Les membres du groupe de travail « audiovisuel » ont décidé de lancer un projet « video on demand ».

A cette fin, ce groupe de travail a beaucoup travaillé pendant 2020 et l'état de la situation a été présenté par Marc Fritz lors de la dernière réunion du CSBP à la fin de l'année.

« Walfer Bicherdeeg » 2020

Les « Walfer Bicherdeeg » ayant été annulés à cause de la crise sanitaire, Reading Luxembourg a proposé une campagne de promotion pour la littérature luxembourgeoise, pour laquelle les bibliothèques membres du CSBP ont fait de la publicité.

Communiqué de presse CSBP

En décembre, les membres du CSBP ont décidé de préparer un communiqué de presse pour annoncer que Deborah Storn est la nouvelle présidente du CSBP et en même temps pour informer le public que les bibliothèques publiques étaient ouvertes à ce moment-là.

La carte de lecteur unique dans le réseau

Les membres du CSBP ont discuté la possibilité d'introduire des cartes de lecteur équipées avec des puces RFID (radio-frequency identification) dans les bibliothèques du réseau bibnet.lu.

Partage de lectures d'auteur en ligne avec les autres bibliothèques

Le CnL et la Cité Bibliothéik ont envoyé des liens avec des lectures d'auteurs et lectures pour enfants aux autres bibliothèques membres du CSBP afin que celles-ci puissent les intégrer sur leurs sites web.

Groupe de travail audiovisuel

En 2020 le groupe de travail « audiovisuel » s'est rencontré 8 fois, en date du 23 janvier, 27 février, 9, 16, 23, 27 avril, 16 juin, 12 novembre 2020.

Le groupe de travail a décidé de lancer le projet « video on demand » avec trois bibliothèques, c'est-à-dire la BnL, le CNA et la Cité Bibliothèque et de se limiter aux bases de données Kanopy et Divercities (Tènk et DiMusic).

Le projet devrait débuter début 2021, la phase de test durera une année. Après une évaluation fin 2021, l'offre pourrait être élargie aux autres bibliothèques publiques intéressées.

L'offre de la plateforme VOD.lu (sooner.lu depuis le 01/01/2021) - proposant entre autres des films luxembourgeois, n'a pas été retenue. Les membres du groupe de travail audiovisuel estiment que les conditions d'accès aux films luxembourgeois sont très défavorables et sollicitent le soutien du ministère de la Culture dans ce dossier.

Groupe de travail ebooks

Le groupe de travail ebooks s'est réuni 3 fois en 2019, à savoir le 11 février, le 15 septembre et le 14 octobre.

Le groupe de travail ebooks décide en commun du choix des acquisitions à faire.

Depuis juin 2020, des livres audio complètent l'offre du programme ebooks.lu.

En juillet 2020, des ebooks pour enfants et pour jeunes ont été intégrés grâce au projet read-y entre la BnL et le SCRIPT.

Actuellement plus que 150.000 ebooks sont disponibles dans le cadre du programme ebooks.lu.

Avec le confinement du printemps, le programme ebooks.lu a connu un énorme succès, aussi bien en ce qui concerne le nombre d'utilisateurs que les téléchargements.

En 2020, 43.000 ebooks et livres audio ebooks ont été téléchargés (en 2019 il n'y avait que 17.337 téléchargements d'ebooks).

Groupe de travail ad-hoc COVID-19

En 2020, le groupe de travail ad-hoc Covid 19 s'est réuni 5 fois, à savoir le 18, 22, 26, 29 mai et le 11 novembre.

En juin, le groupe de travail a mis au point une « checklist » pour bibliothèques. Pour élaborer ce guide de bonne conduite pour les bibliothèques, les membres du groupe se sont basés sur les recommandations sanitaires luxembourgeoises et internationales pour bibliothèques.

En novembre, une version adaptée à la situation de ce moment a été réalisée.

Ces documents sont accessibles sur le blog du CSBP.

9.3 Conseil des archives

Le Conseil des archives (ci-après CONA) a été institué par l'article 22 de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage¹. Cette loi a par la suite été mise en œuvre par le règlement grand-ducal du 9 octobre 2019² qui a déterminé le fonctionnement du conseil.

En mettant en place ce conseil, l'intention du législateur a été d'associer à l'orientation de la politique archivistique les producteurs d'archives, les utilisateurs des archives et des représentants de la société civile, et de suivre ainsi une pratique déjà largement répandue au niveau international. En conséquence de cette décision, les membres représentant ces différentes catégories d'intervenants ont été désignés par l'arrêté grand-ducal du 11 février 2020³.

Les missions du CONA, définies à l'article 22 de la loi sur l'archivage, sont de nature consultative pour toute question en matière d'archives lui soumise par le ministre ayant dans ses attributions les Archives nationales. Le conseil peut également rendre des avis et soumettre des propositions au ministre. Il peut prendre une fonction active en tant qu'organe de réflexion et d'impulsion. Il se prononce notamment sur les propositions de classement d'archives historiques privées ou peut en proposer le classement. En ce qui concerne certains domaines spécialisés touchant à l'archivage, le conseil peut faire appel à l'expertise de personnes extérieures au conseil et compétentes en la matière.

Le CONA a encore un rôle à jouer dans le cadre de demandes de communications d'archives publiques non encore ouvertes au public et qui ont été confrontées à un refus de communication de la part de l'autorité versante. En effet, l'article 17, paragraphe 7, de la loi sur l'archivage permet

alors au demandeur de saisir le CONA du refus qui lui a été opposé afin que le CONA émette un avis sur ce refus à l'adresse de l'autorité versante qui sera alors appelée à considérer à nouveau la demande initiale dans un délai de trois semaines.

Etant donné que la désignation des membres du CONA n'est intervenue qu'en février 2020, le présent rapport porte sur le premier exercice effectif des activités du conseil. Il présentera à tour de rôle les différentes activités du conseil dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par l'article 22, paragraphe 1, points 1 à 6, de la prédite loi.

quant au point 1. : fonctionner comme organe consultatif et se prononcer sur toute question en matière d'archives qui lui est soumise par le ministre

La ministre de la Culture n'a pas saisi le CONA de questions en matière d'archives pendant l'année sous rapport.

quant au point 2. : fonctionner comme organe de réflexion et d'impulsion dans le domaine des archives et formuler des avis et des propositions au ministre

A l'instar des travaux de nombreux autres organes, ceux du CONA ont également été fortement impactés en 2020 par la pandémie de la COVID-19. Ainsi, la plupart des contacts entre les membres du conseil ont eu lieu par courrier électronique circulaire, y compris pour les décisions à prendre en cours d'année, ce qui n'a pas facilité le déroulement du processus décisionnel. Un certain nombre de décisions ont toutefois pu être prises par cette voie, et notamment, en date du 14 mai 2020, la prise de position du conseil relatif au rapport annuel des ANLux prévu à l'article 10 de la loi sur l'archivage, ainsi que l'avis du 6 août 2020 rendu dans le cadre d'une réclamation contre une décision de refus de communication d'archives publiques (voir point 6. ci-dessous).

Le CONA s'est toutefois réuni à deux reprises en présentiel, à savoir,

- le 3 juillet 2020, dans les locaux du ministère de la Culture, et
- le 2 octobre 2020, dans les locaux du Parquet général.

Ces réunions ont notamment permis au CONA d'être informé sur les progrès du nouveau bâtiment des Archives nationales ainsi que sur le suivi du projet de loi numéro 6961 portant, notamment, création de l'Autorité nationale de sécurité, et ce eu égard au fait que le projet touche également à la matière des pièces classifiées et aux conditions de leur versement aux Archives nationales à la fin de leur utilité administrative.

Le CONA a également débattu de la nécessité de la mise en place d'une procédure réglementant plus précisément que ne le fait la législation actuelle la gestion des archives communales et les accès à ces archives. Si le CONA comprend l'importance de l'autonomie communale, il estime néanmoins que ce principe n'est pas de nature à empêcher la mise en place de lignes directrices pour la gestion des fonds archivistiques communaux, dans l'intérêt, non seulement, des archives elles-mêmes, mais encore des chercheurs devant y accéder.

quant au point 3. : proposer des mesures en matière de politique archivistique sur le plan national

Au courant de l'année sous rapport, le CONA n'a pas été amené à proposer des mesures spécifiques en matière de politique archivistique sur le plan national.

quant au point 4. : promouvoir l'archivage

Si, pour la raison déjà indiquée plus haut, l'année 2020 n'a pas pu être mise à profit par le CONA pour promouvoir l'archivage de façon directe, le conseil a néanmoins pu mettre en place, grâce à l'aide des Archives nationales, une présence Internet permettant l'information du public sur son existence et sur les possibilités de contact.

¹ loi du 17 août 2018 sur l'archivage, Mémorial A 706 du 21 août 2018

² règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 relatif au fonctionnement interne du Conseil des archives, Mémorial A 727 du 29 octobre 2019

³ arrêté grand-ducal du 11 février 2020 portant nomination des membres du Conseil des archives, Mém B 601 du 17 février 2020

quant au point 5 : se prononcer sur les propositions de classement d'archives privées comme archives privées historiques

Le CONA n'a pas été saisi de propositions de classement d'archives privées pendant l'année sous rapport.

quant au point 6. : émettre un avis dans le cas d'un refus de communication d'archives publiques avant l'expiration des délais de communication

Pendant l'année sous rapport le CONA a été saisi de réclamations à trois reprises.

Une de ces réclamations, qui avait trait à la réservation de créneaux de consultation des documents auprès des Archives nationales par des chercheurs de l'Université de Luxembourg et dès lors plutôt relative à une problématique purement pratique, émanait d'un membre du conseil et a pu être traitée lors d'une des prédites réunions sans donner lieu à la rédaction d'un avis officiel.

Les deux autres réclamations touchaient à des refus de communication opposés à des chercheurs par les autorités versantes respectives.

Conformément à la décision prise dans sa réunion du 2 octobre 2020, et afin de respecter les principes régissant la protection des données personnelles, le CONA reprend ci-après uniquement les éléments essentiels des avis formulés dans ce cadre, sans indiquer l'origine de la réclamation.

La première de ces réclamations a donné lieu à l'avis 1/2020 du 6 août 2020. Les points saillants de cet avis sont les suivants :

- quant au contenu de la demande en dérogation, le CONA a constaté que « la demande de dérogation n'est pas conforme en sa forme au prescrit de la loi, en ce qu'il n'en découle pas quel serait l'intérêt public motivant la réduction des délais, à défaut d'autorisation des personnes concernées. (... Les éléments continués par le requérant ...) permettent certes d'établir, le cas échéant, un intérêt particulier dans le chef du demandeur, mais n'établissent pas pour autant en quoi la consultation servirait un intérêt public, cela d'autant plus que la demande ne permet pas de déterminer, au-delà de la mention que l'objectif final de la recherche se résume sous les vocables de « articles et livres », ni quel est le but du projet (vocation purement scientifique ou également commerciale ?), ni quel est son donneur d'ordre effectif (institut de recherche, commande publique, commande privée, intérêt privé de recherche du demandeur en son nom propre, autre cause ?), sachant qu'un des buts des restrictions imposées par la loi est également d'éviter que des personnes puissent s'adonner « à la pêche aux informations » sans remplir les conditions d'accès.
- quant au fond de la demande, le CONA a retenu que « (t)outefois, même en admettant que l'intérêt public ressorte suffisamment de la demande de dérogation, quod non, encore faut-il, et il s'agit là de la seconde condition qui doit être vérifiée dans le cadre d'une demande de dérogation, que l'atteinte portée aux intérêts protégés par la loi ne soit pas excessive par rapport au but recherché. Cette condition oblige le destinataire de la demande de dérogation à mettre en balance pour l'appréciation de cette demande les deux intérêts en présence, à savoir l'intérêt public de la recherche, d'un côté, et l'intérêt de ne pas voir porter sur la place publique des renseignements soit publics (article 17 paragraphe 4 lettre a), soit privés (article 17 paragraphe 4 lettre b) particulièrement sensibles »
- quant à la motivation du refus, le CONA a été de l'avis que : « l'indication des motifs à la base du refus n'est pas faite par l'autorité versante par le truchement des ANLux avec suffisamment de précisions pour permettre, ni, au demandeur concerné, ni à une juridiction éventuellement saisie, d'en apprécier le bien-fondé. Il rappelle qu'une décision de refus de consultation est à qualifier de décision administrative au sens de la PANC et que l'article 6 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes prévoit que toute décision administrative, outre qu'elle doit reposer sur les motifs légaux, doit « formellement indiquer les motifs par l'énoncé au moins sommaire de la cause juridique qui lui sert de fondement et des

circonstances de fait à sa base » notamment lorsqu'elle refuse de faire droit à une demande d'une personne intéressée.

- Il en découle que l'autorité versante, si elle entend persister dans son refus d'accès, devrait, aux yeux du CONA, motiver sa décision de façon à respecter le prescrit de la loi. »
- enfin, le CONA a encore précisé, suite à l'opinion exprimée par le réclamant « que les Archives nationales semblent faire moins confiance aux chercheurs que le Commissariat au contrôle des banques » (l'actuelle CSSF), qui accorderait à ses archives – pourtant également déposées auprès des ANLux – un accès plus facile aux documents versés par lui. » que « la loi précitée du 17 août 2018 définit, dans le 2^e point de son article 2, comme archives publiques, également les archives déposées aux ANLux par les établissements publics. Or, la CSSF, en vertu de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier est créée sous la forme d'un établissement public, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière, de telle sorte que, depuis l'entrée en vigueur de la loi précitée du 17 août 2018, ses archives sont également à considérer comme archives publiques, pour lesquelles, au vu de l'article 17, paragraphe 9 de ladite loi, les délais de conservation et les conditions pour pouvoir profiter d'une dérogation sont identiques aux principes applicables aux archives publiques versées aux ANLux par des producteurs ne profitant pas d'une gestion autonome de leurs archives. Le traitement inégal souligné par le réclamant n'a dès lors plus lieu d'être à l'heure actuelle. »

La seconde de ces réclamations, entrée au CONA par mail du réclamant daté du 16 décembre 2020, n'avait pas encore été traitée à la fin de l'année sous rapport, étant donné que des éléments supplémentaires avaient été demandés pour compléter la réclamation, éléments qui n'avaient toutefois pas encore été transmis au CONA à la fin de la même année.

Le présent rapport a été approuvé par le CONA dans sa réunion du 26 février 2021



XI.

Perspectives



Maquette du futur bâtiment des Archives nationales de Luxembourg à Esch-Belval, © Bureau d'architecture Paul Bretz

XI. Perspectives

1. Elaboration du budget et priorités budgétaires pour 2021

L'élaboration du budget 2021 du ministère de la Culture fut un acte de balance difficile entre d'une part une crise sanitaire avec ses mesures d'économies nécessaires et d'autre part une politique culturelle ambitieuse. Néanmoins, le budget 2021 du ministère connaît une progression de +5,9% par rapport à 2020 (+4,2% en 2020) pour arriver à un montant total de 160,23 Mio EUR. Il représente ainsi 0,82% du budget total de l'Etat (0,73% en 2020).

	Budget 2020	Budget 2021	Var° en%
Ministère			
Frais de fonctionnement	76 902 116	79 138 783	2.9%
Dépenses en capital	13 112 300	17 010 884	29.7%
Total:	90 014 416	96 149 667	6.8%
Services à gestion séparée			
Frais de fonctionnement	61 051 900	63 715 946	4.4%
Dépenses en capital	295 156	369 609	25.2%
Total:	61 347 056	64 085 555	4.5%
TOTAL MINISTERE :	151 361 472	160 235 222	5.9%

Il est un fait certain que les conséquences de la pandémie vécues en 2020 vont continuer à se faire ressentir sur le budget 2021, notamment en ce qui concerne une réduction :

- de la mobilité des artistes
- de la programmation dans les institutions culturelles et l'impact direct sur les revenus des artistes et associations conventionnées
- du taux d'occupation des institutions culturelles lors des manifestations et l'impact sur leurs recettes (billetterie, catering...)

Dans ce contexte, on peut signaler le programme « Neistart Lëtzebuerg » lancé par le Gouvernement au cours de l'exercice 2020. Il a permis de soutenir directement les artistes, associations et institutions culturelles en mettant à leur disposition, en dehors du budget normal, une enveloppe budgétaire de 5 Mio EUR pour combattre les conséquences négatives de la pandémie au cours de l'exercice 2020 et partiellement aussi en 2021.

L'accent dans le budget 2021 a été mis sur les 7 priorités suivantes :

- Continuation de la structuration du secteur culturel afin de faire progresser d'une part la professionnalisation du secteur et de réduire d'autre part la précarité de nos artistes
- Investissement continue dans la création
- Elaboration d'emplois- et de conditions de travail pour les artistes
- Création de l'association de préfiguration « Kultur:LX » qui lancera ses premières activités sous peu
- Investissement dans des nouvelles affectations culturelles
- Médiation culturelle et formation artistique et culturelle
- Mise en place d'un cadre adapté au patrimoine culturel au Luxembourg

3. Publications du KEP

Pour 2021, deux nouvelles publications du *Kulturentwécklungsplang* 2018-2028 sont prévues.

Volume 7 : Commandes musicales

La politique de soutien du ministère de la Culture s'articule autour de différents soutiens à des institutions culturelles, salles de spectacles, orchestres, chœurs et ensembles, saisons musicales et festivals. Ce volume 7 se concentrera spécifiquement autour des domaines de la composition musicale et ses acteurs.

Volume 8 : Acquisitions d'œuvres d'art par le Ministère de la Culture

La ministre de la Culture, Sam Tanson, a mis en place en 2019 une commission d'acquisition présidée par Clément Minighetti, curateur en chef du Mudam Luxembourg, en charge des acquisitions pour le ministère de la Culture. La commission est garante des choix artistiques, de la pertinence des acquisitions destinées à la collection d'art du ministère de la Culture. Cette collection se veut résolument contemporaine et être le reflet du dynamisme de la scène artistique luxembourgeoise dans toute sa diversité.

Le volume 8 retracera l'historique et l'inventaire de la collection du ministère de la Culture.

2. Ministère de la Culture : réorganisation interne, organigramme, plan de travail

L'ensemble des missions et attributions du ministère de la Culture sont définies sans [l'arrêté grand-ducal du 5 décembre 2018](#) portant constitution des ministères. Pour l'exercice de ses attributions, le ministère doit se doter d'une organisation structurée et efficace.

Conformément à la recommandation n. 9 du *Kulturentwécklungsplang* 2018-2028, toute l'équipe du ministère de la Culture procède à établir la structuration et le fonctionnement du ministère, soutenu par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO). Après une analyse SWOT, organisée au Château Bourglinster en date du 29 janvier 2020, les forces et faiblesses de l'administration ont été identifiées à l'aide d'une démarche participative. Sur base de cette analyse SWOT, une analyse thématique a été réalisée et dix grands thèmes d'amélioration ont été identifiés. La première piste d'optimisation a été clairement identifiée : définir un organigramme, recenser les fonctions et profils de compétence, élaborer un programme de travail et définir ensemble une stratégie commune.

Ce processus a été accompagné par une équipe du CGPO.

Avec l'aide d'un cabinet externe, le ministère de la Culture s'est fait assister durant l'année 2020 pour modéliser une cartographie des processus, de l'organisation et des systèmes d'information.

Ce travail coïncide avec l'élaboration du programme de travail des ministères et administrations pour la prochaine période de référence 2022-2024.

La publication du nouvel organigramme du ministère de la Culture est prévue pour le 1^{er} semestre 2021.

4. Assises sectorielles

Dans le cadre de la présentation publique des différents états des lieux, une série d'Assises culturelles sectorielles par domaine artistique seront organisées.

Ces Assises sectorielles visent :

- une présentation des états des lieux respectifs par les experts en charge de la rédaction;
- la mobilisation des acteurs culturels afin de dégager les grands enjeux des secteurs culturels et de la politique culturelle en général;
- à encourager l'implication active des acteurs culturels dans le processus d'élaboration de la politique culturelle.

Les Assises culturelles sectorielles dédiées à la musique rock, pop et électro seront organisées à la Rockhal, samedi 6 mars 2021.

Au cours de l'année, des assises sectorielles dédiées à la musique classique et au théâtre sont également prévues.

5. Kultur:LX : nouvelle structure

En date du jeudi 23 juillet 2020, le Conseil de gouvernement a approuvé la création et la nomination des membres de l'association sans but lucratif Kultur:LX. Le même jour, l'association a été constituée par onze membres fondateurs du secteur de la Culture et de représentants de l'État en vue de la préfiguration de l'établissement public du même nom. Le comité de pilotage, mis en place pour la création de Kultur:LX, a activement contribué à la constitution de l'association et continué à fonctionner jusqu'au jour de sa fondation.

Les membres fondateurs de Kultur:LX, sélectionnés sur recommandation du secteur culturel et des ministères concernés, sont les suivants: Bernard Baumgarten, Christian Biever, Catherine Decker (présidente), Iris Depoulain, Nadine Erpelding, Susanne Jaspers (trésorière), Jérôme Konen, Tom Théobald (secrétaire), Michèle Walerich, Michel Welter (vice-président), Barbara Zeches.

La création d'un «Arts Council» luxembourgeois était en discussion dans le secteur culturel depuis de longues années. L'idée a fait son chemin et avait été enregistrée parmi les mesures phares du Kulturentwécklungsplang 2018-2028. En 2018, la création d'une structure de ce type fut entérinée par le programme gouvernemental.

Le Luxembourg s'est ainsi doté en 2020 de sa propre structure de diffusion et de rayonnement de la culture luxembourgeoise au Grand-Duché et à l'étranger. Construisant sur de nombreux efforts et d'expériences dans ce domaine, l'association reprendra sous son toit les missions de music:LX, Reading Luxembourg, du Focuna ... et tant d'autres. A la fin de l'année 2020, l'équipe de music:LX a été formellement intégrée dans la nouvelle structure.

L'idée est de rendre plus transparente, plus professionnelle et plus structurée l'aide au secteur culturel dans son ensemble. Kultur:LX aura e.a. pour tâches de soutenir des tournées et des expositions à l'étranger, de promouvoir des traductions littéraires et de diffuser la création dramaturgique, de renforcer la participation du Luxembourg à de grandes manifestations culturelles à l'étranger. Des programmes d'échanges et des résidences permettront d'entretenir des relations culturelles et le dialogue avec d'autres cultures.

En amont de leur exportation, un accent particulier sera mis sur le développement de la carrière des artistes et des créatifs, ceci en collaboration avec les institutions culturelles du pays. Parmi les nouveautés, la possibilité de soutenir les industries créatives et l'allocation de bourses de longue durée sont prévues. L'association, et plus tard l'établissement public, veilleront à encourager la diversité des expressions culturelles, à identifier de nouveaux talents et à rester ouverts aux approches les plus variées pour mettre à l'honneur la créativité luxembourgeoise.



Création de l'ASBL de préfiguration Kultur:LX (Michèle Walerich, Jérôme Konen, Bernard Baumgarten, Iris Depoulain, Tom Théobald, Catherine Decker, Sam Tanson, Jo Kox, Michel Welter, Susanne Jaspers) (23.07.2020), © MCULT

Une nouvelle nomenclature entérinée au sein du comité de pilotage et reprise par Kultur:LX couvre les secteurs suivants :

- Architecture, design, arts appliqués, métiers d'art
- Musique
- Spectacle vivant (danse, théâtre, arts de la rue et cirque)
- Littérature
- Arts visuels et audiovisuels (arts plastiques, photographie, vidéo)
- Arts multimédias et arts numériques

Chaque domaine culturel verra son traitement différencié et aménagé en fonction des spécificités existantes. L'association reflètera cette différenciation en son sein par l'institution de comités de sélection, composés d'experts et de personnalités des différents domaines artistiques. Ces comités prendront collectivement les décisions quant aux aides à allouer.

L'année 2020 aura notamment servi à établir l'association au plan juridique, à procéder aux démarches administratives nécessaires en vue de son enregistrement et à mettre en place les modalités de fonctionnement de l'association. En décembre les coordinatrices de Kultur:LX ont été sélectionnées et recrutées pour débiter en février 2021. Les salariés de music:LX ont été repris par l'association à partir du 1^{er} janvier 2021.

6. Prix Luxembourgeois du Théâtre

En date du 2 septembre 2020, à l'occasion de la conférence de presse de rentrée de la THEATER FEDERATION, la ministre de la Culture, Sam Tanson a annoncé le lancement, dès la saison 2020/2021, de quatre nouveaux Prix Luxembourgeois du Théâtre, en collaboration avec la THEATER FEDERATION :

- Prix national du théâtre récompensant une œuvre complète qui vise à récompenser la riche et inspirante carrière d'un(e) homme/femme de théâtre luxembourgeois (comédiens/iennes, metteurs/euses en scène, directeurs/trices de théâtre, dramaturges, scénographes, etc.) et son engagement durable et exceptionnel pour le secteur du théâtre.
- Prix du jeune espoir qui vise à récompenser la carrière prometteuse d'un(e) jeune homme/femme de théâtre luxembourgeois.
- Prix de la meilleure création – jeu d'acteur, mise en scène, dramaturgie qui vise à récompenser le travail remarquable d'un/une artiste intervenant/e sur scène (acteur/trice, metteur/euse en scène, dramaturge, ...) dans le cadre d'une production théâtrale de l'année.
- Prix de la meilleure création – scénographie, création, costumes, création lumière, maquillage, coiffure...) qui vise à récompenser le travail remarquable d'un/une artiste intervenant/e derrière la scène (scénographe, créateur/trice costumes, créateur/trice lumière, coiffeur/euse, maquilleur/euse, ...) dans le cadre d'une production théâtrale de l'année.

8. Les réformes législatives

8.1 Loi Kultur:LX

Une première version de l'avant-projet de loi relatif à la création de l'établissement public Kultur:LX a été discutée et élaborée au sein du Comité de pilotage en vue de la création d'un Arts Council. Le relais sera repris par l'association Kultur:LX nouvellement créée en 2020 en vue d'un dépôt de l'avant-projet de loi en 2021.

Le choix de la forme juridique d'un établissement public est nécessaire afin de garantir une plus grande autonomie et assise institutionnelle par rapport au ministère de la Culture. A travers le rassemblement de différentes compétences, l'établissement public Kultur:LX aura pour objectif d'asseoir plus durablement les missions accomplies auparavant par de multiples acteurs et de réunir ainsi le savoir-faire et les compétences accumulées au fil des années.

7. Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe

Les travaux préparatifs ayant été achevés fin 2020, le ministère de la Culture est membre du Compendium depuis février 2021. En vue de la rédaction du premier profil-pays sur le Luxembourg, et en collaboration avec la structure porteuse du Compendium – la Kulturpolitische Gesellschaft e.V. – la prochaine étape consistera en la publication d'un appel ouvert à candidature pour sélectionner l'expert auquel cette tâche pourra être confiée. L'élaboration du profil ira en outre de pair avec la mise en réseau de l'expert avec ses homologues des autres pays et permettra de fournir et échanger des informations sur les tendances en lien avec les politiques culturelles en Europe.A

8.2 Loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat

Après des années de fonctionnement et différentes lois modificatrices, une révision plus subséquente de la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat est devenue nécessaire. En effet, depuis 2004, les instituts culturels ont évolué rapidement. Leurs missions se sont développées, leurs activités ont pris de l'ampleur et leurs moyens financiers et leurs effectifs se sont multipliés.

Au cours des dernières années, et suite à l'année européenne du patrimoine culturel en 2018, une attention accrue envers le patrimoine culturel a réaffirmé la mission primaire des instituts culturels; la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. Suite à la ratification de conventions internationales dans le domaine du patrimoine culturel et à l'adoption de directives et règlements européens, ainsi que la préparation du projet de loi relatif au patrimoine culturel, une adaptation des structures existantes est devenue nécessaire afin d'assurer une cohérence dans la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel.

8.4 Loi relative aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle

Le développement exponentiel des instituts culturels est par ailleurs tributaire de l'accroissement des activités de l'Université et, en particulier, du Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) et de l'Institut de langue et de littératures luxembourgeoises. Les coopérations et les besoins réciproques en matière de recherche et de documentation se sont dès lors intensifiés.

Répondant à une demande croissante des publics et des travailleurs culturels, les instituts culturels, principaux gardiens du patrimoine archéologique, architectural, mobilier, documentaire et immatériel, représentent aujourd'hui la colonne vertébrale de la culture au Luxembourg.

L'année 2020 a permis la consultation des instituts culturels en vue de l'élaboration d'un avant-projet de loi modificateur de la loi du 25 juin 2004. Les instituts culturels ont soumis leurs avis et demandes d'adaptation au courant de la deuxième moitié de 2020. L'avant-projet de loi est en cours d'élaboration au sein du ministère de la Culture.

8.3 Loi relative aux organismes culturels rattachés à l'administration centrale

Dans le programme gouvernemental actuel on peut lire : « Le Gouvernement mènera une réflexion quant à l'opportunité de doter certaines institutions culturelles publiques ou privées existantes d'une forme de gestion administrative plus souple alliée au caractère public de l'institution ». Dans ce contexte, des consultations ont eu lieu au sein du « comité des directeurs » regroupant les organismes culturels rattachés à l'administration centrale (OAC) et portant les statuts d'établissements publics, de fondations ou d'associations paraétatiques (Philharmonie, de la Rockhal, de Neimënster, du Mudam, des Rotondes, du Casino et du Théâtre National du Luxembourg).

En présence de Madame la Ministre, des échanges de vue ont eu lieu entre les institutions qui disposent déjà du statut d'établissement public et celles qui gèrent des activités ayant un caractère de service public. Dans les mois à venir, les institutions culturelles intéressées vont confirmer définitivement leur intérêt pour un changement de statut en établissement public. A partir de ce moment, le ministère élaborera ensemble avec les institutions culturelles demanderesses un avant-projet de loi portant création d'un établissement public.

Fin 2019, le ministère de la Culture avait lancé une consultation publique afin de déterminer s'il y avait lieu de prévoir des changements de loi relative aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle. L'enquête avait également pour objectif d'entamer une réflexion générale sur les conditions de travail et de création des acteurs culturels.

Cette étude générale constitue le fondement d'une analyse détaillée au sujet des dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique. Sur la base des connaissances acquises et des discussions menées depuis avec les acteurs culturels, il est devenu de plus en plus évident qu'il fallait s'orienter vers une réforme de la loi susmentionnée.

En raison des développements liés à la crise Covid, la loi a été modifiée en avril 2020 afin que les bénéficiaires des mesures puissent conserver leur statut et recevoir un soutien financier supplémentaire pendant cette période difficile. Notamment, des aides à caractère social pour artistes professionnels indépendants avec la possibilité de verser une aide sociale mensuelle jusqu'à hauteur du salaire social minimum pour personnes qualifiées, des indemnités journalières supplémentaires pour les intermittents du spectacle et ce, jusqu'à 20 indemnités journalières supplémentaires par mois ainsi qu'un ajustement des conditions d'accès dans le cadre des demandes en obtention du droit aux mesures sociales.

Il s'agit de mesures importantes pour créer un instrument face à la crise, qui ont toutefois été prises indépendamment des considérations liées à une réforme du texte juridique. Dans le cadre d'une réforme fondamentale, des discussions ont eu lieu, des propositions de modifications ont été analysées et des lignes directrices ont été élaborées. Voici les dates des réunions déterminantes :

- 3 février 2020 : Réunion avec le Centre commun d'assurance sociale.
- 12 juin 2020 : Échange de la ministre Sam Tanson avec les représentants des fédérations luxembourgeoises du secteur culturel qui se sont réunies au sein du groupement ULASC (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel).
- 24 septembre 2020 : Chambre des députés, Commission de la Culture - Débat d'orientation KEP.
- 14 octobre 2020 : Demande d'avis auprès des membres de la Commission consultative chargée de conseiller le ministre de la Culture au sujet des dossiers en obtention du droit aux aides du Fonds social culturel.
- 29 juin 2020, 7 septembre 2020, 10 décembre 2020 : Réunions internes.

Un catalogue de modifications possibles a été annoncé au secteur culturel à l'occasion du rendez-vous des 3^{es} Assises culturelles en date du 26 octobre 2020 à la Philharmonie.

Les travaux en matière d'une réforme de la loi modifiée du 19 décembre 2014 progressent continuellement. Par conséquent, une nouvelle réunion interne est à l'agenda de Madame la ministre le 19 janvier 2021. Le document de travail à rédiger sur cette base devrait alors être envoyé en tant que texte martyre aux représentants de l'ULASC ainsi qu'aux membres de la Commission consultative. Une réunion ultérieure pour la discussion conjointe du texte est prévue pour fin février 2021.

8.5 Loi relative au congé culturel

Initialement institué par la loi du 12 juillet 1994 portant institution d'un congé culturel (ci-après la « Loi de 1994 »), le congé culturel fut abrogé par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015) (ci-après la « Loi de 2014 »). L'abrogation a été justifiée par le fait que l'objectif d'une certaine professionnalisation de la scène culturelle et artistique n'a pas été atteint par le biais de l'institution du congé culturel. Les causes pour lesquelles cet objectif n'a pas été atteint, étaient parce que le critère d'octroi était difficile à appliquer dû à un manque de clarté et d'objectivité et que d'autres aides et bourses existantes étaient plus adaptées pour les demandeurs.

Ce constat peut être contesté aujourd'hui, notamment car le nombre d'artistes et créateurs désireux de vivre exclusivement du revenu de leur métier d'artiste n'a cessé d'augmenter. Il est important de leur faciliter la participation à de grandes manifestations internationales tout en leur évitant tout préjudice économique. Le service juridique du ministère de la Culture œuvre pour une réinstauration du congé culturel dans le droit positif du pays. Ainsi, une étude comparative des différents congés spéciaux en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg a été réalisée afin de garantir une meilleure mise en application du congé culturel. De même, il est envisagé de coopérer avec, et surtout de s'inspirer, à cet égard, du ministère des Sports, qui, en lien avec son programme gouvernemental, souhaite réformer le congé sportif et le congé jeunesse.

8.6 Loi relative aux bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques jouent un rôle important dans la promotion et l'accès à la culture. Le livre doit être préservé en tant que bien culturel - à côté des contenus numériques et des livres électroniques - et les bibliothèques doivent accomplir leur tâche de collecte, mais aussi de transmission de savoir. L'accord de coalition de 2018 à 2023 prévoit que la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques sera soumise à une analyse critique et remaniée le cas échéant, notamment en vue d'une simplification administrative.

8.7 Création d'un Centre national des collections publiques

Le patrimoine culturel correspond à l'héritage qui nous a été légué (en allemand d'ailleurs le terme « Kulturerbe » le reflète bien) et il importe donc de le prendre en compte dans les politiques de développement durable afin de transmettre cet héritage de manière intacte voire augmentée aux générations futures.

Fait est toutefois que la plupart de nos instituts culturels de l'État et autres établissements culturels agissant sous la tutelle du ministère de la Culture sont confrontés à une saturation de leurs capacités logistiques, respectivement à une carence d'espaces de conservation adaptés pour leurs collections souvent très diversifiées.

En effet, de nombreuses œuvres culturelles sont stockées dans des anciennes halles industrielles ou de production désaffectées et par

conséquent exposées aux variations d'humidité et de températures et autres conditions météorologiques extérieures.

De même, les collections ne sont souvent pas assez sécurisées contre des incidents techniques / catastrophes ou actes de malveillance les exposant ainsi des périls supplémentaires.

C'est pour cette raison que l'État est depuis longtemps à la recherche d'un lieu de conservation des collections publiques et il paraît que le site Neischmelz à Dudelange, et plus particulièrement l'ancienne aciérie et une partie de l'ancien laminoir, semblent particulièrement bien destinés à accueillir ce qui peut devenir un jour le Centre national des collections publiques. Dans une visioconférence en novembre 2020, les ministres des Finances, de l'Intérieur, du Logement et de la Culture, se sont mis d'accord pour approfondir le projet.

Ce nouveau centre abritera alors les collections de plusieurs instituts culturels de l'État qui poursuivent des missions de conservation, auxquels devront être ajoutés plusieurs établissements culturels agissant sous la tutelle plus ou moins directe du ministère de la Culture et qui entretiennent eux-aussi des collections d'intérêt public qu'il faut conserver et sauvegarder.

La conservation ne consiste pas uniquement dans le simple stockage d'un artefact, mais implique l'intervention d'un certain nombre de métiers relatifs à l'acquisition et la sécurisation des objets, au dépôt même, à la recherche scientifique, la restauration, l'encadrement, l'emballage et la préparation pour le transport, etc. Le dépôt national devra donc contenir non seulement des salles de stockage des œuvres sous des conditions adaptées et dont l'accès vers ces salles devra être limité au strict nécessaire, mais aussi des ateliers pour les métiers qui travaillent les objets des collections.

Conservation, recherche, sauvegarde et présentation des œuvres pourront ainsi être réunis en un seul lieu culturel se basant aussi sur une programmation artistique et culturelle mettant en valeur les collections et les métiers y relatifs. Cet espace sera donc aussi un lieu de rencontre qui offrira au public de participer aux activités du lieu, sans oublier les partenaires culturels de la Ville de Dudelange et de la région autour : rencontres avec les habitants, ateliers de création, voire des résidences d'artistes, rayonnement culturel en lien avec les acteurs locaux, ...

En dehors de la fonction initiale de stockage d'œuvres du patrimoine, le dépôt national avec ateliers et une salle d'exposition deviendrait ainsi un lieu pivot de médiation, de transmission des savoirs, d'apprentissage des métiers de musée et de rencontres intra-professionnelles des métiers liés à la conservation d'œuvres d'art et autres objets liés au patrimoine.

La nécessité d'un dépôt national pour stocker et conserver notre patrimoine de nos instituts et établissements culturels ne peut donc plus être contestée. Les prochaines étapes dans ce dossier seront

- de mener une étude approfondie à réaliser par un spécialiste en la matière pour déterminer en détail les besoins en espaces de stockage nécessités par les Instituts culturels de l'État et d'autres établissements culturels relevant de la tutelle du ministère de la Culture (volumes et conditions de conservation) ;
- de réaliser une étude de faisabilité relative à l'installation d'un Centre national des collections publiques sur le site Neischmelz à Dudelange, quartier en planification par le Fonds du Logement.

8.8 Plan quinquennal pour infrastructures culturelles

Au cours de l'année 2021, le ministère de la Culture analysera l'opportunité de mettre en place un plan quinquennal pour le financement de projets d'équipements culturels dans l'intérêt des administrations communales, syndicats intercommunaux et associations sans but lucratif. La mise en place d'un fonds spécifique à l'exécution d'un plan quinquennal permettrait au ministère de la Culture de tenir compte sur le long terme des besoins spécifiques en matière d'infrastructures culturelles, tant au niveau des communes, qu'au niveau des associations sans but lucratif actives dans le domaine culturel avec le but partagé de contribuer à une offre culturelle et socioculturelle égalitaire et équilibrée à travers le pays.

8.9 Aide à l'édition littéraire

Les maisons d'édition luxembourgeoises favorisent la diversité de l'accès à la littérature et au livre et constituent d'importantes plateformes pour la promotion de la création contemporaine. Afin de renforcer et de pérenniser le secteur de l'édition luxembourgeois, le ministère de la Culture souhaiterait réglementer les subventions envers ce secteur dans le respect de la réglementation européenne sur les aides d'État.

En 2020, de premières réunions d'information ont eu lieu avec le Service des aides d'Etat du Ministère de l'Économie sur la réglementation européenne sur les aides d'État.

8.10 Conseil national de la culture

Alors que les travaux du comité de pilotage en vue de la création de Kultur:LX sont désormais achevés, les membres du comité ont exprimé leur souhait de voir le dialogue et l'échange entre les acteurs de ces différents secteurs culturels continué sous une forme structurée. C'est à cette fin que la ministre de la Culture vise à réactiver le Conseil national de la culture, tel que défini par l'ancien [règlement ministériel du 29 mai 1986 portant réorganisation du Conseil national de la culture](#). Une nouvelle version est actuellement à l'étude.

8.11 Agrément pour musées

Conformément au Kulturentwécklungsplang 2018-2028 et à ses recommandations 14 (« Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel ») et 38 (« Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.) »), le ministère de la Culture analysera les possibles axes de structuration en vue d'établir un cadre d'action pour le secteur des musées.

Il examinera notamment l'opportunité et les modalités de mise en place d'un agrément pour institutions muséales, tel qu'il est appliqué dans d'autres pays. Les exemples du Gouvernement du Québec, de la Belgique ou de l'Autriche démontrent que l'introduction d'un tel « label de qualité » contribue à promouvoir et à faire respecter de manière plus ciblée les normes muséales internationales et favorisent, à terme, une conservation adéquate de notre patrimoine, conformément aux normes fixées pour la pratique de professionnels des musées.

8.12 Création d'un Centre des Monuments du Grand-Duché de Luxembourg

Travaux de recherche et de réflexion quant à un avant-projet de loi portant création d'un établissement nommé « Centre des Monuments du Grand-Duché de Luxembourg ».

Alors que l'Etat est propriétaire de nombreux sites relevant du patrimoine féodal, fortifié, industriel, archéologique et religieux et a mené au cours des dernières années des projets d'infrastructures ambitieux, il est proposé de renforcer le professionnalisme, la cohérence et les synergies dans l'administration, la gestion quotidienne ainsi que dans la promotion d'un patrimoine architectural unique et précieux de ces différents sites à travers la création d'une nouvelle institution, à savoir le Centre des Monuments du Grand-Duché de Luxembourg (CML), établissement agissant sous la tutelle du ministre de la Culture.

9. Les grands événements

9.1 Esch2022, Capitale européenne de la Culture

Le compte à rebours est lancé à près de J-365 jours et les équipes d'Esch2022 autour de leur directrice Nancy Braun ainsi que tous leurs partenaires travaillent d'arrache-pied pour réussir une année culturelle inoubliable et de contribuer au rayonnement de la région du sud du Grand-Duché, et au-delà. En résumé, quelques perspectives (entre beaucoup d'autres !) pour 2021 :

Vers la fin de mois de février 2021, Esch2022, les porteurs de projets et autres acteurs culturels vont rencontrer pendant toute une journée la presse nationale et internationale pour présenter, mais aussi pour discuter les priorités des mois à venir.

Les nouveaux bureaux de l'association Esch2022 au Belval seront opérationnels à partir du 1^{er} mars prochain.

Novi Sad sera également Capitale européenne de la culture en 2022 ! En raison de la crise sanitaire actuelle, le Parlement européen et le Conseil ont donc décidé de reporter l'année du titre de Novi Sad, en Serbie, de 2021 à 2022. Ainsi, Novi Sad partagera le titre de Capitale européenne de la culture 2022 avec ses villes jumelles Esch et Kaunas, la deuxième plus grande ville de Lituanie.

Novi Sad travaille plus que jamais à la réalisation de sa devise et de nouveaux lieux de culture sont créés, des programmes innovants conçus pour attirer un public diversifié sont lancés et de nouveaux processus culturels autour d'un thème commun, les « 4 New Bridges », sont mis en place. <https://novisad2021.rs/en/>

Comment faciliter les rencontres entre les porteurs de projets Esch2022 qui ont besoin de soutien et les entreprises qui souhaitent investir durablement dans des projets ciblés, pour développer leur engagement sociétal et toucher le grand public ? Esch2022 et la plate-forme Inspiring More Sustainability (IMS) ont initié les Webinaires « Pitches Esch2022 », une série de match-makings mensuels pendant la pause-déjeuner. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du Business for culture club (BFCC) qui réunit toutes les entreprises qui souhaitent se mobiliser pour Esch2022. Il permet aux entreprises, via leur soutien (mécénat, sponsoring, soutien financier ou en nature), de développer leur visibilité en tissant des liens privilégiés avec le monde culturel.

Dans le cadre de l'Agenda 2030 et des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, Esch2022 a écrit une Charte de Développement Durable avec le soutien du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable pour donner un cadre à ses projets et événements. Fruit de la réflexion de nombreux acteurs de terrain, ce document s'articule autour des trois idées principales du développement durable, à savoir l'environnement, le social et l'économie.

La Capitale européenne de la culture Esch2022 s'engage donc d'une part à respecter les engagements pour ses événements et son fonctionnement, mais également à fournir une boîte à outils pour appliquer les principes de la charte. Présentée le 17 décembre à la presse, la charte sera transmise aux différents partenaires de Esch2022 en janvier 2021. Elle sera dorénavant partie intégrante de la stratégie de Esch2022.

La Massenoire appartient aux vestiges industriels du site de Belval. Située près du Haut Fourneau A, elle a été mise en service en 1965. Dans le cadre d'Esch2022, Capitale européenne de la culture, la Massenoire sera réaménagée pour devenir un bâtiment multifonctionnel qui servira de lieu d'exposition, à côté de la Möllerei.

La programmation interne d'Esch2022 prévoit la réalisation de près de 90 projets sur le sol de la ville d'Esch-sur-Alzette. De nombreux autres projets, répartis sur tout le territoire d'Esch2022 seront également étroitement associés à la ville d'Esch : des projets transfrontaliers, mais aussi des projets européens réalisés avec d'autres Capitales européennes de la culture, dont Kaunas 2022, et des projets internationaux. Les projets seront notamment assurés par 11 institutions eschoises, 34 associations sans but lucratif et de nombreuses personnes privées. Ainsi, la Kulturfabrik, le Théâtre d'Esch, le Musée national de la Résistance, la Konschthal, le Bridderhaus, le Bâtiment IV, le Conservatoire et bien d'autres acteurs encore, notamment les associations partenaires, participeront conjointement au rayonnement d'Esch2022, tant sur le plan local et national, qu'europpéen et international.

L'Annexe22 de la Capitale européenne de culture, située Place du Brill, en plein cœur de la ville d'Esch-sur-Alzette, donne depuis quelque temps déjà un avant-goût des projets à venir. Le pavillon propose des idées et des expérimentations qui seront le point de départ de toute une série de projets et d'événements pour 2022. En 2022, l'Annexe22 sera finalement un point d'information où le public pourra s'informer, échanger autour d'un café et se procurer les tickets d'entrées aux manifestations.

9.2 Expo Dubaï 2020

Dans le contexte de la présentation du Luxembourg à l'Expo 2020 Dubaï, qui aura lieu du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022, reportée d'un an en raison de la crise sanitaire, le secteur culturel national, dont notamment la création contemporaine, est largement impliqué dans l'élaboration de la scénographie du pavillon du Grand-Duché.

En concordance avec le thème proposé pour l'Expo 2020 Dubaï « Connecting minds, Creating the future », le projet artistique pour le pavillon du Luxembourg suit l'idée d'une mise en relation des esprits, dans ce cas, des esprits artistiques, pour arriver à la réalisation de projets collectifs. Huit artistes issus de sept champs artistiques ont été sélectionnés en 2017 par le comité artistique en charge de la mise en œuvre du volet culturel afin de former un collectif d'artistes et de créer des œuvres collaboratives. Au sein de ce collectif, Julie Conrad (design), Ady El Assal (film), Guy Helmingier (littérature), Karolina Markiewicz et Pascal Piron (arts visuels), Simone Mousset (danse), Patrick Muller (musique) et Renelde Pierlot (théâtre) sont amenés à développer des projets artistiques en concertation avec l'architecte et le scénographe du pavillon. Finalement cinq projets du collectif ont été retenus pour l'exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn ».

Le ministère de la Culture finance le volet culturel de la participation luxembourgeoise à l'Expo à raison de 500.000 EUR, répartis sur les exercices budgétaires 2020 et 2021.

9.3 Luga 2023

Les préparations en amont de la première grande exposition horticole nationale qui investira la ville de Luxembourg du 23 avril au 23 octobre 2023 se sont affinées au cours de 2020. Le ministère de la Culture, membre de Luga 2023 a.s.b.l., est représenté au Conseil d'Administration de l'association par un délégué et un suppléant. Le lancement du projet le 16 novembre 2019 avait connu un grand succès avec près de 140 participants. L'équipe en charge de l'organisation de « Luxembourg Urban Garden » a été renforcée par l'engagement d'un coordinateur général et d'un expert en communication et marketing. Quelque 500 idées de projets avaient afflué à l'adresse des organisateurs du projet, qui est réalisé avec le soutien financier du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et de la Ville de Luxembourg. En 2020, l'équipe de LUGA s'est échangée en bilatéral avec les porteurs de projets pour développer leurs idées initiales ou pour relire les ébauches dans le contexte de l'exposition en 2023. Celle-ci s'articulera en 4 grands thèmes (nature & social ; nature & culture ; nature & développement urbain ; nature pure) sur 4 lieux phares (la vallée de la Pétrusse ; le parc municipal et le parc Pescatore, les quartiers Grund, Clausen et Pfaffenthal; le plateau du Kirchberg. Les premiers groupes de travail ont commencé à développer leurs projets dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture, de la viticulture, de l'écologie urbaine et de la protection de l'environnement en général, de l'écotourisme et de la culture environnementale.

9.4 Rendez-vous aux jardins

Pour la première fois, le Luxembourg participe aux Rendez-vous aux jardins, lancés en 2018 par HEREIN, un réseau européen d'information et de coopération sur le patrimoine culturel qui fédère les administrations publiques européennes responsables des politiques et stratégies nationales dans le secteur du patrimoine culturel. 2.706 jardins dans 20 pays européens avaient ouvert leurs portes au public en 2019.

Le ministère de la Culture a lancé le 16 janvier 2020 un appel à tout intéressé public ou privé de participer à ce projet et d'ouvrir les portes de son parc ou jardin pendant un jour ou pendant tout le week-end (5-7 juin et en semaine jusqu'au 15 juin) afin de sensibiliser les visiteurs à la protection, la conservation, l'entretien, la restauration, la création de jardins ainsi qu'à la transmission des savoirs et des savoir-faire. Le thème fédérateur est celui repris au niveau international « Transmission des savoirs ». Le 3 mars 2020 le site internet www.jardinsluxembourg.lu a été présenté à l'occasion d'une conférence de presse et les premiers projets de participation présentés. En raison de la pandémie COVID-19 les « Rendez-vous aux jardins » ont dû être reportés en juin 2021. Ce report a permis d'instaurer un partenariat avec la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer permettant de combiner les « Rendez-vous aux jardins » et le projet complémentaire « Oppe Gaardepärtchen » de la Ligue en un projet commun et de faire du mois de juin « le mois des jardins » avec un programme de près de 60 manifestations.

10. Les grands chantiers immobiliers

10.1 Villa Louvigny

Sur demande du ministère de la Culture, le ministère des Finances a donné son accord, en juin 2020, d'affecter l'immeuble de la Villa Louvigny à la culture, une fois que le ministère de la Santé aura quitté les lieux.

Avec le départ projeté du ministère de la Santé de ces locaux (prévu initialement pour 2021), de nouvelles perspectives se présentent à la Villa Louvigny pour le développement du secteur culturel au Luxembourg, dont les desiderata sont repris notamment dans le plan de développement culturel (2018-2028).

C'est dans ce sens que le ministère de la Culture a rédigé sa note relative à la programmation culturelle des espaces de la Villa Louvigny en juin 2020, qui prévoit en bref :

- la création de tiers-lieux culturels, donc d'espaces de productions mutualisés s'adressant aux artistes comme aux particuliers ;
- de proposer un siège pour Kultur:LX et des espaces de travail pour les fédérations culturelles professionnelles ;
- la réutilisation de la salle de concerts historique, qui sera ainsi valorisée et de nouveau rendue accessible au grand public.

La faisabilité du projet est actuellement étudiée par un groupe de travail composé de représentants du ministère de la Culture, de l'Administration des bâtiments publics, du Service des sites et monuments nationaux et du bureau d'architectes Jim Clemes associates. La planification des lieux se fera en respect du patrimoine historique que représente l'immeuble : pour cette raison des plans, des documentations et illustrations d'antan sont consultées et une visite approfondie sur les traces historiques des lieux avec le SSMN eut lieu en novembre 2020.

10.2 Bâtiment Robert Schuman

Avec le départ des institutions européennes du Bâtiment Robert Schuman, prévu en 2023, de nouvelles perspectives se dessinent pour la Place de l'Europe et le Kirchberg entier. Une affectation orientée vers les arts du bâtiment Robert Schuman est susceptible de donner un visage davantage culturel à ce quartier en pleine transformation. Plusieurs secteurs culturels pourront profiter de ce projet dont notamment ceux de la musique et des arts visuels déjà présents dans le voisinage direct, mais aussi d'autres, comme la danse ou le théâtre, qui recevront ainsi enfin le support matériel qui leur manque dans leur voie de professionnalisation qu'ils ont entamée. Ce sera l'occasion de mettre en place de nouvelles collaborations et d'initier des échanges artistiques soutenus.

Le projet Bâtiment Robert Schuman vise à donner de véritables espaces de travail aux acteurs professionnels de la scène culturelle luxembourgeoise. C'est ici que se feront les répétitions des danseurs, acteurs et musiciens. C'est ici que les œuvres seront créées et le montage des expositions et des scènes de spectacles sera préparé. L'objectif est donc moins de créer des lieux de représentation, mais plutôt des lieux où les représentations peuvent être préparées dans des conditions optimales avant de pouvoir être produites, dans une prochaine étape ultérieure, devant le grand public dans les salles de spectacles.

Ces lieux de travail ne seront nullement des îlots fermés, mais ouverts aux avertis culturels qui entreront ainsi en contact avec l'art par la visite d'ateliers ou de répétitions, par la participation à des formations, des conférences, des lectures, etc.

Après concertation avec les milieux concernés par le projet, le ministère de la Culture a finalisé sa note relative à la programmation culturelle du bâtiment Robert Schuman au Kirchberg en décembre 2020. Elle sera transmise par voie hiérarchique au ministère de la Mobilité et des Travaux publics en janvier 2021.

10.3 Centre national des collections publiques

Le patrimoine culturel correspond à l'héritage qui nous a été légué et il importe donc de le prendre en compte dans les politiques de développement durable afin de transmettre cet héritage de manière intacte voire augmentée aux générations futures.

Fait est que la plupart de nos instituts culturels de l'État et autres établissements culturels agissant sous la tutelle du ministère de la Culture sont confrontés à une saturation de leurs capacités logistiques, respectivement à une carence d'espaces de conservation adaptés pour leurs collections souvent très diversifiées.

En effet, de nombreuses œuvres culturelles sont stockées dans des anciennes halles industrielles ou de production désaffectées et par conséquent exposées aux variations d'humidité et de températures et autres conditions météorologiques extérieures. Ces halles appartenant souvent à des privés, des loyers doivent être versés.

En vertu du projet de loi n° 7473 relatif au patrimoine culturel déposé à la Chambre des députés en août 2019, qui vise la mise en place d'un cadre législatif adéquat afin de garantir la conservation et la protection du patrimoine culturel, la sauvegarde de notre héritage mobilier dans des conditions adaptées pour pouvoir le transmettre à ceux qui nous suivent devient une contrainte absolue pour l'État.

La situation actuelle sur le terrain ne suit donc pas les ambitions du projet de loi cité ci-dessus. Le nouveau dépôt national est donc appelé non seulement à accueillir les réserves de nos instituts culturels sous des conditions optimales, mais de prévoir également des espaces supplémentaires en prévision de l'enrichissement des collections existantes.

Le ministère de la Culture est depuis un certain temps à la recherche d'un lieu / terrain qui pourrait accueillir l'ensemble des collections publiques. Un terrain proposé à Bertrange n'a pas pu être retenu, car l'environnement autour de ce centre, dans une zone inondable et à proximité de réservoirs de carburant, a été considéré comme trop risqué pour y entreposer la majeure part des objets de notre mémoire collective.

Par la valorisation des friches Neischmelz à Dudelange, l'ancienne aciérie et une partie de l'ancien laminoir sont à priori susceptibles d'accueillir le futur dépôt national. Cette option fut discutée une première fois en mars 2020 entre les ministres de la Culture et celui du Logement, auquel le site Neischmelz est affecté. Des réunions de concertation en juillet, septembre et octobre 2020 entre le Fonds du Logement et le ministère de la Culture ont permis d'approfondir le dossier.

Dans une réunion au niveau ministériel de novembre 2020, à laquelle ont participé les ministres de la Culture, de l'Intérieur, des Finances et du Logement, il a été décidé de continuer le dossier en vue de l'installation du centre national des collections publiques sur le site Neischmelz à Dudelange, notamment en adoptant le PAG sur lequel se trouve l'aciérie et le laminoir.

En dehors de la fonction initiale de stockage d'œuvres du patrimoine, le dépôt national avec ateliers et galerie deviendrait ainsi un lieu pivot de médiation, de transmission des savoirs, d'apprentissage des métiers de musée et de rencontres intra-professionnelles des métiers liés à la conservation d'œuvres d'art et autres objets liés au patrimoine.

Entretemps, pour se donner une idée de l'état des dépôts existants, le responsable de la gestion du patrimoine immobilier au ministère de la Culture a visité au cours de l'année les dépôts du CNRA à Bertrange, Mersch et Clausen.

Afin d'avoir une idée réelle de besoins en quantité et qualité nécessaires, le ministère de la Culture souhaite

- réaliser une étude approfondie à faire par un spécialiste en la matière pour déterminer en détail les besoins en espaces de stockage nécessités par nos instituts de l'État et les principaux établissements culturels relevant de la tutelle du ministère de la Culture (volumes et conditions de conservation) ;
- de réaliser une étude de faisabilité relative à l'installation d'un dépôt national pour la culture sur le site « Neischmelz » à Dudelange, quartier en planification par le Fonds du Logement.

Rapport d'activité 2020

Février 2021

Impressum

Editeur : ministère de la Culture

Coordination éditoriale : Jo Kox, Luc Schadeck

Rédaction : Almedina Becirovic, Marianne Backes, Cindy Bleser, Beryl Bruck, Claudio Cassarà, Catherine Decker, Luc Eicher, Nadine Erpelding, Tom Ganetnbein, Josiane Geisler, Alix Glück, Joé Haas, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Danièle Kohn-Stoffels, Anne Kontz-Hoffmann, Magalie Tasch, Jo Kox, Marc Lux, Robert Philippart, Valérie Quilez, Chiara Reiffers, Luc Schadeck, Nora Si Abderrahmane, Jean-Claude Spedener, Tammy Tangeten, Sophie Thoma, Barbara Zeches.

Graphisme couverture : Headroom Design

Reproduction autorisée avec mention de la source

ISBN 978-2-87984-114-4

ISBN 978-2-87984-114-4



9

782879 841144



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

www.gouvernement.lu/mc
www.culture.lu